



PNUE



INTERPOL



RAPPORT DE RÉPONSE RAPIDE

LE DERNIER CARRÉ DES GORILLES

CRIMINALITÉ ENVIRONNEMENTALE ET
CONFLITS DANS LE BASSIN DU CONGO



Financé par le GRASP, le Partenariat PNUE/UNESCO pour la survie des grands singes (www.unep.org/grasp) et par le Gouvernement de la France à titre de contribution pour l'Année internationale du Gorille. Pour plus d'informations sur cette initiative de la Convention sur les espèces migratoires, y compris d'autres d'entretiens réalisés sur le terrain, voir www.yog2009.org.



C. Nellemann, I. Redmond, J. Refisch (éd.). 2010. Le dernier carré des gorilles. Criminalité environnementale et conflits dans le bassin du Congo. Rapport d'évaluation rapide. Programme des Nations Unies pour l'environnement, GRID-Arendal, www.grida.no

ISBN: 978-82-7701-076-2

Traduction française: Upwelling / Fred Ballenegger
Imprimé en Norvège par Birkeland Trykkeri AS

Avertissement

Le contenu de ce rapport ne reflète pas nécessairement la vision ou la politique du PNUE ou des organisations qui y ont contribué. Les termes utilisés et la présentation du matériel contenu dans la présente publication ne sont en aucune façon l'expression d'une opinion quelconque par le Programme des Nations Unies pour l'environnement à propos de la situation légale d'un pays, d'un territoire, d'une ville ou de son administration ou de la délimitation de ses frontières ou de ses limites.

Le
PNUE favorise les
pratiques environnementales au
niveau mondial et dans l'exécution de ses
propres activités. Cette publication est imprimée
sur du papier entièrement recyclé, certifié FSC, issu de
fibres recyclées et sans chlore. L'encre utilisée est à base
végétale et les enduits à base aqueuse. Notre politique de
distribution vise à réduire l'empreinte carbone du PNUE.



LE DERNIER CARRÉ DE GORILLES

**CRIMINALITÉ ENVIRONNEMENTALE ET
CONFLITS DANS LE BASSIN DU CONGO**

RAPPORT DE RÉPONSE RAPIDE

Christian Nellemann (éd.)
Ian Redmond
Johannes Refisch



AVANT-PROPOS

Au rythme actuel du braconnage et de destruction de leur habitat, les gorilles de la région pourraient disparaître de la plus grande partie de leur aire de répartition actuelle d'ici moins de 10-15 ans.



Le destin des grands singes est étroitement lié au nôtre car ils vivent au cœur de quelques-unes des dernières forêts pluviales existantes : des écosystèmes qui produisent non seulement de l'eau, de la nourriture et des plantes médicinales utiles mais qui jouent aussi un rôle clé dans le captage du carbone et luttent ainsi contre les changements climatiques.

Sur la base de faits établis soumis au Conseil de sécurité de l'ONU, d'enquêtes de terrain, d'entretiens et de données scientifiques, le présent rapport laisse à penser que les gorilles du Bassin du Congo pris au sens large sont en plus grand danger encore que nous le pensions voici moins de dix ans.

L'extraction minière illicite, l'exploitation forestière, la fabrication de charbon de bois et l'intensification du trafic de la viande de brousse renforcent la pression sur les grands singes, dont les gorilles. En 2002, le PNUE estimait que 10% du biotope des gorilles subsisterait aux alentours de 2032, mais compte tenu des tendances actuelles il semble que nous ayons été trop optimistes.

Au rythme actuel du braconnage et de destruction de leur habitat, les gorilles de la région pourraient disparaître de la plus grande partie de leur aire de répartition actuelle d'ici moins de 10-15 ans.

On peut chiffrer à plusieurs centaines de millions de dollars par an les profits illicites engendrés par l'extraction minière en plein habitat des gorilles en République démocratique du Congo (RDC) – orchestrée à grande échelle par les milices paramilitaires – et par la contrebande de ressources naturelles à destination de l'Asie et de l'Europe depuis le bassin élargi du Congo.

190 gardes forestiers ont trouvé une mort tragique dans un seul parc, assassinés alors qu'ils défendaient les gorilles et leur biotope.

Il n'y a pas que des mauvaises nouvelles : on enregistre des succès grâce à la création de nouvelles aires protégées, à la coopération transfrontière internationale sur la criminalité environnementale et à l'amélioration de la gestion de certaines zones protégées dans la région : la population des gorilles de montagne de la région des

Virunga, en menace critique d'extinction, croît à nouveau. Afin de généraliser ces succès, afin d'améliorer la sécurité humaine et d'assurer le futur des gorilles, il est nécessaire et urgent de renforcer encore cette collaboration, y compris avec et entre les pays et les sociétés qui sont dépositaires de ces ressources naturelles.

Le PNUE se félicite donc de la collaboration transfrontière en plein essor entre INTERPOL et les Nations Unies, y compris la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) qui liée au PNUE, et se félicite également du rapprochement entre le PNUE et les opérations de maintien de la paix de l'ONU dans la région.

Il relève de la responsabilité de tous les pays du bassin élargi du Congo et au-delà, y compris en Europe, en Asie et en Amérique du Nord, de garantir les fonds nécessaires pour appuyer le maintien de l'ordre légal et la collaboration transfrontière en matière de criminalité environnementale.

Les bonnes raisons d'agir sont légion en 2010, Année internationale de la Biodiversité. Car réduire le pillage des ressources naturelles est un moyen de lutter contre la pauvreté, en maintenant les services écosystémiques des forêts tropicales (dont la valeur est estimée à plusieurs milliards) et en inversant la tendance actuelle à la destruction d'une faune sauvage dont l'importance économique et culturelle est grande.

Achim Steiner
Sous-Secrétaire général des Nations Unies
Directeur exécutif du PNUE

RÉSUMÉ SYNTHÉTIQUE

Des menaces de plus en plus lourdes pèsent sur les gorilles, les plus grands des grands singes, dans tout le bassin du Congo qui va du Nigeria au Rift albertin. Le braconnage de la viande de brousse, la destruction du biotope à cause de l'expansion agricole, la dégradation de leur habitat par suite de l'exploitation forestière, minière et charbonnière figurent parmi ces menaces, en plus des épidémies d'origine naturelle comme le virus Ebola et le danger récemment apparu de maladies transmissibles des humains aux gorilles.

De façon alarmante, on constate dans certaines parties de la région une intensification de l'exploitation forestière, dans certains cas jusqu'au cœur des zones protégées. En RDC, une grande partie de ces activités sont contrôlées par des milices paramilitaires qui extraient illégalement des ressources naturelles telles que l'or, l'étain et le coltan et qui produisent du charbon de bois pour les communautés locales, les zones urbaines, les camps de personnes déplacées par les combats et parfois même d'autres communautés de l'autre côté de la frontière. Le point d'implantation, la motivation, l'armement et le financement de ces milices proviennent directement de cette exploitation illégale de minéraux, de bois et de charbon. Sociétés transnationales ou leurs filiales, pays riverains et fonctionnaires corrompus forment un réseau d'intermédiaires impliqués dans le transport et l'achat de ressources qui proviennent des zones contrôlées par les milices ou dépourvues de concession légale d'exploitation.

On estime que dans le cadre de ce processus d'exploitation, les milices du Nord et du Sud-Kivu en RDC gagnent approximativement 4 millions de dollars US chaque année en prélevant des taxes sur le charbon de bois. Cette somme atteint 14 à 50 millions de dollars chaque année si l'on y ajoute les péages routiers extorqués pour le transport de minerais, de bois et d'autres biens et le fruit du contrôle des points de franchissement de la frontière. Les sociétés qui travaillent avec les milices ou qui se fournissent indirectement auprès d'elles achètent deux à dix fois plus de minerais, de charbon de bois et de bois de construction que les quantités exportées officiellement. Ces achats directs sont évalués à plusieurs centaines de millions de dollars pour ces sociétés qui déploient leur activité au Burundi, au Rwanda et en Ouganda entre autres, pour l'exportation à destination de l'UE, du Moyen Orient, de la Chine et d'autres pays asiatiques, les bailleurs de fonds se trouvant aussi aux Etats-Unis. Le démantèlement des points de contrôle des véhicules mis en place par les gardes forestiers pour lutter contre

ce trafic a fait partie de plusieurs accords de paix ; ce qui a facilité le transport, le racket et la contrebande de ressources à travers les frontières. d'où le financement constant des paramilitaires qui se sont ainsi procuré des armes et qui ont redoublé d'efforts pour contrôler les zones riches en ressources naturelles et pour déplacer les populations dans des camps de PDI (personnes déplacées à l'intérieur du territoire). De nombreuses personnes ont été réduites au travail forcé dans les mines et les séchoirs à charbon par les paramilitaires.

Comme beaucoup de ces camps et de ces milices dépendent largement de la viande de brousse pour leur subsistance, beaucoup de parcs nationaux de la région ont perdu une partie de de leurs grands mammifères (jusqu'à 80%). L'approvisionnement illégal des mineurs, des rebelles et de travailleurs forcés avec de la viande de brousse comprend de la viande de gorille, de chimpanzé, d'éléphant et d'autres espèces en danger. Les enquêtes menées dans la région indiquent que les grands singes, y compris les gorilles orientaux et occidentaux de plaine, les chimpanzés et les bonobos représentent 0,5% à 2% des carcasses trouvées sur les marchés de viande de brousse, ce qui exerce un effet disproportionné sur les populations de grands singes en raison de leur faible taux de reproduction. On a aussi abattu des gorilles dans le Virunga à titre de représailles pour les efforts déployés par les gardes forestiers, ces derniers tentant d'empêcher le trafic de charbon de bois et la destruction des biotopes qui en découle.

Les projections faites par le PNUE en 2002 laissaient à penser que le biotope des gorilles situé à l'abri de l'impact des activités humaines se rétrécirait à 10% seulement de sa surface initiale vers 2032 à cause de la poursuite du développement des infrastructures et de l'expansion des exploitations agricoles et forestières qui en découle. Ces estimations ne tenaient toutefois pas compte de l'étendue actuelle du déboisement illégal, du braconnage dans les

zones protégées, du trafic de viande de brousse, de l'augmentation rapide de la densité de population humaine et de la propagation de maladies contagieuses mortelles tel le virus Ebola. Les estimations de l'époque étaient donc trop optimistes. Malgré les succès rencontrés sur certains sites, la combinaison de toutes ces menaces laisse à penser que la plus grande partie des populations de gorilles qui survivent encore pourraient s'éteindre localement dès 2020-2025, soit dans à peine plus d'une décennie, à moins que des actions décisives ne soient entreprises aujourd'hui.

Beaucoup de parcs nationaux de la région sont situés dans des zones d'insécurité, ce qui limite l'accès des gardes forestiers. Les paramilitaires exploitent leurs ressources naturelles, qui vont de l'or, des minéraux et du bois de chauffage jusqu'aux hippopotames et aux éléphants. Les gardes forestiers sont préparés à s'opposer à la chasse illégale et à d'autres formes d'utilisation illicite des ressources, mais ils ne sont pas en nombre suffisant et n'ont pas la formation ni l'équipement requis pour éloigner durablement ces bandes armées des zones protégées. Dans le seul Parc national du Virunga, 190 gardes forestiers ont été tués au cours des 15 dernières années.

En comparaison, la force des Nations Unies, la MONUC, constituée de 20 000 hommes, a perdu 150 de ses membres dans une région bien plus vaste. La MONUC a joué, et continue à jouer, un rôle important dans la stabilisation de la région. Le succès de cette opération de maintien de la paix de l'ONU pourrait être encore renforcé s'il était possible de la mettre en liaison avec un coup d'arrêt à l'extraction illégale de ressources, qui constitue le socle du conflit et la source de revenus des milices rebelles. Cela pourrait se faire en élargissant son mandat à la prise de contrôle totale des points de franchissement de la frontière, en étroite collaboration transfrontière avec les pays limitrophes et les organismes compétents de répression et d'enquête.

Malgré d'énormes obstacles, la collaboration transfrontière durable en matière de maintien de l'ordre légal a démontré son efficacité pour renverser dans les parcs la tendance au déclin des gorilles de montagne, en danger critique d'extinction, et d'autres espèces. La collaboration transfrontière en matière de répression a particulièrement montré son efficacité autour du parc national des Virunga lorsqu'il s'est agi de freiner l'extraction illégale de ressources et les transports transfrontaliers de ressources, qui constituent le cœur du financement des paramilitaires sur le long terme. La perte de forêts pluviales aussi bien que de gorilles a été contenue dans ces zones. Les populations de gorilles de montagne,

en danger critique d'extinction, recommencent à croître, en conséquence directe de cette collaboration. Pour étendre ce succès à toute la région, l'un des meilleurs choix consiste à améliorer et appuyer ce soutien, à coordonner la formation et la coordination transfrontière, à utiliser la connaissance du terrain des gardes forestiers sur et en dehors des axes routiers là où il est nécessaire d'agir et à impliquer les forces de l'ONU dans le contrôle du mouvement transfrontalier des ressources à l'extérieur des zones protégées. Il est vital de contrôler le réseau routier et en particulier tous les points de franchissement de la frontière pour réduire la pression sur les parcs – et pour freiner l'extraction et l'exportation de ressources par l'intermédiaire des sociétés multinationales présentes dans la région, qui financent directement les paramilitaires et la poursuite de la guerre.

Pour arrêter ce cycle de destruction, il est essentiel que les ressources et la formation du personnel de maintien de l'ordre et des gardes forestiers soient substantiellement renforcées. Ceci englobe l'appui direct aux organismes internationaux qui ont pour mandat de faire appliquer le droit international, comme INTERPOL et le Groupe de travail de l'Accord de Lusaka (GTAL), et l'extension du mandat de la MONUC pour faire pièce au transport illégal de ressources à travers les frontières. Ce n'est qu'en mettant un terme aux gains effectués – la motivation première des milices et des sociétés impliquées – qu'un espoir pourra naître de mettre fin au conflit, à la destruction des forêts pluviales et à la mort des gorilles orientaux de plaine.

Les gorilles occidentaux de plaine et les gorilles de Cross River sont promis au même destin – bien que dans leur cas, les milices ne soient généralement pas impliquées – s'il n'est pas possible d'aboutir à une meilleure application de la loi. Il faut encourager les chasseurs, les commerçants et les consommateurs de viande de brousse à rester dans les limites de la loi et il faut que cette consommation baisse jusqu'à un niveau qui lui permette de se maintenir sur le long terme. Il est important de rappeler que la viande de grands singes ne rentre que pour une proportion infime dans les millions de tonnes de viande de brousse consommées chaque année dans le bassin du Congo : son absence du régime des consommateurs ne modifierait que très peu leurs apports en protéines, mais permettrait d'arrêter l'actuel déclin des populations de gorilles qui sont exposées à la chasse. L'exemple du fragile rétablissement des gorilles de montagne a démontré que le succès est possible, mais aussi que les ressources allouées aux autres populations de gorilles ne sont pas à la hauteur de la tâche.

L'exemple du fragile rétablissement des gorilles de montagne a démontré que le succès est possible, mais aussi que les ressources allouées aux autres populations de gorilles ne sont pas à la hauteur de la tâche.

RECOMMANDATIONS

1 Renforcer la MONUC en élargissant son mandat à la prise de contrôle de tous les points de franchissement des frontières, par tous moyens utiles, afin de faire cesser l'exploitation illégale de ressources naturelles qui financent le conflit, en pleine collaboration et assistance avec les autorités douanières nationales afin d'intervenir et de mettre un coup d'arrêt à la criminalité environnementale transnationale, en étroite coordination avec les organismes nationaux et internationaux compétents.

2 Améliorer l'appui à la coordination et à la collaboration transfrontière étroite entre les parcs de RDC, du Burundi, du Rwanda, de Tanzanie, d'Ouganda et du Kenya, y compris la coordination avec la MONUC, le Groupe de travail sur l'Accord de Lusaka et les agences de maintien de l'ordre compétentes.

3 Mobiliser des ressources pour la coordination et la collaboration transfrontière dans toutes les dimensions de la criminalité environnementale transnationale, et pour mener des enquêtes allant de la source à l'utilisateur final se trouvant en dehors de la région – ce qui comprend des enquêtes sur les sociétés qui se rendent coupables de complicité dans les pays de destination, y compris sans y être limité à l'UE, aux Etats-Unis, à la République populaire de Chine et au reste de l'Asie – afin de tracer l'origine illicite des minéraux et du bois de construction issus de la contrebande dans le bassin du Congo, et de cesser d'en acheter.

4 Mobiliser les fonds nécessaires à la formation judiciaire et à la formation transfrontière des officiers judiciaires dans les Etats qui se partagent l'aire de répartition des gorilles, afin que les poursuites portent leurs fruits.

5 Renforcer les programmes de formation sur le long terme en maintien de l'ordre pour les gardes forestiers et les gestionnaires de la faune à travers la région, y compris pour ceux qui travaillent en dehors des parcs, par exemple dans les réserves communautaires, un accent particulier étant mis sur la lutte contre le braconnage, sur le suivi, sur les enquêtes menées sur le théâtre du crime et sur la récolte de renseignements.

6 Promouvoir le rôle essentiel que jouent les efforts de répression et de lutte contre la corruption au niveau local, national et international pour protéger efficacement les forêts pluviales et pour atténuer les changements climatiques sous le régime de REDD+ ; trouver des sources de financement spécifique pour ces mesures via le PNUE, l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC), le GTAL et INTERPOL.

7 Etablir un fonds de soutien aux enquêtes transfrontières et à la collaboration sur la criminalité environnementale transnationale.

8 Renforcer la collaboration entre PNUE, ONUDC, Département des Opérations de maintien de la paix des Nations Unies (DOMP), CITES, Organisation mondiale des douanes (OMD) et INTERPOL sur la criminalité environnementale transnationale – ce qui comprend le trafic illicite de ressources naturelles précieuses tels les minerais, les produits forestiers et la faune sauvage – par exemple en détachant des officiers de police expérimentés pour contribuer aux enquêtes et faire aboutir les poursuites.

9 Répondre aux besoins croissants de financement pour rassembler des données et mener des études sur les gorilles. Le présent rapport, qui compile des données et des informations parmi les plus récentes et de plusieurs sources différentes, souligne clairement le manque de données d'enquêtes précises dans certaines parties de la région, au sein des dix Etats où vivent des gorilles.

TABLE DES MATIÈRES



5	AVANT-PROPOS
6	RÉSUMÉ SYNTHÉTIQUE
11	INTRODUCTION
13	SITUATION ET RÉPARTITION DES GORILLES
19	CONFLITS HUMAINS ET MENACES SUR LES GORILLES
26	EXPLOITATION DES RESSOURCES NATURELLES, POURSUITE DE LA GUERRE, DESTRUCTION DE L'HABITAT DES GRANDS SINGES ET BRACONNAGE
28	LE RÔLE DES SOCIÉTÉS ET DES RÉSEAUX MULTINATIONAUX
34	LA STRUCTURE DES RÉSEAUX D'ENTREPRISE
37	PERTE OU DÉGRADATION DE L'HABITAT PAR SUITE DE BÛCHERONNAGE, D'AGRICULTURE ET DE CHARBONNAGE
43	L'EXTRACTION MINIÈRE DANS LES FORÊTS À GORILLES – COLTAN, CASSITÉRITE, DIAMANTS, OR, COBALT, URANIUM
46	BRACONNAGE ET TRAFIC DE VIANDE DE BROUSSE
54	TRAFIC ILLÉGAL ORGANISÉ DE GORILLES VIVANTS
56	GERMES PATHOGÈNES NUISIBLES À LA CONSERVATION DES GORILLES
63	SCÉNARIOS POUR LES GORILLES LE DERNIER CARRÉ
67	LA LUTTE CONTRE LE BÛCHERONNAGE, LE BRACONNAGE ET LE TRAFIC ILLICITES
67	DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS DE RÉPRESSION LÉGALE
69	LA FORMATION À LA RÉPRESSION ET LES GESTIONNAIRES DES PARCS
71	LE RÔLE DES ORGANISMES D'INVESTIGATION TRANSFRONTALIERS
74	LA CONSERVATION DES GORILLES AU NIVEAU INTERGOUVERNEMENTAL
76	LA COLLABORATION TRANSFRONTALIÈRE: UN OUTIL DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET DE PROMOTION DE LA PAIX ?
81	CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS
84	RÉFÉRENCES
86	AUTEURS ET COMMENTATEURS



INTRODUCTION

Lorsqu'on leur parle des gorilles, la plupart des gens pensent à un animal vivant au plus profond des forêts tropicales pluviales africaines, loin de toute influence du monde moderne ; pourtant ces forêts n'ont plus rien de profond, et ne sont plus inhabitées non plus. En fait, comme les conflits se prolongent dans beaucoup d'États africains où vivent des gorilles (Conseil de sécurité de l'ONU, 2008), on abat les forêts et on en fait du charbon de bois, on exploite le bois d'œuvre, on construit des routes, on intensifie les activités minières et les gorilles, tout comme les chimpanzés, les bonobos et beaucoup d'autres espèces sauvages sont chassés, tués et vendus sous forme de viande de brousse pour nourrir les camps de forestiers et de mineurs, car le nombre de personnes qui dépendent de la viande de brousse croît sans cesse (Brashares *et al.*, 2004; Poulsen *et al.*, 2009). On observe aussi, en lien avec le braconnage et les lacunes de la répression, un renforcement du commerce illicite d'autres espèces, y compris de jeunes singes, d'ivoire ou de cornes de rhino (obs. pers., Nellemann).

Les populations de gorilles se retrouvent de plus en plus dans des îlots écologiques, isolés les uns des autres, généralement dans les terres les plus inaccessibles ou les derniers marais, confrontés à une destruction constante de leur biotope, empêchés d'accéder aux endroits où ils trouvent généralement leur nourriture, ou même voués à la capture et à la mort entre les mains de chasseurs de viande de brousse (PNUE, 2002). Les gorilles courent aussi le risque d'être contaminés par des maladies comme le virus Ebola. Certaines de ces maladies peuvent être véhiculées involontairement par des touristes ou par des employés des parcs infectés, qui s'approchent trop près de primates trop familiers.

Malgré les essais réalisés pour tracer les produits de l'exploitation forestière et pour introduire des systèmes de certification du bois et des minerais, aucun programme n'a fait la preuve de sa capacité à assurer la survie des gorilles, à l'exception des succès remportés pour les gorilles de montagne. Ces derniers ont bénéficié de la protection d'une force de frappe de gardes forestiers, du soutien des gouvernements autour de ce programme et de l'implication des communautés locales. La poursuite du développement routier permettant l'extraction des ressources naturelles facilite aussi l'exploitation de la faune pour la viande de brousse (Wilkie *et al.*, 2000; Brashares *et al.*, 2004; Blake *et al.*, 2008; Brugiere et Magassouba, 2009; Poulsen *et al.*, 2009).

Les zones protégées représentent le principal outil formel pour protéger, théoriquement, les gorilles et bien d'autres espèces menacées. Néanmoins, cette protection formelle dépend entièrement de la capacité, de la formation et de l'appui apportés aux agents de la force publique présents dans les parcs : généralement des gardes forestiers, parfois appuyés par la police ou par des unités de l'armée. Ces courageux défenseurs de la faune ont payé un lourd tribut à leur cause. Confrontés à des paramilitaires qui tirent leur principal revenu du charbon de bois et de l'extraction minière (CSNU, 2001 ; 2008), à la corruption généralisée et à des sociétés commerciales qui bénéficient de l'appui

de grands réseaux internationaux, plus de 200 gardes forestiers ont été tués au cours des dix dernières années dans la zone de dimensions relativement modestes du Rift albertin. On constate une recrudescence constante du braconnage destiné à approvisionner en viande de brousse les camps, voire les villes de mineurs, de bûcherons et de miliciens de même que la destruction de l'habitat. La population humaine augmente elle aussi (Wilkie et Carpenter, 1999; Fa *et al.*, 2000; Brashares *et al.*, 2004; Ryan et Bell, 2005; Poulsen *et al.*, 2009).

La capacité des gardes à faire appliquer la loi dépend également d'un certain nombre d'autres facteurs : l'appui des fonctionnaires administratifs, la prise de conscience du secteur judiciaire et sa volonté d'exercer des poursuites, ainsi que la formation et la coordination des officiers des douanes et des gardes en patrouille, qui n'est pas le moindre d'entre eux (Hilborn *et al.*, 2006).

Le bassin du Congo compte aussi certaines des plus vastes forêts pluviales encore existantes, qui fournissent des services écosystémiques à l'échelle mondiale et qui pourraient jouer un rôle déterminant dans les stratégies d'atténuation des changements climatiques au sein des programmes REDD+. Ces derniers sont conçus pour préserver les stocks de carbone existants et la capacité future au piégeage et au stockage du carbone en utilisant les forêts pluviales. La mise en place d'infrastructures d'application de la loi et l'implication des communautés constituent des prérequis nécessaires pour assurer le succès de tout investissement REDD+.

Le présent rapport met en exergue l'urgence de la situation dans le bassin du Congo. Il a pour objectif de permettre une prise de conscience des succès rencontrés par la collaboration transfrontière en matière de répression, même dans une région déchirée par les conflits.



SITUATION ET RÉPARTITION DES GORILLES

On trouve des gorilles dans la nature au sein de dix pays d'Afrique ; ils sont protégés par la loi dans chacun d'entre eux. Les deux espèces de gorilles figurent en Annexe I de la Convention sur le commerce international des espèces sauvages de flore et de faune menacées d'extinction (CITES), qui en interdit tout trafic international à des fins commerciales (mort ou vif, y compris les produits ou sous-produits). Cette protection légale n'implique malheureusement pas que les gorilles soient en sécurité dans toute leur aire de répartition. Trois des quatre sous-espèces figurent sur la Liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) sous « en danger critique d'extinction » et la quatrième, le gorille oriental de plaine, sous « en danger », bien que beaucoup de professionnels sur le terrain considèrent qu'il devrait lui aussi faire partie de la catégorie « en danger critique d'extinction » mais que les données permettant de l'établir ne sont pas disponibles en raison de l'insécurité qui règne dans les zones où il vit.

Depuis sa première description scientifique en 1847, le gorille a toujours captivé l'imagination du public du monde développé. Pour les personnes qui vivent au sein ou en marge de son habitat, cette fascination plonge ses racines dans un passé beaucoup plus lointain et les gorilles occupent une large place dans le folklore et dans la mythologie des cultures d'Afrique centrale. La plupart du temps, toutefois, les relations entre les hommes et les gorilles ont été marquées par une animosité et une crainte mutuelle et tissés de malentendus. Ce n'est qu'à partir du moment où les études de terrain ont démontré la nature fondamentalement pacifique de la vie de famille chez les gorilles que cette situation a commencé à changer. Là où le tourisme lié aux gorilles s'est développé, on considère aujourd'hui les gorilles comme une ressource naturelle d'importance nationale, mais ailleurs, les attitudes héritées du passé sont les plus fortes. La question qui se pose est la suivante : est-ce que cette connaissance nouvelle se répandra à temps pour sauver les gorilles ?

TAXONOMIE

Au cours de la majeure partie du XX^{ème} siècle, les scientifiques ont pensé qu'il existait une espèce de gorille et deux ou trois sous-espèces. Au tournant du XXI^{ème} siècle, les études génétiques ont corroboré les données morphologiques indiquant que la description des gorilles de montagne faite en 1903 les considérait à juste titre comme une espèce à part.

La plupart des scientifiques s'accordent à penser qu'il existe deux espèces de gorilles, le gorille oriental (*Gorilla beringei*) et le gorille occidental (*Gorilla gorilla*). On pense que les deux espèces se sont séparées au cours de leur évolution, il y a au moins deux millions d'années ; de plus, chaque espèce possède des sous-espèces distinctes (Groves, 2002) et d'autres variations entre populations qui font encore l'objet d'un débat taxonomique.

Le gorille occidental (*Gorilla gorilla*)

Savage, 1847



Gorille occidental de plaine (*Gorilla gorilla gorilla*)

(Savage, 1847)

Liste rouge : en danger critique d'extinction

Répartition : Angola (au Cabinda seulement), Cameroun, République centrafricaine, Congo, RDC (frontières à l'extrême ouest vers le Cabinda seulement), Guinée équatoriale, Gabon.

CITES : Annexe I depuis 1975

CEM : Annexe I depuis 2005

Population : moins de 200 000 individus. En 2008, la découverte de populations de gorilles non répertoriées et d'une densité plus importante que prévu dans le Congo septentrional a abouti à une réévaluation du nombre de gorilles occidentaux de plaine. Le chiffre de 125 000 gorilles « oubliés », dont on a largement fait état, était erroné car au moins 46 000 de ces gorilles avaient été recensés (Stokes et al., 2008). Néanmoins, la découverte de populations denses dans des marais à raphia a conduit au doublement des estimations précédentes. Ce qui ne devrait pas conduire à sous-estimer le déclin de cette sous-espèce confirmée par Walsh et al. (2003) : le Gabon a connu une perte de 50% en raison du virus Ebola et de la chasse à la viande de brousse). Le danger croissant d'épidémies Ebola pour les populations denses et la menace constante de la chasse à la viande de brousse ont conduit l'UICN à le maintenir dans la catégorie Danger critique d'extinction malgré la révision du recensement.



Gorille de Cross River (*Gorilla gorilla diehli*)

(Matschie, 1904; Sarmiento et Oates, 2000)

Liste rouge : en danger critique d'extinction

Répartition : Nigeria (Cross River State only) and Cameroon (SW Province only).

CITES : Annexe I depuis 1975

CEM : Annexe I depuis 2005

Population : moins de 300 individus parmi les 11 sous-populations : il s'agit de la sous-espèce la plus menacée. Dans les années 1970, on a pensé qu'il était éteint au Nigeria et promis au même sort au Cameroun, mais des études récentes ont montré qu'il en subsiste 75 à 110 individus au Nigeria et entre 125 et 185 au Cameroun (Oates et al., 2007). Le gorille de Cross River figure dans la Liste des 25 primates les plus menacés établie par l'UICN pour 2008-2010.

Le gorille oriental (*Gorilla beringei*)

Matchie, 1903



Gorille de montagne (*Gorilla beringei beringei*)

(Matschie, 1903)

Liste rouge : en danger critique d'extinction

Répartition : deux populations distinctes, l'une dans la Zone protégée des volcans Virunga partagée entre la RDC, le Rwanda et l'Ouganda, et une autre qui se trouve essentiellement dans le parc national de la Forêt impénétrable de Bwindi en Ouganda mais s'étendant jusqu'à la Réserve spéciale des gorilles de Sarambwe en RDC limitrophe.

CITES : Annexe I depuis 1975

CEM : Annexe 1 depuis 2005

Population : dans les années 50, on estimait la population des Virunga à 400-500 individus, tombée à 250 vers 1981. Des mesures de conservation ont permis une nouvelle croissance. En dépit de l'histoire mouvementée de la région depuis plus de 20 ans, fin 2003, le premier recensement depuis 1989 a montré une croissance de 17% pour s'établir à 380. On a rapporté que la population du Parc national des Virunga en RDC avait augmenté de 12,5%, passant de 72 à 81 entre août 2007 et janvier 2009 (ICCN, 2009). En 2009, on estimait cette population à 420 ; un recensement complet a lieu en 2010. Au début des années 1990, on a trouvé entre 290 et 310 gorilles au Bwindi, qui n'ont pas été étudiés en détail (Butynski, 2001). Le recensement de 2002 indique une croissance de 7% soit un total de 320 individus (McNeilage *et al.*, 2007) mais les nouvelles méthodes d'analyse génétique appliquée aux échantillons de 2006 ramènent toutefois ce chiffre à 300 (Robbins et Williamson, 2008).

Note: On a proposé de décrire la population du Bwindi en sous-espèce distincte (Sarniento *et al.*, 1996). Cette position est contestée (Stanford, 2001) et n'est pas confirmée par les études génétiques (Garner & Ryder, 1996).



Gorille oriental de plaine (*Gorilla beringei graueri*)

(Matschie, 1914; Groves, 1970)

Liste rouge : en danger

Répartition : endémique à l'est de la RDC

CITES : Annexe I depuis 1975

CEM : Annexe 1 depuis 2005

Population : au milieu des années 1990, on estimait la population de gorilles orientaux de plaine à environ 17 000 (plus ou moins 8 000), 86% d'entre eux vivant dans le Parc national du Kahuzi-Biega (PNKB) et dans la Forêt de Kasese qui se trouve à côté (Hall *et al.*, 2008). Depuis lors, une décennie de guerre civile, les crises liées aux réfugiés et la chasse à la viande de brousse – en particulier pour assurer l'approvisionnement des mines illégales de coltan et de cassitérite (Redmond, 2001) – ont conduit, pense-t-on, à un déclin substantiel. L'insécurité qui règne dans la région empêche de mener des enquêtes précises, mais on pense que la population survivante se monte à moins de 5 500 individus. Malgré l'insécurité, des enquêtes ont été menées par des naturalistes congolais attachés à la préservation de la nature et par la WCS dans le massif des Itombwe. Elles ont révélé l'existence de deux populations de gorilles non encore documentées mais aussi un déclin brutal des populations par rapport aux enquêtes de 1996 (Plumptre *et al.*, 2009). Des enquêtes menées récemment par la Réserve de gorilles communautaire de Walikale laissent à penser qu'il se trouve au moins 750 gorilles répartis en 80 groupes dans les forêts qui s'étendent entre le PNKB et le Parc national de Maiko / Réserve de gorilles de Tayna. Il s'agit d'un exemple de la Stratégie nationale de conservation communautaire de la RDC, qui a été publiée par l'organisme officiel de conservation de la RDC, l'ICCN, en 2008.



MENACES

Au cours des derniers siècles, les gorilles ont été confrontés à un large éventail de menaces nouvelles, qui vont des maladies apportées par les humains à la destruction et à la fragmentation de leur habitat par l'exploitation forestière, l'extraction minière et les incendies de forêt, en plus de la chasse pour la viande de brousse et des balles perdues des conflits. Les guerres civiles n'ont pas seulement un impact sur la vie et sur la survie des gens, elles aboutissent aussi à l'abattage délibéré des gorilles ainsi qu'à leur mort accidentelle sur des mines ou des explosifs piégés.

Primates de grande taille vivant en groupe, les gorilles ont peu de prédateurs naturels. On a parlé de léopards qui ont tué des gorilles adultes (p. ex. Baumgartel, 1976) et on peut imaginer de jeunes gorilles capturés par des pythons ou par des rapaces, mais les jeunes sont normalement protégés par les adultes. On peut aussi considérer les êtres humains comme un prédateur naturel, mais dans le passé, la taille, la vigueur et les impressionnantes démonstrations de force des gorilles à dos argenté suffisaient à décourager les chasseurs traditionnels, à l'exception des plus hardis d'entre eux. L'introduction des armes à feu en Afrique centrale au XIX^{ème} siècle a changé tout cela, et au fur et à mesure que les fusils se sont répandus au cours du XX^{ème} siècle, les populations de gorilles exposées à la chasse ont commencé à décliner.

On ne peut cependant pas parler d'un processus coordonné d'élimination des gorilles. On peut penser que les braconniers eux-mêmes ne veulent pas faire disparaître la source leurs profits. Le déclin des populations de gorilles est dû à une négligence collective – l'aménagement du territoire n'est pas suivi avec assez de soin, les budgets d'application des lois sur la conservation du gibier sont insuffisants, et on ne donne pas assez d'alternatives aux braconniers pour trouver une meilleure façon de sortir de la pauvreté.

Le résultat, le triste résultat reste que d'année en année on tue plus de gorilles qu'il n'en naît et que la mort leur est donnée par l'homme dans une grande partie des cas. Du point de vue de la personne qui a tué, il s'agit d'un acte découlant d'une décision consciente et logique. Donc, pour changer le comportement de ceux qui tuent les gorilles, il faut comprendre leur situation et ce qui les mène à tuer.

COMPARAISON DU DANGER ENTRE LES SOUS-ESPECES

Certaines des menaces esquissées ci-dessus peuvent aboutir à la mort d'un petit nombre de gorilles, ce qui peut paraître insignifiant face à des populations qui se comptent en milliers. Pour les sous-espèces les moins nombreuses, toutefois, dont la population se monte à quelques centaines, la contribution génétique de chaque individu compte pour la reconstitution de la population. Et c'est au sein de ces populations minuscules et fragmentées que le conflit entre les hommes et la faune est le plus prononcé.

TUER LES GORILLES EN IMPRESSION DE LEGITIME DEFENSE

Dans les zones où on pratique la chasse au gorille, leur première réaction lorsqu'ils voient, sentent ou entendent les hommes est de fuir silencieusement ou de fuir silencieusement après un cri d'alarme très fort et très soudain. Si les humains se retrouvent au milieu d'une famille de gorilles par accident (par exemple en marchant sous une pluie battante), ce OUARRGH soudain et explosif est interprété par la plupart des gens comme prélude à une attaque réelle. Si un poursuivant se révèle très opiniâtre, il arrive que le dos-argenté se sépare du groupe et se cache jusqu'à ce que la personne s'avance, puis se précipite vers elle en rugissant, dans une mise en scène dramatisée. Peu d'hommes armés d'un fusil peuvent résister à la pulsion de tirer dans ces deux circonstances, et ce n'est qu'après de nombreuses années (et après la mort de nombreux dos-argentés) qu'on a pris conscience que cette charge n'est qu'un bluff, à moins que les gorilles ne soient réellement attaqués. Le risque de ces rencontres fatales augmente lorsqu'une guerre ou des désordres civils ont lieu, lorsque de plus en plus d'hommes armés marchent à travers le biotope du gorille, un doigt sur la détente de peur d'être attaqués par les forces ennemies. Pour lutter contre cette menace, l'un des choix consiste à intégrer l'information sur comment réagir face aux gorilles au programme d'entraînement des troupes déployées au sein de l'habitat des gorilles. Au Rwanda, par exemple, les soldats qui patrouillent pour assurer la sécurité des touristes au Parc national des Volcans sont informés en profondeur et on les a souvent vus fascinés par les gorilles.

→ Figure 1: La réserve communautaire de gorilles de Walikale

La réserve communautaire de gorilles de Walikale



Réserve de gorilles de Tayna

Parc national de Maiko

Parc national de Kahuzi-Biega

- Région de Walikale
- Réserve communautaire de gorilles de Walikale
- Limite de secteur
- - - Limite de zone
- 🏠 Camp de brousse
- Route principale
- Piste

0 25 Km

Source: données de terrain rassemblées par Jillian Miller, Gorilla Organization.



CONFLITS HUMAINS ET MENACES SUR LES GORILLES

Les conflits ont un impact très important sur la vie et la survie des gorilles. Le moindre de ces impacts est encore le résultat des contacts directs, ou celui des mines antipersonnel ou des explosifs piégés. Ce qui est plus important encore, c'est que les conflits sont souvent alimentés par les ressources naturelles ou tout au moins liés ou soutenus par leur exploitation. Le conflit du Nord et du Sud-Kivu en RDC est largement lié à l'exploitation des minerais et du bois, ainsi qu'à la production de charbon de bois.

Les massacres et les sévices infligés aux villageois par les troupes gouvernementales aussi bien que par les paramilitaires ont abouti à la création d'immenses camps de réfugiés qui ont un besoin désespéré de combustible pour leur subsistance quotidienne. C'est ainsi que les paramilitaires et aussi des membres corrompus des forces armées vendent du charbon de bois, souvent produit en détruisant le biotope des gorilles, y compris à l'intérieur même des parcs nationaux. Les troupes des pays limitrophes se sont impliquées à plusieurs reprises dans cette exploitation (CSNU, 2001).

Les sociétés impliquées, y compris des multinationales, n'ont montré que peu ou pas du tout de motivation à connaître l'origine des ressources qu'on leur propose d'acheter, et à de nombreuses reprises leurs filiales ont versé des pots-de-vin ou employé la contrainte et la menace pour parvenir à leurs fins, voire ont facilité l'armement de milices paramilitaires dans la région. La paix et la protection des ressources et du biotope des gorilles ne peuvent voir le jour sans une implication significative des pays qui reçoivent et achètent le bois de chauffage et les minerais produits illégalement en exploitant l'habitat et les forêts à gorilles de RDC (ou ailleurs du reste). Tandis que de nombreux pays de la région, y compris le gouvernement de la RDC, ont été très actifs en 2009 dans leurs efforts pour mettre fin au conflit, les fonds provenant de pays extérieurs à la région continuent à attiser le conflit et à entretenir les paramilitaires.

Le conflit concentré autour des ressources naturelles de la RDC a coûté la vie à plus de cinq millions et demi de personnes et un nombre bien supérieur d'horreurs ont été commises, y compris le viol et les sévices systématiques, les mutilations, et la capture

de femmes, d'hommes et d'enfants réduits en esclavage pour travailler dans les mines ou les charbonnages.

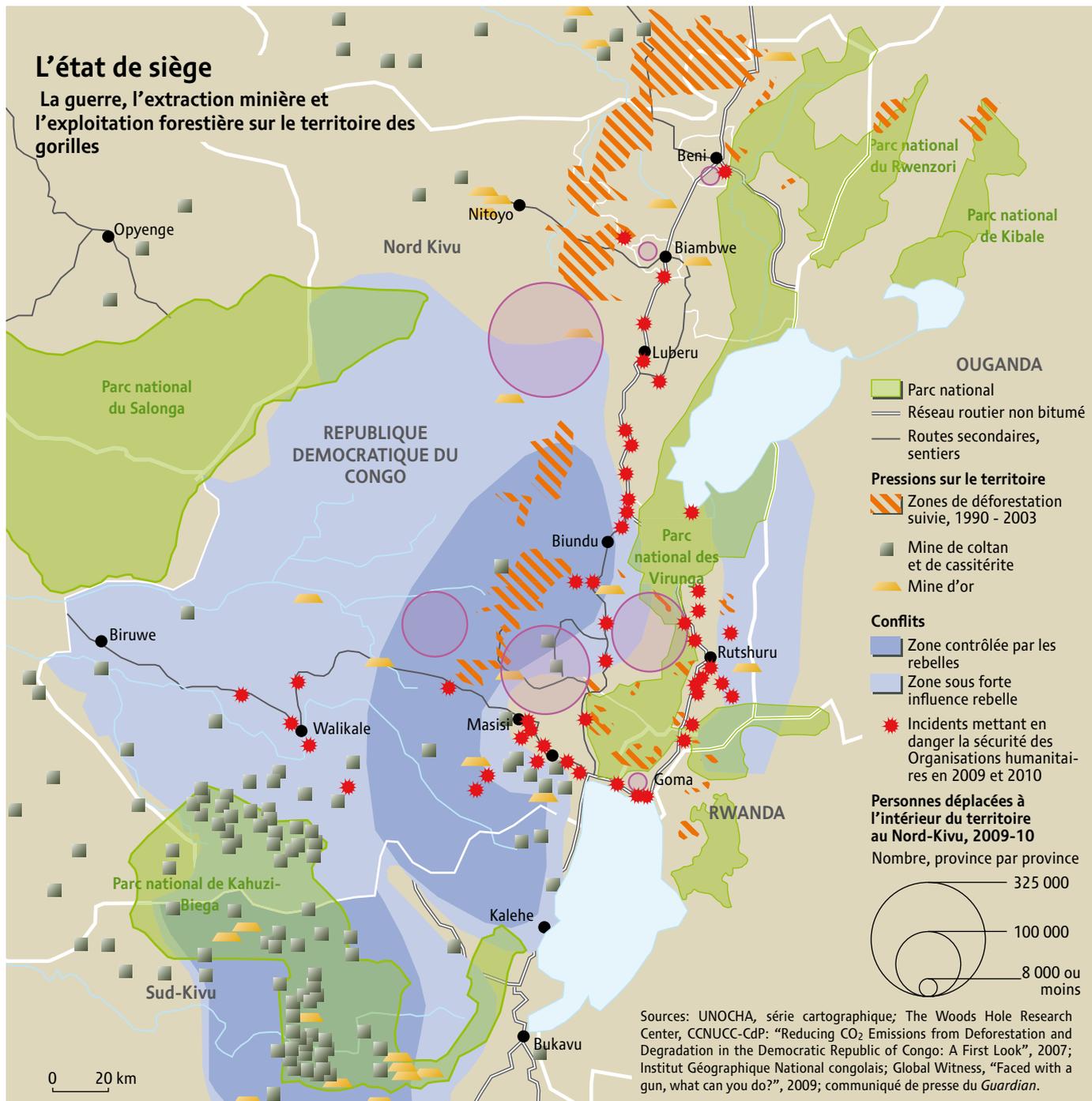
Le conflit est monté en puissance au Nord-Kivu à la suite d'une escarmouche à Ntamugenga (district de Rutshuru) le 28 août 2008, entre les Forces armées de la RDC (FARDC) et celles du CNDP (Congrès National pour la Défense du Peuple – voir encadrés pages suivantes). Des hostilités à grande échelle ont été lancées sur un front très large à Masisi et à Rutshuru entre les FARDC, les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), la Coalition de la Résistance patriotique congolaise (PARECO) et divers groupes Mai-Mai s'opposant au CNDP, ce qui a abouti au déplacement de 250 000 personnes supplémentaires.

Aux environs du 8 octobre 2008, le CNDP a pris temporairement le contrôle du camp militaire de Rumangabo (district de Rutshuru) et a mis la main sur des armes et des munitions des FARDC. Le 26 octobre, le CNDP a reconquis Rumangabo et s'est avancé à quelques kilomètres de Goma. Le revenu du CNDP, comme des FDLR et des Mai-Mai, provient en grande partie du trafic de charbon de bois. Le CNDP a pris le contrôle de grandes parties du parc en 2006. Ils prélèvent aussi des taxes sur le sorgho, sur les haricots et le maïs, et réclament le paiement d'impôts sur les maisons qui ont un toit de pisé ou de chaume (5 à 10 dollars par an), sur celles qui ont un toit en dur (20 à 50 dollars) et sur les petites entreprises.

Un Groupe d'experts du CSNU a estimé que le CNDP a gagné au moins 430 000 dollars rien qu'en 2008, en imposant ses taxes sur le charbon pour la seule zone située à proximité du Parc national des Virunga, la plus grande partie de ce charbon provenant

L'état de siège

La guerre, l'extraction minière et l'exploitation forestière sur le territoire des gorilles



Sources: UNOCHA, série cartographique; The Woods Hole Research Center, CCNUCC-CdP: "Reducing CO₂ Emissions from Deforestation and Degradation in the Democratic Republic of Congo: A First Look", 2007; Institut Géographique National congolais; Global Witness, "Faced with a gun, what can you do?", 2009; communiqué de presse du *Guardian*.

La MONUC

Le mandat de la MONUC a été prolongé jusqu'au 31 mai 2010 avec un budget de 1,35 milliard de dollars du 1er juillet au 30 juin 2010. Le Conseil de sécurité de l'ONU a autorisé la MONUC à user de tous moyens utiles dans le cadre de ses possibilités et dans les zones où ses forces armées sont déployées pour mener à bien son mandat, ce qui comprend sans y être limité la contribution à l'amélioration des conditions de sécurité et l'assistance au retour volontaire des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur du territoire, l'appui aux opérations de désarmement des combattants étrangers conduites par les Forces armées de la République démocratique du Congo, la facilitation de la démobilisation et du rapatriement volontaire des combattants étrangers désarmés et de leur famille, la contribution à l'achèvement du processus électoral aboutissant à des élections libres, transparentes et pacifiques, la protection des civils, du personnel et des installations humanitaires et des Nations Unies et le soutien au désarmement, à la démobilisation et au suivi des ressources de groupes armés congolais et étrangers.

La MONUC est la force de maintien de la paix de l'ONU en RDC. Elle est principalement implantée au Nord et Sud-Kivu, formée d'environ 18'600 hommes dont les principaux contingents sont formés par l'Inde (4400), le Pakistan (3600), le Bangladesh (1300), l'Uruguay (1300), l'Afrique du sud (1100), le Népal (1000), les autres contingents étant formés entre autres par le Bénin, la Bolivie, la Chine, le Ghana, le Guatemala, l'Indonésie, la Jordanie, le Malawi, le Maroc, la Tunisie et le Sénégal. Elle comptait au 31 décem-

bre 2009 un total de 20'509 membres en uniforme, répartis en 18'646 soldats, 705 observateurs militaires, 1158 policiers, 1005 fonctionnaires internationaux, 2613 fonctionnaires locaux et 648 Volontaires des Nations Unies. Le personnel militaire provient des pays suivants : Afrique du Sud, Bangladesh, Belgique, Bénin, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Chine, Danemark, Egypte, Espagne, France, Ghana, Guatemala, Inde, Indonésie, Irlande, Jordanie, Kenya, Malawi, Malaisie, Mali, Maroc, Mongolie, Mozambique, Népal, Niger, Nigeria, Norvège, Pakistan, Paraguay, Pérou, Pologne, Roumanie, Royaume-Uni, Fédération de Russie, Sénégal, Serbie, Sri Lanka, Suède, Suisse, République tchèque, Ukraine, Uruguay, Yémen et Zambie et les forces de police des pays suivants : Bangladesh, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, République centrafricaine, Côte d'Ivoire, Egypte, France, Guinée, Inde, Jordanie, Madagascar, Mali, Niger, Roumanie, Fédération de Russie, Sénégal, Suède, Tchad, Togo, Turquie, Ukraine et Yémen.

La MONUC concentre ses opérations sur la sécurité des villes les plus importantes et sur les axes routiers, mais elle n'a pas reçu de mandat solide pour contrôler les frontières, ce qui est essentiel pour couper les vivres aux paramilitaires. La MONUC joue un rôle crucial dans la stabilisation de la région. On pourrait toutefois renforcer ce succès en la mandatant pour contrôler les points de franchissement de la frontière aux mains des paramilitaires, qui assurent le financement constant de l'effort de guerre, ainsi que des pillages et des violations aux droits de l'homme que ces groupes commettent quotidiennement.

de l'intérieur même du parc. On a pu estimer que le CNDP avait gagné au moins 700 000 dollars en un an, entre septembre 2007 et septembre 2008, en contrôlant le point de franchissement de la frontière de Bunagana, mais la réalité est très probablement bien supérieure. La RDC a officiellement retiré ses douaniers de ce poste le 28 août 2008, et le CNDP a créé ses propres documents douaniers, qui sont acceptés par les autorités ougandaises (CSNU, 2008).

Le CNDP, de même que ses principales rivales les FDLR, a été étroitement impliqué dans la lutte armée contre les gardes forestiers qui protègent les gorilles dans les Virunga, là où 190 gardes ont été tués au cours de la dernière décennie, y compris dans l'attaque du quartier général des gardes forestiers par le CNDP en octobre 2008. Deux gardes ont en outre été tués en Kahuz-

Biega, quatre ont été blessés et sept ont été kidnappés par les FDLR depuis 2000.

Les gardes forestiers ont confisqué des camions entiers de charbon de bois, certains d'entre eux provenant directement de forêts protégées. Les contrebandiers, appartenant tantôt aux FDLR et tantôt au CNDP, ont répondu en faisant savoir qu'ils tireraient sur les gorilles si les gardes forestiers interféraient avec le commerce du charbon de bois. Vers le 22 juillet 2007, des miliciens se sont lancés à la poursuite d'une famille de douze gorilles de Rugendo et ont tué trois guenons – Mburanumwe, Neza et Safari, le bébé de Safari s'étant caché dans les environs. Ils ont aussi tiré sur Senkwekwe, un dos-argenté de 250 kg. Une des gorilles femelles a été abattue par une balle à l'arrière de la tête ; et on a trouvé son petit toujours accroché au cadavre de sa mère. Au total, ce sont dix gorilles rendus familiers par

Les milices Mai-Mai

Les milices Mai-Mai sont un groupe de paramilitaires communautaires actifs, qu'on retrouve principalement dans les provinces du Nord et du Sud-Kivu en RDC, où ils s'opposent à de nombreuses autres milices et en particulier aux FDLR basées au Rwanda. Ils comprennent des chefs de tribu, de guerre et de village, couvrant ainsi un large éventail de groupes et de milices de faible importance en guérilla, certains étant formés pour repousser d'autres paramilitaires qui tentent d'envahir leur territoire, d'autres étant chargés du pillage et du charbonnage. On estime que le nombre de miliciens armés se trouve entre 20 000 et 30 000. C'est au nord de Goma dans le Nord-Kivu qu'ils sont les plus actifs, mais on en trouve aussi autour de Walungu, Bunyakiri, Uvira, Mwenaga, Fizi et Shabunda. Leurs activités, comme celles de toutes les milices, varient d'une région à l'autre. Les Mai-Mai ont généralement affronté tous les militaires et paramilitaires présents, y compris la MONUC. Comme toutes les autres milices, certains Mai-Mai ont aussi été impliqués dans la production de charbon, dans le braconnage de gorilles et le meurtre de gardes forestiers, y compris dans les Varunga au début des années 2000.

Les FDLR

Les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) ont été principalement constituées de Hutus après le génocide rwandais. Elles lancent leurs opérations aussi bien au Nord-Kivu qu'au Sud-Kivu. Comme les autres milices, ils ont été activement impliqués dans les atrocités commises et les pillages, y compris de minerais, dans le braconnage et le charbonnage. Les FADRC et l'armée rwandaise ont toutes deux combattu les FDLR. On estime que le nombre d'hommes en armes est compris entre 6 et 15 000.

la présence humaine qui ont été tués en représailles du travail des gardes qui s'opposent au bûcheronnage illégal et à la contrebande dans le parc en 2007. Les images des cadavres de gorilles, diffusées par les médias dans le monde entier, ont soulevé l'indignation – dont le moindre ressort n'était pas la façon dont la confiance des gorilles, qui en était venus à considérer les visiteurs humains comme pacifiques, avait été trahie lorsqu'ils ont été massacrés.

Le gouvernement de RDC a déployé de réels efforts et il a enregistré des progrès en 2009 dans l'organisation de sommets de la Communauté économique des Etats d'Afrique centrale (CEEAC), de la Conférence pour la coordination du développement en Afrique aus-



trale (SADCC) ainsi qu'en normalisant ses relations avec la Belgique et le Rwanda. Un événement très important a eu lieu début 2009 avec l'arrestation de Laurent Nkunda et les tentatives de déstabilisation des FDLR rwandaises, dominées par les Hutus, parmi lesquels de nombreux complices du génocide rwandais de 1994, ainsi que de l'Armée de résistance du Seigneur (ARS) ougandaise. Toutefois, une bonne partie des miliciens ont continué leurs activités, toujours entretenues par un afflux d'armes échangées contre des minerais et du bois de construction via les pays limitrophes. Ce trafic est facilité entre autres par la constante implication de fonctionnaires corrompus et des filiales de nombreuses compagnies multinationales. Cette situation continue à peser sur les gorilles et sur leur habitat.



Les gorilles subissent aussi des pertes lors de leurs contacts directs avec des miliciens armés, ou lorsqu'ils sont blessés à cause de mines ou d'explosifs piégés. Ils passent l'essentiel de leur temps à se nourrir et à se reposer, la plupart du temps au sol. Ils passent plus ou moins de temps à un endroit donné en fonction de la saison et de la facilité à trouver leur nourriture, ils se déplacent souvent pendant des mois en formant un cercle approximatif pour retourner en fin de parcours sur les sites qu'ils ont occupés et qui ont eu le temps de se reconstituer, en utilisant une zone allant de 5 à 40 km² en fonction du terrain, de la saison et de la facilité à se procurer leur nourriture. Les mines antipersonnel et les explosifs piégés (généralement constitués d'une grenade à

Le CNDP

Le Congrès national pour la défense du peuple (CNDP) est une milice dominée par les Tutsi et établie par Laurent Nkunda dans la région du Kivu (RDC) en décembre 2006, en effectuant la jonction de plusieurs groupes paramilitaires et de nombreux combattants tutsis. On estime ses effectifs à 8 000 environ. Début 2009, Bosco Ntaganda, issu de l'Union des patriotes congolais et aujourd'hui officier du CNDP, a déclaré qu'il reprenait la direction du mouvement après la chute de Nkunda, arrêté le 22 janvier au Rwanda. C'est en intégrant une partie des forces du CNDP à l'armée congolaise que Ntaganda a pris la direction du CNDP. En théorie, 6 000 membres de la milice ont intégré les FARDC, mais malgré plusieurs accords de paix visant à transformer le CNDP en parti politique, ses forces sont encore largement impliquées dans les combats et les pillages qui marquent la région.

Les FADRC

L'armée congolaise (Forces armées de la RDC) compte environ 130 000 hommes, mais elle a souffert d'un certain manque d'appui et n'a pas toujours été payée. Beaucoup d'autres pays ont essayé d'aider les FARDC, y compris des pays qui ont des intérêts miniers en RDC, afin de stabiliser le pays. L'ONU a tenté de travailler avec les FARDC, y compris en menant des opérations conjointes et en versant des fonds pour payer les soldes, ces essais se soldant par des succès variables. Les FARDC ont été impliquées dans les atrocités et le pillage au même titre que les paramilitaires.

fragmentation tenue par deux branchettes fourchues et d'un fil de détente) ne sont pas posées au hasard mais sur les pistes, sur les chemins de passage naturels tels les lignes de crête entre deux terrains différents, ou sur des déclivités à proximité de points d'eau ou à proximité des gués, tous lieux très fréquentés par les gorilles. Cependant, malgré le grand nombre d'explosifs piégés et de mines posés en RDC, seuls un petit nombre est susceptible d'atteindre les gorilles, ceux qui sont placés sur les lignes de crête étant les plus à même de le faire, ou ceux qui sont dans les champs si les gorilles y font de fréquentes incursions. Les gorilles peuvent aussi se faire prendre dans des collets posés spécialement pour eux ou posés pour d'autres animaux.

Les ressources des conflits

Un rapport du PNUE publié en 2009 et intitulé *From Conflict to Peacebuilding: The role of natural resources and the environment* (Du conflit à la consolidation de la paix : le rôle des ressources naturelles et de l'environnement) a mis au jour une lacune très marquée dans la planification opérationnelle des opérations de maintien de la paix menées par l'ONU. Cette lacune porte sur les liens entre les conflits et l'environnement. Depuis 1990, au moins 18 conflits violents ont été alimentés par l'exploitation de ressources naturelles. Dans des situations où les problèmes environnementaux sont susceptibles de faire repartir un conflit ou de financer des groupes rebelles, il est souhaitable que les opérations du DOMP envisagent d'englober le suivi de l'extraction et de la gestion des ressources naturelles, de façon à appuyer les efforts de paix et de stabilisation.

Un récent rapport du PNUE intitulé *Protecting the Environment during Armed Conflict: An Inventory and Analysis of International Law* (La protection de l'environnement pendant les conflits armés: inventaire et analyse du droit international) a émis la recommandation que les Nations Unies devraient définir les « ressources des conflits* », mettent au point des mécanismes d'imposition de sanctions et le suivi de leur application. Il a recommandé également la révision et l'élargissement du mandat des opérations de maintien de la paix en matière de suivi de l'exploitation illégale et du trafic de ressources naturelles qui alimentent les conflits, ainsi qu'en matière de protection des zones sensibles protégées par les conventions internationales sur l'environnement (sur le modèle de l'évolution du mandat de la MONUC tel qu'il a été défini par les résolutions 1856 et 1906 du Conseil de sécurité).

Par ses résolutions 1856 de décembre 2008 et 1906 de décembre 2009, le Conseil de sécurité a donné mandat à la Mission des Nations Unies en RDC (MONUC) d'« utiliser ses moyens de surveillance et d'inspection pour empêcher les groupes armés illégaux de bénéficier d'un appui provenant du trafic des ressources naturelles. »

En 2009, le PNUE est entré dans une phase de coopération technique avec le Département d'appui aux missions et le DOMP. L'un des objectifs de cette collaboration consiste à examiner quels sont les choix qui s'offrent aux Départements pour améliorer leur planification opérationnelle en vue de faire face aux risques liés aux ressources naturelles en utilisant les moyens existants, en particulier au sein de l'Integrated Mission Planning Process (IMPP). Le PNUE et le PNUD vont aussi évaluer comment l'utilisation de ressources naturelles pourrait appuyer les processus de Désarmement, Démobilisation et Réintégration en créant des emplois et des perspectives.

*Le PNUE recommande que les Nations Unies adoptent la notion de « ressources des conflits » telle qu'elle a été définie par Global Witness : « des ressources naturelles dont l'exploitation et le trafic systématiques, dans un contexte de conflit, contribuent ou proviennent de violations graves des droits de l'homme ou du droit international ou de violations dont l'ensemble constitue un crime en droit international. »

Le principal effet des conflits armés sur les gorilles et sur le reste de la faune sauvage ne provient toutefois pas de contacts directs ou de répercussions telles que celles qui sont décrites dans l'encadré page suivante, mais de l'exploitation des ressources naturelles et de l'absence de maintien de l'ordre et de répression dans la région, par l'intermédiaire de la création d'immenses camps de réfugiés qui doivent se fournir en combustible. Des paramilitaires armés et même des soldats de l'armée régulière sont engagés pour escorter les camions transportant des minerais, du bois de construction ou du charbon de bois à travers le pays. Certaines de ces marchandises sont originaires de régions protégées et transportées au-delà des frontières sous la protection d'une escorte armée. En supposant que les garde-frontières n'aient pas été achetés, s'ils tentent d'arrêter le convoi, leur sécurité sera sérieusement compromise.

Parmi les principales causes de destruction du biotope et finalement du déclin des populations de gorilles orientaux, on trouve: la chasse pour se procurer de la viande de brousse, les quelques cas où des gorilles sont abattus en représailles lorsque du charbon de bois illicite est saisi ou lorsque la loi est appliquée, ainsi que la présence d'exploitations forestières, charbonnières, agricoles ou minières.

La guerre et l'instabilité ont aussi un impact sur les ressources touristiques issues de la conservation du patrimoine biologique. Lorsque le Front patriotique du Rwanda (FPR) a pénétré dans le Parc national d'Akagera en octobre 1990, une chute immédiate du tourisme et des revenus afférents s'est produite, en particulier dans le secteur des Varunga, qu'ils ont partiellement occupé en 1991. Les frontières du Rwanda, de l'Ouganda et de la RDC, en terrain accidenté et forestier, ont été utilisées comme maquis et comme plaque tournante de contrebande après le génocide rwandais de 1994 (Kalpers 2001; Rubasha 2008). A ce moment-là, environ deux millions de personnes – dont une bonne partie directement ou indirectement liées au génocide – ont fui vers la Tanzanie et surtout vers la RDC, la plupart s'établissant autour du Parc national de Virunga, certains au Sud-Kivu. Vers le début 1995, au moins 720 000 réfugiés vivaient dans cinq camps (Katale, Kahindo, Kibumba, Mugunga et Lac Vert) en RDC limitrophe du parc. Au moins 80 000 réfugiés ont pénétré dans le parc chaque jour pour ramasser du bois de chauffage, ce qui a entraîné une déforestation de 0,1 km² par jour, accompagnée de la déforestation due aux activités émergentes de charbonnage, dont le CNDP a pris le contrôle lorsqu'il s'est emparé du parc dix ans plus tard. Lorsque la première guerre civile a éclaté au Congo en 1996, il restait 500 000 personnes dans la zone, et le braconnage de viande de brousse et le bûcheronnage pour produire du charbon de bois continue aujourd'hui, bien qu'il ait été géré par différentes milices au cours du temps.



« J'ai tué un gorille et j'ai vendu la viande à l'armée congolaise »

Samuel

Ex-milicien rwandais rentré récemment de RDC

La fois où j'ai été faire la chasse au Congo, j'ai tué un gorille, et aussi j'ai tué des babouins, et après j'ai vendu la viande à l'armée congolaise.

Quand tu vas pour faire la chasse, tu dois utiliser un fusil, tu dois le tuer avec un fusil, tu peux pas le tuer avec la machette, et puis cette fois-là j'ai employé un civil congolais et puis après quand tu l'as tué tu vends la viande. C'était un gorille mâle, un dos argenté. Il était en haut dans les arbres et quand il est descendu j'ai tiré. J'avais jamais vu un gorille avant la guerre. J'ai entendu dire qu'il y a des gens qui viennent qui paient 500 dollars, mais c'est seulement ce que j'ai entendu dire, j'ai jamais vu ces gens payer.

Pourquoi j'ai fait la chasse, une des raisons c'est que des hommes de l'armée congolaise venaient souvent et me disaient d'aller chasser les gorilles et d'autres animaux et ils me disaient quand tu auras de la viande on partage, tu prends une partie, ils prennent une autre partie, ou ils te donnent des munitions, voilà tout.

Quand j'ai quitté le Rwanda je ne mangeais pas les animaux sauvages mais au Congo j'ai vu les Congolais qui en mangeaient, des animaux de toutes sortes, alors moi aussi j'en ai mangé. Maintenant je suis au Rwanda, je ne mangerai plus d'animaux sauvages.

Le Parc national d'Akagera a été réduit pour accueillir les survivants et les rapatriés, et il ne reste que 90 000 hectares des 245 000 hectares décidés autrefois ; les forêts de Gishwati et de Mukura ont aussi été continuellement rapetissées après 1995. Lorsque la guerre a éclaté en RDC, des réfugiés se sont aussi installés côté rwandais, et environ 55 000 réfugiés vivent dans des camps permanents à Kiziba, Gihembi, Kigeme, Nkamira et Nyagatere.

Les attaques perpétrées en janvier et en février 2010 sur des camps de réfugiés et des ONG en RDC ont impliqué une milice rwandaise en exil, les FDLR. De nombreuses milices ont obligé les réfugiés à travailler comme esclaves, y compris dans la fabrication de charbon de bois dans les parcs nationaux. Il y a environ 900 000 PDI rien qu'au Nord-Kivu, dont la plupart vivent chez des familles d'accueil ; 117 000 d'entre eux vivent dans 47 camps différents. Il y a environ 2,1 millions de PDI en RDC. Les attaques perpétrées contre le camp de Nyange seraient le fait de paramili-

taires issus des FDLR. A Muhanga, des soldats des FARDC se sont emparés des biens d'une ONG, interrompant ainsi la distribution d'aide humanitaire.

La MONUC a joué un rôle central dans la stabilisation de la région. Ce succès pourrait être encore renforcé en approfondissant le maintien de l'ordre légal et la capacité à enquêter et à poursuivre par-delà les frontières, pour réduire et finalement mettre un coup d'arrêt au financement des milices, et ainsi arrêter le flux continu d'armes et le pillage continu des ressources de la région, qui constitue le socle du conflit. Il sera essentiel d'assurer la sécurité des camps et l'approvisionnement des camps de réfugiés en nourriture et en combustible, car la plupart des convois ont lieu à travers ou à proximité de postes de douane proches des parcs, ou impliquent la contrebande de biens exploités directement à l'intérieur des parcs.

EXPLOITATION DES RESSOURCES NATURELLES, POURSUITE DE LA GUERRE, DESTRUCTION DE L'HABITAT DES GRANDS SINGES ET BRACONNAGE

Les FDLR tirent leurs principaux revenus du contrôle de la plupart des mines artisanales du Sud-Kivu (cassitérite, or et coltan) (CSNU, 2008) et de certaines mines du Nord-Kivu.

Le CNDP est cofinancé par des Congolais et des Rwandais. Un certain nombre de sociétés d'exportation de minerais agissent entre autres comme vitrines du CNDP (CSNU, 2008). De plus, la plupart des milices prélèvent aussi des péages routiers, des taxes sur le charbon, et distribuent des pots-de-vin ou règnent par la menace sur les points de contrôle à la frontière ou les fonctionnaires locaux. Le CNDP, par exemple, avait en 2008 la haute main sur le poste douanier de Bunagana entre la RDC et l'Ouganda.

Le CNDP gagne au moins 430 000 dollars par an rien qu'en taxes sur le charbon de bois produit au sein ou à proximité des Varunga, pour ne rien dire du produit total des ventes (CSNU, 2008). On estime que le FLDR gagne environ deux millions de dollars sur les taxes sur le charbon de bois prélevées sur environ la moitié de la production totale, ce qui laisse à penser que le revenu total annuel des taxes sur le charbon se monte au moins à quatre millions de dollars par an – toujours sans mentionner le produit total des ventes (CSNU, 2008). On estime que les FDLR gagnent environ 28 millions de dollars en vendant du charbon de bois chaque année, en collaboration avec les FADRC, y compris dans les Virunga. Il est aussi clair que le FLDR a collaboré avec les FADRC, bien qu'étant en guerre contre elles, y compris lors d'opérations visant le CNDP (CSNU, 2008). Des officiers de la 83^{ème} et de la 9^{ème} brigade des FADRC ont été mis à contribution en 2008 pour protéger des camions des FDLR transportant du charbon sur la route de Rutshuru (CSNU, 2008).

C'est aussi pour l'élevage et la mise en pâturage que les milices cherchent à gagner du terrain l'une sur l'autre, et les taxes levées sur les terrains agricoles sont très importantes, ce qui fait peser une lourde menace sur la faune par suite de la déforestation et du surpâturage. Cette évolution fait aussi fuir nombre d'ongulés,

ce qui alourdit encore la charge du braconnage sur les primates, gorilles compris.

De nombreux bailleurs de fonds paient des taxes ou sont mis à contribution dans la mise en valeur des ressources. Ils passent souvent d'une milice à l'autre, y compris lorsqu'elles sont antagonistes, selon qui est au pouvoir. Les gouvernements sont aussi impliqués dans le soutien à plusieurs de ces groupes de rebelles, généralement en organisant leur entraînement ou en facilitant l'obtention de concessions dans l'extraction industrielle, en « fermant les yeux » ou même en fournissant le matériel (CSNU, 2008). Ceci comprend l'appui de haut fonctionnaires rwandais au CNDP (CSNU, 2008).

Des fonctionnaires rwandais, ougandais et congolais ont été impliqués lorsque des points de contrôle des véhicules montés par l'ICCN ont été bloqués ou démantelés, bien que ces mesures aient fait substantiellement chuter le trafic de charbon de bois produit illégalement, et les revenus correspondant des FDLR d'au moins 40% (CSNU, 2008). Là aussi, les gardes forestiers et les gardes du parc auraient pu jouer et ont joué un rôle important pour réduire et arrêter l'exploitation illégale de ressources qui non seulement détruit la faune, mais aussi finance les atrocités commises en temps de guerre par les milices. Malgré cela, l'appui que les gardes reçoivent est minime et ils subissent de lourdes pertes.

D'autres groupes, comme la Coalition de la résistance patriotique congolaise (PARECO) qui a vu le jour en 2007 qui a combattu le CNDP, et ont apparemment des liens avec les FADRC (CSNU, 2008). On trouve aussi le Front populaire pour la justice au Congo (FPJC) issu du FPRI et l'ARS (Armée de résistance du Seigneur) ougandaise. Ces « nouvelles » milices, comme les sociétés privées, évoluent apparemment lorsqu'une occasion d'exploiter les ressources apparaît ou lorsque d'autres groupements sont éliminés. Là aussi, lorsqu'un nouveau groupe évolue, il s'intéresse et finit par reprendre simplement la plus grande partie des modes



d'exploitation des milices qui occupaient une zone donnée ou un parc national avant eux.

Il est tout aussi clair que les FADRC ont été directement impliquées dans l'exploitation, en prenant le contrôle de mines, ou indirectement en collaborant à l'approvisionnement des milices en armes (CSNU, 2008). La plupart des armes importées illégalement en RDC au cours des dernières années proviennent de Chine. Cependant, on trouve aussi des armes provenant d'Europe de l'est et d'autres pays. Un certain nombre d'avions et de camions entrent en RDC quotidiennement, certains via l'Ouganda ou le Rwanda, pour appuyer les milices.

Jusqu'à ce jour, ce sont les gardes des parcs qui ont supporté l'essentiel du fardeau du contrôle de la criminalité environnementale dans les zones protégées ou à proximité. Comme on leur a interdit de contrôler les véhicules et qu'ils ont même été forcés de démanteler les points de contrôle des véhicules après certains accords de paix (conclus sous les auspices des paramilitaires), les milices sont retournées à leurs activités et les ont même étendues sans obstacle, des activités qui financent leur effort de guerre et qui ont des conséquences dévastatrices sur la faune. On a observé un effet très semblable dans le parc national de Bardia au Népal, où l'armée népalaise n'a plus été autorisée à patrouiller dans le parc aux termes d'un accord de paix avec les maoïstes, et où la plupart des rhinocéros ont disparu. En tout, le parc a perdu plus de 90% de ses rhinos en dix ans (Nellemann, obs. pers.).

Si on n'empêche pas l'exploitation des ressources, si on n'arrête pas la contrebande transfrontière, étranglant ainsi financièrement les milices, le conflit et les pertes en vies humaines et en faune sauvage ne s'arrêteront pas. Les négociations de paix semblent avoir eu peu d'effet tant que les occasions de s'enrichir seront nombreuses pour les milices, et les milices naissent en grande partie dans cette perspective, y compris grâce au soutien de hauts fonctionnaires corrompus dans les pays limitrophes.

LE RÔLE DES SOCIÉTÉS ET DES RÉSEAUX MULTINATIONAUX

Les FDLR, le CNDP et même les FADRC ont été impliqués dans le transport de bois d'œuvre, de minerais et de charbon de bois issus d'exploitations illégales (CSNU, 2008). Les FDLR contrôlent de nombreuses mines du Nord et du Sud-Kivu et elles sont impliquées dans le trafic de minerais par la route, sur des camions qui proviennent de Walikale. Elles contrôlent la grande majorité du territoire dans le Parc national de Kahuzi Biega dont le sous-sol regorge de minerais.

Plusieurs comptoirs sont impliqués dans la vente de minerais à des sociétés comme Groupe Olive, Etablissement Muyeye, MDM, World Mining Company (WMC) et Panju, qui sont les principaux destinataires et les principaux exportateurs de cassitérite, de coltan et de wolframite – dûment pourvus de licences d'exportation gouvernementales (CSNU, 2008). L'Etablissement Namukaya est aussi impliqué dans le préfinancement des achats d'or en provenance des territoires contrôlés par les FDLR (CSNU, 2008). Le CNDP, par exemple, gagne aussi de l'argent en taxant les minerais. Ainsi 0,20 dollar par kilo de minerai est prélevé aux points de contrôle mis en place à la mine ou aux environs (CSNU, 2008). Comme la production minière de la région est d'au moins 15 000 tonnes par an, le revenu des milices par l'exploitation de ces taxes « routières » se chiffre ici en millions de dollars chaque année.

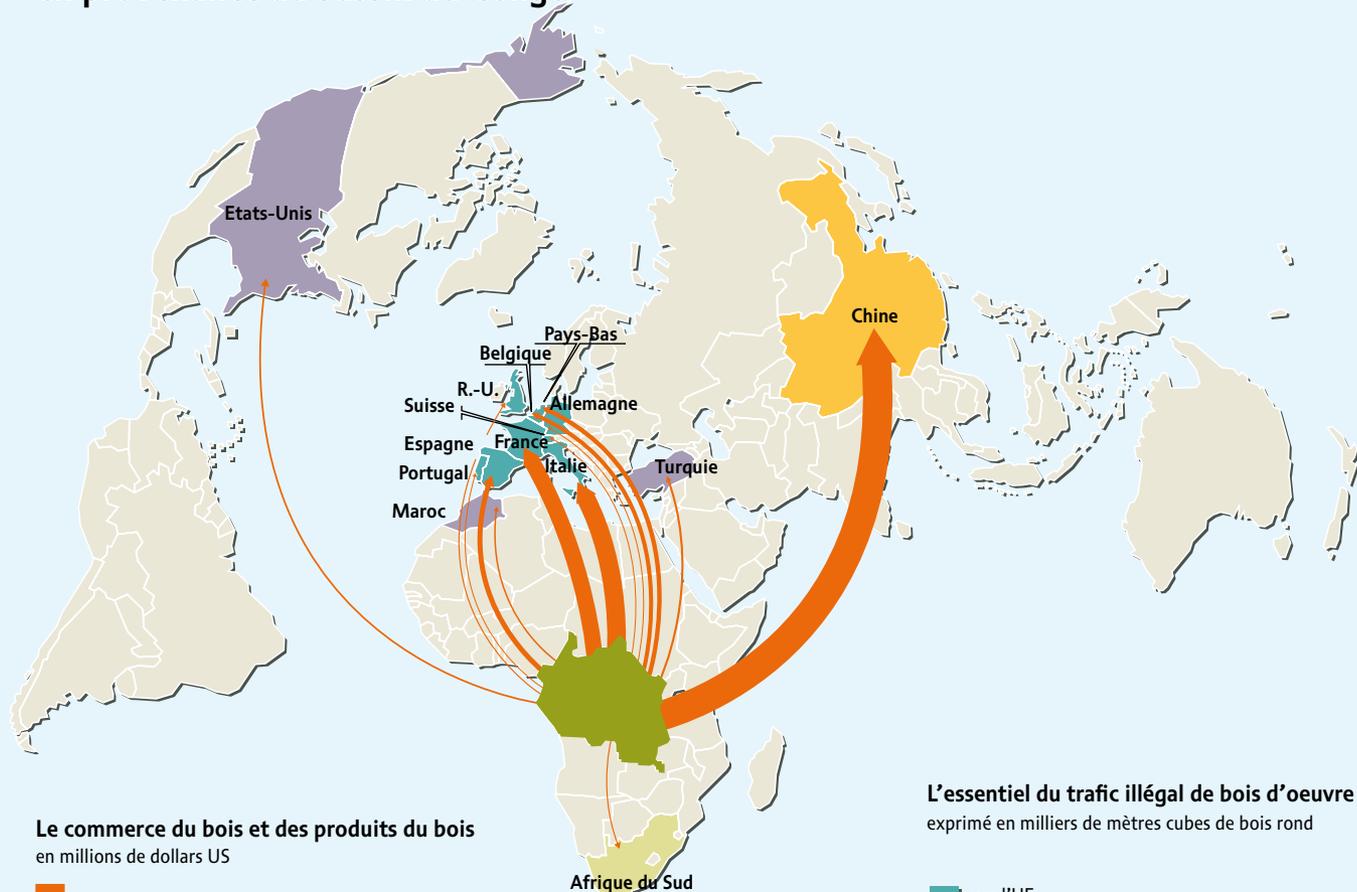
Il est aussi probable que le volume d'exportations réel soit bien supérieur à celui qui vient d'être mentionné. Comme de nombreuses sociétés ou leurs filiales – à la différence des acheteurs multinationaux – servent aussi de vitrine à certaines milices, il est clair que les revenus tirés de l'exploitation des ressources dans la région et les taxes forment l'épine dorsale de la poursuite du conflit. Il apparaît aussi qu'une partie importante de la « taxation » à petit volume dans les villages et ailleurs est pratiquée afin d'entretenir les troupes au quotidien, tandis que les grandes sommes d'argent n'atteignent jamais le soldat de base qu'on laisse souvent subvenir à ses besoins en pillant le pays.

Les exportations officielles depuis la RDC en 2007 se montent à 14 694 tonnes de cassitérite, estimées à 45 millions de dollars, 1 193 tonnes de wolframite, estimées à 4,27 millions de dollars, et 393 tonnes de coltan, évaluées à 5,42 millions de dollars (CSNU, 2008). Ces chiffres sont autour de 61 et 70% des estimations officielles de production (CSNU, 2008). De plus, Traxys – une société parmi beaucoup d'autres – a exporté à elle seule 226 tonnes de coltan en 2007, soit presque 57% du total des exportations officielles de la RDC selon le Groupe d'experts (CSNU, 2008). Les reçus et les registres des cinq principaux comptoirs d'achat de minerais, cassitérite et coltan compris, montrent un volume de transaction de 9,77 dollars par kilo et par jour en mai 2008 (CSNU, 2008). Si on fait le total des achats accumulés sur 66 jours, les sociétés MGM, ETS Panju, MDM, Muyeye et Amur ont acheté en moyenne 29,45 tonnes par jour à un prix moyen de 65 127 dollars (registres archivés aux Nations Unies, New York ; CSNU, 2008).

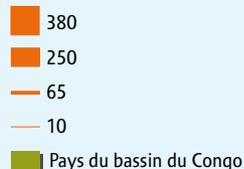
Il est impossible de vérifier l'étendue de l'exploitation illégale en chiffres exacts. Toutefois, sur la base de la seule taxation de 0,20 USD par kilo de minerais sur les routes, si l'on reprend l'estimation selon laquelle le volume réel est entre 2 et 10 fois le volume officiel des exportations, on arrive au chiffre de 32 000 à 150 000 tonnes de minerais de coltan, cassitérite et wolframite ensemble. On peut donc estimer le revenu des taxes routières seules entre 6 et 30 millions de dollars pour les minerais, de 4 millions pour le charbon de bois, et très probablement autant pour les autres biens mis ensemble. De l'or et des diamants sont impliqués aussi. Si l'on y ajoute les taxes par camion et sur d'autres biens comme le ciment, le bois d'œuvre et le charbon de bois (rien que pour passer ce dernier par certains points de franchissement de la frontière, on estime le montant total des taxes prélevées à 0,7 million par an hors coût de transport en RDC), on peut estimer le revenu des milices entre 14 et 50 millions de dollars US chaque année rien que sur les taxes, le montant réel étant très certainement bien supérieur. De plus, les milices sont très impliquées dans les sociétés vitrines et dans

➔ **Figure 3: Des sociétés provenant de l'UE et des sociétés basées en Autriche, Belgique, Canada, Chine, Hong Kong (Chine), Inde, Malaisie, Thaïlande, Rwanda, Afrique du Sud, Suisse, Pays-Bas, Fédération de Russie, Emirats arabes unis et Royaume-Uni sont impliquées dans l'exportation de minerais et de bois d'œuvre depuis les régions en conflit de la RDC (CSNU, 2008). Les principaux ports d'embarquement sont Mombasa et Dar Es Salaam.**

Les exportations de bois en provenance du bassin du Congo

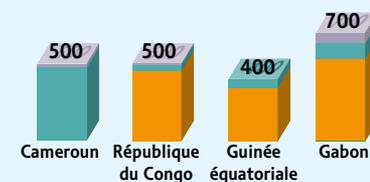
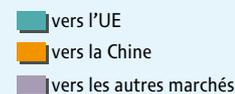


Le commerce du bois et des produits du bois en millions de dollars US



Sources: base de données de l'International Trade Centre, état le 2 mars 2010; Estimations du pourcentage de "bois illégal" dans les importations de produits du bois in: *Products from selected countries*, Global Timber, 2007; Ruiz Perez, M., *Logging in the Congo Basin: A multi-country characterization of timber companies*, in *Forest Ecology and Management*, 2005.

L'essentiel du trafic illégal de bois d'oeuvre exprimé en milliers de mètres cubes de bois rond



L'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses en RDC (CSNU, 2001)

Dans ce rapport remis au Conseil de sécurité en avril 2001 (S/2001/357), une étude de cas est présentée pour illustrer comment une filiale de société a utilisé des moyens illicites, avec la complicité des forces armées et du gouvernement, ainsi que son réseau international pour exploiter les ressources naturelles de la République démocratique du Congo. Ce faisant, elle a non seulement favorisé la corruption mais aussi financé la poursuite de la guerre. Les sociétés se livrant à ses activités utilisent entre autres des fonds destinés aux investissements et agissent pour le compte de clients situés aux USA, en Europe et dans les centres industrialisés d'Asie. On connaît des exemples similaires dans les domaines minier, forestier et pétrolier en Afrique centrale, en Asie centrale et dans le bassin de la Caspienne, en Amérique latine et en Asie du sud-est. Voici un extrait du rapport :

« 47. Étude du cas DARA-Forest. Une société forestière ougandaise appelée DARA-Forest s'est installée dans la région d'Ituri à la fin de l'année 1998. En mars 1998, cette société avait sollicité l'octroi d'une concession forestière en République démocratique du Congo, concession qui lui avait été refusée par les autorités de Kinshasa. En 1999, la société a commencé à acheter des produits forestiers et, pour ce faire, a loué les services de particuliers chargés de récolter le bois pour le lui revendre ensuite. Ces particuliers étaient initialement des bûcherons congolais opérant en partenariat avec des Ougandais. La société DARA s'est engagée la même année dans la production industrielle en construisant une scierie à Mangina. En 2000, elle avait obtenu du RCD-ML sa propre concession. L'analyse de séries d'images recueillies par satellite sur une certaine période révèle l'étendue de la déforestation

qu'a subie la Province orientale entre 1998 et 2000. Les forêts les plus exploitées se situent autour de Djugu, Mambassa, Beni, Komanda, Luna, Mont Moyo et Aboro. L'abattage des arbres s'y est effectué sans considération d'aucune règle minimale acceptable d'exploitation assurant une gestion durable de la forêt ou ne serait-ce que des possibilités d'abattage durables.

48. Le bois d'œuvre exploité dans cette région occupée par l'armée ougandaise et le RCD-ML transitait exclusivement par l'Ouganda ou était utilisé dans ce pays. Il ressort de l'enquête que le Groupe a menée à Kampala que l'on peut se procurer facilement dans cette ville de l'acajou provenant de la République démocratique du Congo que l'on paie moins cher que l'acajou ougandais. Cette différence de prix s'explique simplement par le fait que le bois est acquis à moindre coût en République démocratique du Congo. Le bois d'œuvre que l'Ouganda se procure dans ce pays n'est pratiquement soumis à aucune taxe. En outre, les droits de douane ne sont généralement pas acquittés lorsque les camions passent la frontière sous escorte militaire ou simplement sur instructions du commandement local sous les ordres du général Kazini. Le bois d'œuvre provenant de la République démocratique du Congo est alors exporté vers l'Ouganda, le Kenya et sur d'autres continents. Selon les autorités portuaires du Kenya, d'importantes quantités de bois d'œuvre étaient exportées vers l'Asie, l'Europe et l'Amérique du Nord.

50. L'abattage d'arbres destinés à la production et l'exportation de bois d'œuvre en République démocratique du Congo n'a cessé de se faire en toute illégalité. Outre qu'elle exploite du bois d'œuvre sans autorisation dans un pays souverain et en violation de sa législation,

beaucoup de sociétés qui ont pignon sur rue à Kampala et Nairobi, entre autres (CSNU, 2008). Il est ainsi clair que les milices et les filiales impliquées se procurent des ressources naturelles dont la valeur se compte en centaines de millions de dollars chaque année, ce qui perpétue le conflit.

Le lieu de provenance des minerais et la milice qui les a produits sont généralement de notoriété publique dans le secteur minier.

Les fonds de grandes sociétés et de grandes caisses de pension du monde industrialisé sont parfois affectés au financement de la corruption et des achats d'armement par le truchement de filiales, des processus qui tournent souvent autour de « ressources naturelles de conflit ».

Les sociétés contribuent à la pérennisation de la corruption, les pots-de-vin étant souvent payés sous forme de nouvelles conces-

sions ou camouflés sous la forme de prêts à faible intérêt, le destinataire gagnant simplement de l'argent par les différences de taux d'intérêt avec des fonds placés en banque, investis ou prêtés à des tiers. La plupart des pays qui ont connu un boom du bois d'œuvre ont fait l'expérience des effets corrosifs du clientélisme lorsque les concessions sont échangées au sein de l'élite de la nation contre des privilèges, des avantages politiques ou des facilités commerciales.

Dans les situations de conflit, les sociétés privées peuvent encore alimenter le conflit en faisant le commerce des armes en échange de ressources naturelles ou en facilitant l'accès à des fonds pour l'achat d'armement, souvent par le truchement de filiales (CSNU, 2001; 2008; PNUE, 2007). L'utilisation de filiales dans le domaine de la sécurité ou des sociétés qui embauchent d'anciens officiers de renseignement ou d'anciens membres des forces spéciales sont très nombreuses dans la région. Selon le Conseil de sécurité (2001)

DARA-Forest exporte régulièrement sa production sans se soumettre à aucune procédure de certification. Elle a tenté de prendre contact avec des organismes de certification agréés par le Forest Stewardship Council. Ces organismes exigent de l'exploitant qu'il présente certains documents et pièces justificatives que DARA-Forest n'a jamais produits. Cette société exporte pourtant du bois d'œuvre en violation de la procédure établie et généralement acceptée par la communauté mondiale des exploitants forestiers et qui est maintenant considérée comme un usage de droit international. Les sociétés qui importent ce bois d'œuvre non documenté provenant de DARA-Forest sont essentiellement ressortissantes de grands pays industrialisés, notamment la Belgique, la Chine, le Danemark, les États-Unis d'Amérique, le Japon, le Kenya et la Suisse.

51. Le Groupe s'est également rendu compte qu'il y avait collusion entre la société DARA Great Lake Industries (DGLI) dont DARA-Forest est une filiale, de même qu'entre la société jumelle ougandaise Nyota Wood Industries et le Ministère ougandais de l'aménagement du territoire et des eaux et forêts aux fins de la mise en place d'un système facilitant la certification du bois d'œuvre en provenance de la République démocratique du Congo. En mai 2000, DGLI a signé un contrat avec Smart Wood et le Rogue Institute for Ecology and Economy d'Oregon, États-Unis, concernant la délivrance de certificats de conformité des produits forestiers.

52. (...) Les partenaires de DGLI dans ce montage sont les suivants : DARA Europe GmbH d'Allemagne, Shanton President Wood Supplies Co. Ltd. de Chine, President Wood Supply Co. Ltd. de Thaïlande, DARA Tropical Hardwood, Portland (Oregon) des États-Unis. La répartition

des ventes de la société restera vraisemblablement la même soit environ 30 % à destination de l'Extrême-Orient, de la Chine, du Japon et de Singapour, 40 % à destination de l'Europe et 25 % à destination de l'Amérique du Nord. L'actionnariat et la gestion de DARA Great Lakes Industries sont aux mains de ressortissants ougandais et de ressortissants thaïlandais dont M. John Supit Kotiran et Pranee Chanyuttasart, l'un et l'autre ressortissants thaïlandais, et Prossy Balaba, ressortissant ougandais. Selon certaines informations non confirmées, des membres de la famille du président Museveni seraient actionnaires de DGLI, encore qu'un supplément d'enquête soit nécessaire pour le vérifier. (...)

54. Le taux d'abattage aux alentours de Butembo, Beni, Boga et Mambassa est inquiétant. L'administration du RCD-ML a reconnu qu'elle n'exerçait aucun contrôle sur le taux d'exploitation, le recouvrement des taxes concernant les activités d'abattage et les droits de douane aux points de sortie. D'après les récits de témoins oculaires, les images recueillies par satellite, les déclarations d'acteurs principaux et la propre enquête du Groupe, il est suffisamment prouvé que l'exploitation de bois d'œuvre est directement liée à la présence ougandaise dans la Province orientale. Ces activités ont atteint des proportions alarmantes et les Ougandais (civils, militaires et sociétés) y participent très largement. En mai 2000, le RCD-ML a octroyé une concession de 100 000 ha à DARA-Forest. Depuis septembre 1998, cette société exporte en gros chaque année environ 48 000 m³ de bois d'œuvre. »

On trouve d'autres exemples de l'implication internationale et de l'implication des milices dans les zones d'extraction minière dans le rapport soumis en décembre 2008 au Conseil de sécurité par le Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles de RDC (S/2008/773) :

« 74. La réglementation minière de la République démocratique du Congo fait la distinction entre les marchands locaux, ou négociants, qui sont habilités à faire des achats sur le terrain et à vendre leurs produits à n'importe quel exportateur du pays, et les comptoirs qui ne sont autorisés qu'à vendre à l'exportation. Les comptoirs prétendent souvent que, n'étant pas impliqués en théorie dans l'achat des minéraux sur le terrain, ils ne connaissent pas l'origine des produits qu'ils achètent. Plusieurs négociants ont cependant indiqué au Groupe d'experts que les comptoirs ont besoin de savoir d'où proviennent leurs produits, la teneur en minerai variant d'une région à l'autre. En outre, ces centrales d'achat sont au courant de la présence de groupes armés puisque les taxes que ceux-ci prélèvent font souvent monter les prix. Dans les faits, de nombreux comptoirs travaillent avec des négociants attirés qu'ils connaissent et en qui ils ont confiance, dont ils préfinancent les activités. Ces négociants entreti-

ennent souvent des relations étroites avec les FDLR sur les sites d'exploitation minière.

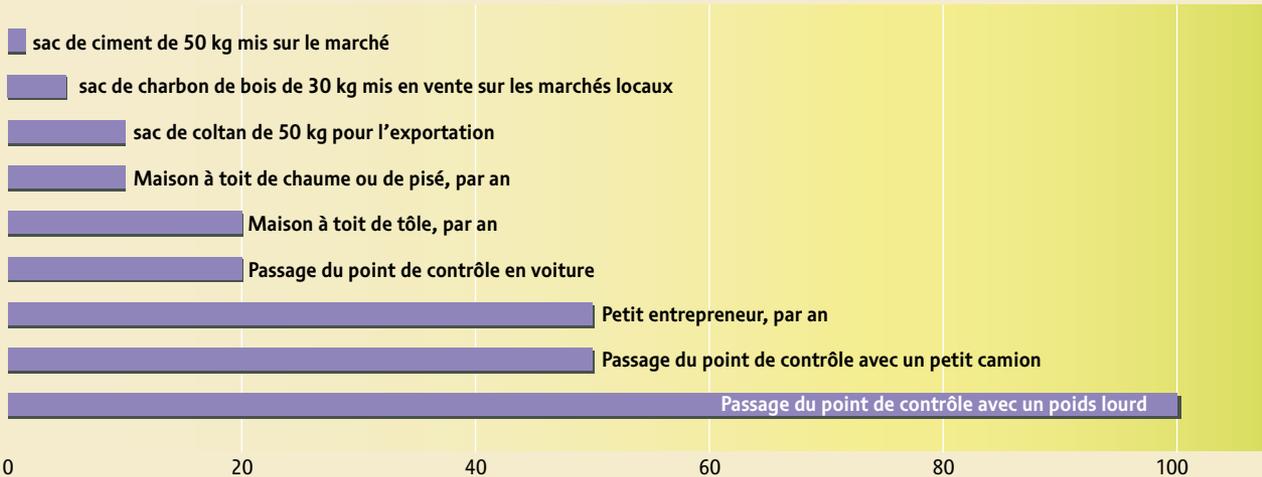
75. Le Groupe d'experts a analysé des centaines de documents de transport officiels concernant des minéraux, émis par les autorités gouvernementales aux centres de transit où arrivent les minéraux avant d'être chargés à bord de camions à destination de Goma, d'Uvira, de Butembo et de Bukavu. Nombre de ces documents confirment que certains négociants effectuent systématiquement leurs achats dans des zones contrôlées par les FDLR et envoient toujours leur marchandise aux mêmes comptoirs.

76. Le Groupe a également examiné des documents officiels d'exportation et des documents du Ministère des mines qui montrent que certains comptoirs faisant affaire dans des zones contrôlées par les FDLR vendent leurs produits à un nombre restreint de sociétés étrangères. Plusieurs négociants ainsi que le directeur d'une société d'achat étrangère ont informé le Groupe que certaines entreprises étrangères préfinancent leurs « propres » comptoirs, ce qui revient à admettre qu'il existe une filière de financement entre ces entreprises et les mines contrôlées par les FDLR. »

Le système de taxation dans les zones en conflit de l'est de la RD du Congo

Fraction des revenus du CNDP sur la base des ressources locales

Dollars US, 2008



Source: Conseil de sécurité, S/2008/773.

Figure 4: Les milices et les grossistes ou les filiales de grandes entreprises qui travaillent avec elles sont impliquées dans toute une série d'activités illégales allant des "péages routiers" aux "taxes foncières" sur les populations locales, souvent misérables, jusqu'à l'extraction à grande échelle de minerais, de bois d'oeuvre et de charbon de bois.

et les interviews que nous avons menées, beaucoup de ces sociétés comptent parmi leurs employés des anciens du SAS britannique, du Bataillon 32 et du Bureau de coopération civile d'Afrique du Sud, entre autres, et leurs clients comprennent plusieurs des plus grandes sociétés minières et pétrolières et leurs filiales de la région où elles déploient leurs activités, y compris la RDC et les Etats limitrophes qui abritent des gorilles. En mars 2004, 64 mercenaires présumés ont été arrêtés au Zimbabwe, en chemin pour la Guinée équatoriale où ils devaient, pense-t-on, appuyer un coup d'Etat.

En février 2000, le diamantaire international de Beers, qui contrôle les plus importantes mines de diamants du monde, a annoncé qu'il cessait d'acheter des diamants provenant des zones de conflit en Afrique – une étape importante pour freiner le marché des diamants d'origine illicite en Europe, au Japon et aux Etats-Unis. Ce genre d'initiative est compliquée par l'absence de systèmes performants

pour tracer l'origine et le parcours du pétrole, des minerais et des produits à fibre (pulpe et bois d'oeuvre). Les réseaux professionnels multinationaux ont fourni à plusieurs reprises des prêts ou des fonds pour les achats d'armement ou ont même fourni directement des armes en échange de concessions, mais le plus souvent cet échange se fait par le truchement de sociétés de consultance ou par des filiales dont la responsabilité n'implique pas celle de la maison mère.

Ainsi, les fonds ont souvent été utilisés pour financer des achats d'armes afin d'assurer le contrôle des zones riches en ressources pour les multinationales, ce qui attise les conflits (Auvinen *et al.*, 1999; Blanton, 1999; Craft et Smaldone, 2002; Addison *et al.*, 2002; Nafziger et Auvinen, 2002).



« Ce que nous voulons,
c'est agir. »

Ofir Drori

Fondateur/directeur de la Last Great Ape
Organization, Cameroun

Nous nous concentrons sur les poursuites pénales, sur l'application des lois. Fondamentalement, pour nous, les largesses dans l'application des lois – souvent à cause de la corruption qui règne dans les gouvernements – est le principal problème qui cause l'extinction des gorilles et des autres espèces. Donc pour nous, ce que nous voudrions voir, c'est un grand élan pour l'application des lois. Il s'agit des problèmes les plus durs, il ne s'agit pas de moyens doux comme l'éducation, et beaucoup d'autres solutions sur le long terme. Ce que nous voulons, c'est agir. Les trafiquants, ceux qui font du commerce avec les gorilles, les hauts placés, les hauts fonctionnaires mènent les gorilles à l'extinction par la corruption – et ce n'est pas un problème facile à résoudre. C'est un problème qui nécessite de compter sur beaucoup de pouvoir politique, sur une volonté politique, mais c'est comme ça que nous voyons les choses.

Ce que nous vivons, c'est une crise. La situation des gorilles ne s'est pas améliorée. Nous avons essayé beaucoup de méthodes différentes au cours des ans. Je pense que sensibiliser les communautés, l'éducation, organiser beaucoup de conférences avec le gouvernement, la formation, tout cela ne nous a pas menés bien loin. Nous avons beaucoup d'exemples frappants de cet écart énorme entre ce qui se dit au palais des congrès et la réalité du terrain. Je pense qu'il faut nous réveiller si nous voulons sauver les grands singes.

La situation se détériore, c'est vrai, du moins au Cameroun. Nous avons perdu notre rhino, nous allons probablement perdre nos lions dans un an ou deux et les grands singes sont les suivants sur la liste. C'est la situation du Cameroun et je pense que dans d'autres pays c'est probablement même pire pour les grands singes.

Si nous voulons sauver les grands singes, il faut faire quelque chose de complètement différent. Je dirais, laissons tomber les conférences, les discours, tous les énormes et longs processus politiques, et concentrons-nous sur le travail – l'action. Concentrons-nous sur ce qui est proche et voyons ce qui arrivera le mois prochain. Ces trafiquants de haut vol sont-ils dans les parages ? Je ne parle pas des petits braconniers dans les villages, parce que notre problème n'est pas dans les villages, notre problème est lié aux fonctionnaires du gouvernement, aux hauts gradés, notre problème est lié aux très grands, aux très riches hommes d'affaires qui font du commerce avec les singes. Nous voulons voir ces gens derrière les barreaux et c'est ainsi que nous pourrions montrer que les choses doivent changer. Les palais des congrès ne nous mènent pas très loin.

LA STRUCTURE DES RÉSEAUX D'ENTREPRISE

Les exemples cités tout au long du présent rapport permettent de reconstituer la structure de certains des réseaux d'entreprise qui ont une responsabilité directe dans les atrocités perpétrées en RDC et dans l'exploitation des habitats de la faune. Il n'y a pas de structure organisationnelle standardisée, mais on peut décrire certaines tendances dans leur façon de s'organiser et dans leurs pratiques opérationnelles (CSNU, 2001; PNUE, 2007). La présence de marchés dépourvus de tout sens critique implique qu'il se trouvera des acheteurs pour tous les biens vendus au juste prix, peu importe la façon dont ils ont été produits, transformés ou transportés. Il est assez facile et habituel pour les sociétés commerciales de construire leurs réseaux politiques par la sélection avisée de directeurs non exécutifs et en maintenant des relations profitables à tous, au niveau d'anciens membres du conseil d'administration ou d'anciens PDG qui sont devenus ensuite hauts fonctionnaires ou décideurs gouvernementaux. Ces arrangements peuvent devenir moins innocents lorsqu'une société et un fonctionnaire, quelle que soit leur relation, partagent un secret issu de leur passé commun, comme d'avoir tiré profit de campagnes militaires dans des zones riches en ressources naturelles. Cela peut avoir impliqué une activité mal intentionnée, légale ou non – il y a des journalistes d'investigation assez bien informés pour faire connaître ce genre d'histoire, de façon à ce que le public le moins curieux et le moins averti le remarque ; il est rarement bien vu de se faire remarquer avec une histoire de type « armes contre pétrole » dans le monde des entreprises. Les secrets partagés sont ainsi de puissants facteurs de cohésion pour les sociétés et leurs réseaux politiques.

Le bûcheronnage illégal peut être dirigé par des sociétés qui n'ont pas le droit de cité dans la région, mais aussi par des détenteurs de concessions légales, qui agissent de plusieurs façons différentes. Les titulaires de concessions peuvent surexploiter les terres qui leur sont octroyées, ou ils peuvent exploiter des zones au-delà des limites de leurs terres. En Indonésie, l'expérience a montré que les concessions ont étendu leurs opérations illégalement dans des zones protégées et en dehors de la zone concédée, et on a observé

la même chose en RDC (Curran et al., 2004). Le bois d'œuvre ou les produits du bois peuvent être passés en contrebande en dehors du pays ou même transportés ouvertement via les postes frontalières, avec l'appui de soldats ou de gardes de la milice (CSNU, 2001 ; 2008), ou vendus et transportés comme s'ils provenaient d'une concession légale. Pour éviter le traçage international du bois d'œuvre ou des produits du bois, les marchandises changent souvent de propriétaire à de multiples reprises pendant le transit. Ainsi, lorsque le bois arrive à sa destination finale, son pays d'origine n'est plus le pays de production réel.

On peut saisir l'étendue de la contrebande en comparant les chiffres officiels des exportations des minerais et du bois d'œuvre et les chiffres réels, qui sont bien supérieurs (CSNU, 2008). Il est possible que les chiffres officiels soient sous-évalués de 50 à 80% dans tout le bassin du Congo. On a observé une structure très similaire dans l'exploitation forestière illégale en Indonésie par exemple (PNUE, 2007). Dans ce cas, les chiffres des importations de nombreux pays y compris la Chine, Taïwan et la Malaisie, pour n'en mentionner que quelques-uns, sont généralement loin au dessus des chiffres officiels indonésiens des exportations (Schroeder-Wildberg et Carius, 2005 ; PNUE, 2007).

Encore une fois, le pillage et la destruction du biotope des gorilles est un problème international, avec des réseaux multinationaux agissant ouvertement, alors que la protection des parcs est avant tout un problème de répression. Encore une fois, l'application de la loi nécessite la formation, le financement et particulièrement la coordination transnationale avec le système judiciaire, les douanes et une collaboration internationale pour dévoiler toutes les étapes de la criminalité internationale de la source à l'utilisateur final.

Les sociétés qui achètent en connaissance de cause des ressources exploitées illégalement se rendent par le fait même complices d'actes criminels.

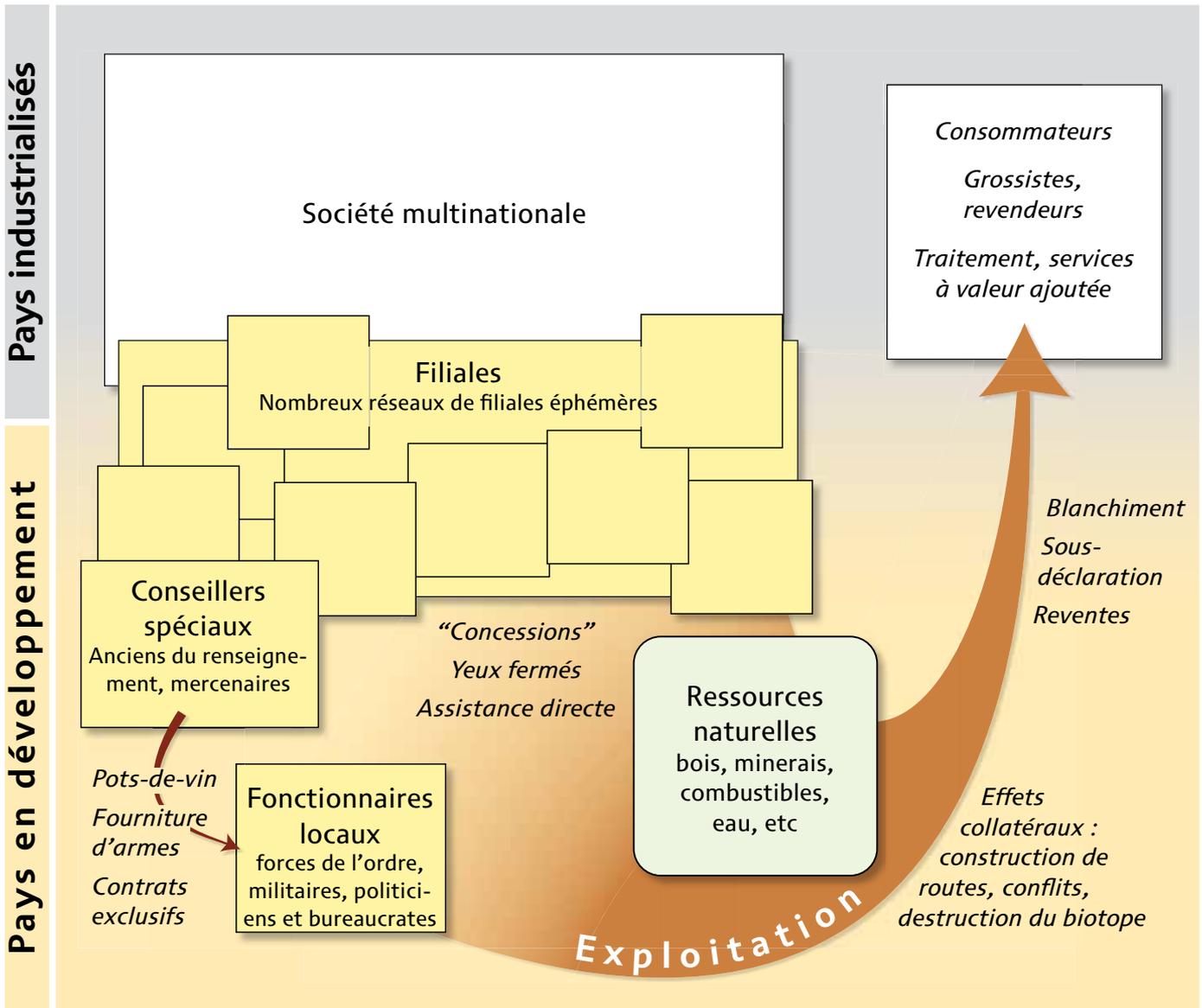


Figure 5: Des entreprises multinationales de l'UE et d'Asie, entre autres, agissent dans la région de la RDC par le truchement de filiales. Elles contribuent directement, ou indirectement le plus souvent, à financer l'exploitation illicite des ressources de la RDC – en toute impunité.

L'exploitation du bois dans les forêts du bassin du Congo



LA PERTE OU LA DÉGRADATION DE L'HABITAT PAR SUITE DE BÛCHERONNAGE, D'AGRICULTURE ET DE CHARBONNAGE

La plupart des sociétés d'exploitation forestière qui ont déployé leur activité dans le bassin du Congo dans les années 1990 et 2000 étaient basées dans l'UE (Forest Monitor 2001). Elles comprenaient le groupe danois DLH Group (www.dlh-nordisk.com, www.dlh-group.com), le groupe français Rougier (www.rougier.fr, Groupe Rougier 1999), Thanry (Ambassade de France au Cameroun, 2002) et Interwood (www.interwood-france.com), l'Italien Alpi, l'Allemand Danzer (www.veneermill.com/intro), ainsi que Feldmeyer (UICN 1997) et Wonnemann (Marchés tropicaux, 2000). Chacune de ces sociétés contrôle une ou plusieurs filiales ou sociétés locales qui travaillent dans les pays du bassin du Congo (Forest Monitor 2001 ; CSNU, 2001). En plus de ces producteurs de bois et de pulpe, on trouve des sociétés françaises comme Bolloré, spécialisée dans le transport de bois d'œuvre depuis les régions tropicales (Bolloré, 1998, www.saga.fr). En 1998, 61% du bois abattu au Cameroun a été exporté dans l'UE (Tropical Timbers, 1999).



← Figure 6: La Chine est le premier consommateur de bois issu de la RDC. Elle achète près de 38% du bois rond produit en 2008, selon les statistiques officielles (Ministère des Eaux, Forêts, Chasses et Pêches de RDC, 2009). Cependant, les chiffres officiels ne représentent que la moitié de ce qui est coupé, environ, le reste étant constitué de coupes illégales, souvent transportées au-delà des frontières vers les pays limitrophes.

La lutte contre l'exploitation illégale dans le parc national des Virunga

Le Parc national des Virunga, la plus ancienne réserve naturelle africaine et site classé au patrimoine de l'UNESCO, s'étend sur plus de 7'800 km², englobant deux forêts, des versants boisés de plaine et de collines, dans l'est de la République démocratique du Congo. Elle abrite un grand nombre d'espèces en danger, et presque 200 gorilles de montagne, soit un tiers de tous ceux qui restent au monde.

Les gorilles sont menacés par les braconniers et par la destruction de leur habitat, essentiellement pour la production de charbon de bois, ou makala. Les Mai-Mai ont utilisé les parcs au début des années 2000, puis les FDLR qui y sont encore, et aussi le CNDP fin 2007, qui a également attaqué le quartier général et plusieurs avant-postes du parc. Les miliciens ont été profondément impliqués dans l'abattage des arbres et la fabrication de charbon, en employant des prisonniers ou des quasi esclaves pour ce travail.

En août et septembre 2009, les gardes ont donné l'assaut et détruit quelque 1000 séchoirs à charbon, mais on estime que les milices ont gagné 28 millions de dollars par an en vendant du charbon illégal.

Ces dix dernières années, plus de 200 gardes forestiers ont été tués dans les cinq parcs qui bordent la frontière de la RDC, sur un effectif total d'environ 2 000 hommes. Cela signifie que les gardes ont essuyé de plus lourdes pertes d'hommes en uniforme que la MONUC en s'opposant au financement des milices, alors que leurs effectifs sont à moins de 10% de la Mission et que les parcs ne reçoivent qu'une fraction des fonds alloués à la MONUC.

Cela est principalement dû au fait que les gardes font des patrouilles au long cours sur le terrain dans la jungle et sur les pentes des montagnes, interférant, interrompant et mettant obstacle aux milices occupées à exploiter illégalement les ressources naturelles.

→ Figure 7 : Au fur et à mesure que le bois précieux se raréfie en dehors des parcs, les milices pénètrent dans les parcs nationaux, abattent illégalement des arbres et produisent du charbon de bois à l'intérieur même des parcs - même le parc des Virunga, qui bénéficie de la meilleure protection, et qui abrite une grande partie des derniers gorilles de montagne du monde. En 2009, les gardes ont détruit plus de mille fours à charbon à l'intérieur du parc.

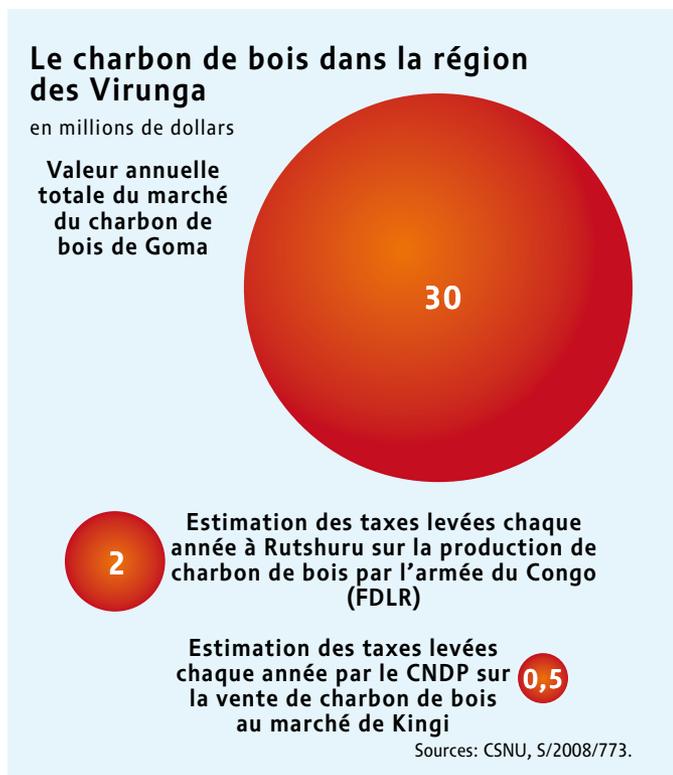
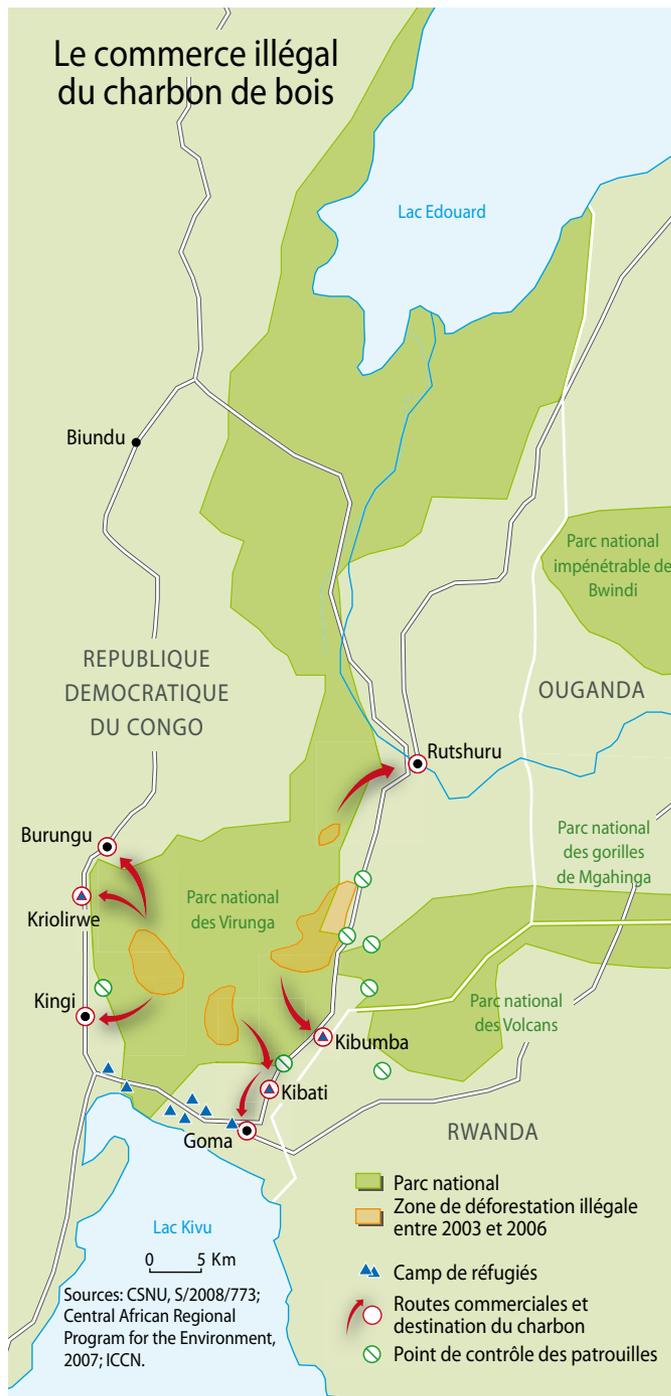
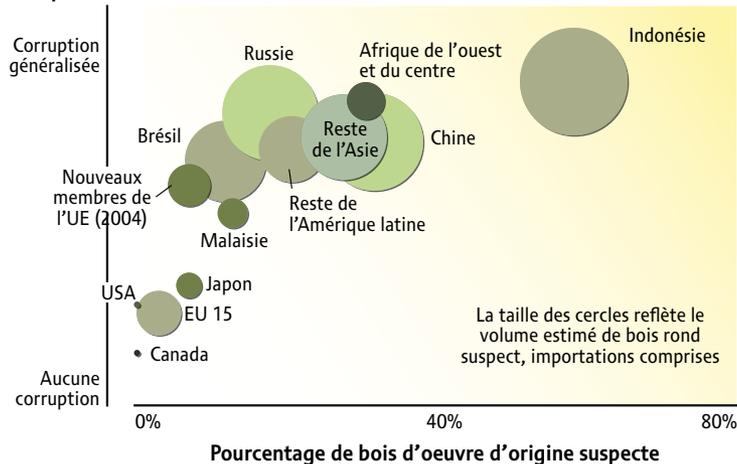


Figure 8: La production de charbon de bois dans la région des Virunga.



Corruption



Source: Seneca Cree Associates 2004

← Figure 9 : Bien que les concessions d'exploitation se trouvent hors des zones protégées, il n'est pas rare - en raison du manque de ressources disponibles pour appliquer les lois - que les sociétés abattent des arbres au sein des zones protégées, là où on trouve souvent plus d'essences qui ont une valeur marchande, et exportent le bois comme s'il provenait de leur concession légale – tout en sous-déclarant au moins 50%.

INTERVIEW



« Nous mettons notre priorité sur la protection des gorilles. »

Député Serapio Rukundo

ministre d'Etat de l'Ouganda pour le tourisme, la faune et les antiquités

Je suis député, je représente la municipalité de Kabale. Je suis aussi ministre d'Etat en charge du tourisme, de la faune et des antiquités. Les Nations Unies ont proclamé l'année internationale du gorille en 2009 et en tant que ministre chargé du Tourisme pour la République de l'Ouganda je reconnais le rôle central que les gorilles jouent pour notre tourisme. Comme vous le savez peut-être, l'Ouganda abrite plus de 50% de tous les gorilles de montagne restants dans le monde, et nous mettons donc notre priorité sur la préservation des gorilles.

Les gorilles et les chimpanzés sont les plus proches cousins de l'homme. Donc si vous n'avez pas rendu visite aux gorilles, si vous voulez en savoir un peu plus sur vous-même que vous ne sauriez pas, allez voir les gorilles. Voyez comment ils se comportent, voyez comment les mères s'occupent de leurs petits, voyez comment le père,

le dos argenté, le chef de famille se comporte, comment il protège la famille; et vous en saurez un peu plus sur vous-même.

Donc nous, en Ouganda, nous voulons que les gens sachent ce que c'est que le gorille, nous voulons encourager les gens à venir voir les gorilles et en collaboration avec nos partenaires, nous voulons que les peuples du monde sachent qu'il y a un gorille, un proche cousin de l'homme, nous voulons qu'ils viennent en Ouganda, qu'ils viennent au Rwanda, qu'ils viennent en RDC pour les gorilles de montagne, et qu'ils aillent en Afrique de l'ouest pour les gorilles de plaine. C'est important pour le monde entier de connaître le gorille et pour les gens, proches ou lointains, de contribuer aux programmes de conservation dans ce pays et à travers l'Afrique, pour s'assurer que ce plus proche cousin de l'homme survive. Merci.



« Notre action est ciblée sur les changements climatiques »

José Endundo Bononge

Ministre de l'environnement, de la conservation de la nature et du tourisme, RDC

La République démocratique du Congo est un pays très soucieux des problèmes environnementaux et des problèmes de conservation. Dieu nous a comblés de ses bienfaits en matière de biodiversité ; nous sommes le premier pays africain en termes de diversité biologique, nous sommes l'un des cinq principaux pays du monde en terme de biodiversité. Nous avons des gorilles de plaine et de montagne – dans l'est et dans l'ouest du pays – ce qui est extraordinaire pour un si grand pays. La RDC est fière d'abriter trois des quatre espèces de grands singes et ensemble nous voulons être capables de préserver cette richesse, de préserver cette bénédiction qui rend notre pays si divers, si riche en écosystèmes de toutes sortes ; des montagnes, des plaines, des sources. Le Congo possède la moitié des ressources en eau d'Afrique. C'est le deuxième poumon du monde et tout ce qui permet de valoriser cette richesse nous intéresse au plus haut point.

Il y a cinq semaines, j'ai pris cinq ambassadeurs européens avec moi pour visiter les gorilles dans le Kahusi-Biega. C'était merveilleux de voir ces espèces rares, ces animaux si proches de nous. Ils ont une force et une présence colossales mais en même temps ils montrent ce besoin de partager cette richesse, cette forêt avec nous. C'était fascinant. Chaque fois que je vois des gorilles, je vois la puissance concentrée en eux mais aussi leur fragilité en relation avec l'environnement.

Dans l'est du pays, nous avons quelques problèmes parce que la pacification est encore en cours. Nous avons encore des poches d'insécurité et nous sommes donc confrontés au problème de sau-

vegarder à la fois la paix et les gorilles, de préserver notre richesse naturelle qui est notre patrimoine le plus apprécié. Cette lourde responsabilité m'incombe, mais aussi aux plus hauts niveaux de l'Etat – le chef de l'Etat est très préoccupé par ce problème, de même que toute mon équipe – l'ICCN, toute l'administration qui a besoin que ce patrimoine, qui aujourd'hui n'est pas seulement un patrimoine congolais mais un patrimoine mondial soit préservé, protégé, enrichi. C'est notre défi ; c'est le défi de la RDC et de ceux qui sont responsables d'elle aujourd'hui et qui le seront dans le futur. Comment nous assurons-nous que le progrès de l'humanité aille main dans la main avec la conservation de la nature, avec la préservation de ce qui est si intimement lié aux processus vitaux ? C'est le défi auquel nous faisons face.

Je peux vous dire que notre action aujourd'hui est centrée sur le très important problème des changements climatiques. Les forêts sont liées aux changements climatiques et sans les gorilles et les autres espèces, il n'y a plus de forêts. Ces espèces ne peuvent pas survivre sans forêts, ainsi tout est lié et noue des liens avec le futur des humains aussi. Il n'y a aucun avenir pour les humains sans forêts, sans eau, sans ces grands singes, sans toutes les choses qui font la grandeur et le caractère unique de notre vie. La vie humaine est aussi liée à la vie des grands singes et à la vie des autres espèces qui vivent dans ce pays. C'est pourquoi la question des changements climatiques, des forêts, de l'eau – sans eau il n'y a pas de forêts, surtout pas de forêts tropicales comme les nôtres – tout cela forme un tout et nous avons aujourd'hui l'obligation historique de les défendre pour toute l'humanité.

La réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts (REDD+) en République démocratique du Congo (RDC)

Parmi toutes les facettes de la lutte contre les changements climatiques, la valorisation du potentiel de captation du carbone des écosystèmes terrestres (agriculture, foresterie et occupation des sols) fait partie des options d'atténuation les plus prometteuses.

Aujourd'hui, un cadre mondial de réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts, qui englobe la conservation, la gestion durable des forêts et l'augmentation des stocks et du captage de carbone par les forêts (REDD+) constitue une méthode peu coûteuse et fiable pour limiter les émissions. Les programmes REDD+ pourraient aboutir à une réduction dans les émissions annuelles de dioxyde de carbone à hauteur de sept gigatonnes pour un coût de 15 à 25 milliards de dollars entre 2010 et 2015.

Les forêts de la République démocratique du Congo s'étendent sur environ 1,45 millions de km², dont 850 000 km² de forêts denses humides (ce qui représente à peu près la moitié de toutes les forêts denses humides d'Afrique). Les stocks de carbone de cette biomasse forestière sont les deuxièmes du monde tropical, ce qui fait de la RDC la candidate parfaite pour un programme REDD+ avec, suivant les estimations, un potentiel de 20 à 37 milliards de tonnes de carbone.

Le pays dispose donc d'un potentiel très important pour générer un revenu substantiel par l'affectation des sols en zone forestière. Les forêts sont la base de la subsistance de millions d'habitants de la forêt et de la campagne et un programme REDD+, bien conçu et mis en place effectivement, efficacement et équitablement pourrait avoir des retombées positives en termes sociaux, économiques et environnementaux pour le bien de tous.

Malgré les obstacles gigantesques qui sont mis en évidence dans le présent Rapport d'évaluation rapide, des activités et des

efforts concertés au niveau national se sont concentrés sur le développement d'un plan d'action pour se préparer à un processus REDD depuis le début 2009. Cela a impliqué plus de 15 mois de consultations et d'analyses pour saisir les faiblesses et les obstacles et les positionner dans le contexte international des risques et des occasions à saisir pour REDD+. La RDC s'est engagée au niveau national à capitaliser sur ces richesses naturelles et à planifier, mettre en œuvre et retirer les bénéfices de REDD en partenariat avec la société civile et toutes les parties prenantes. Le succès d'un plan REDD dépend de la crédibilité de l'engagement politique et de la stratégie de mise en œuvre. Les problèmes clés sont liés à la gouvernance, à l'engagement de la société civile, à la distribution des gains, aux réformes en cours dans le secteur forestier et dans l'économie, et à un système de suivi, de mesure qui ne fasse pas qu'émettre des crédits carbone mais qui comptabilise aussi les gains accessoires créés par REDD+, comme la conservation de l'habitat des grands singes.

La RDC vient de développer un plan de préparation REDD+ substantiel et détaillé, qui comprend le développement de capacités, des institutions et de la prise de conscience de REDD+. Ces dimensions englobent la compréhension des facteurs de déforestation et la lutte contre ces derniers ; le positionnement de la stratégie nationale REDD+ dans la logique de décentralisation ; des efforts de suivi au niveau local qui s'intéressent aux produits de substitution et aux alternatives aux produits forestiers, et qui mobilisent des fonds internationaux pour appuyer un programme ambitieux visant à assurer des conditions-cadres de crédibilité, d'efficacité et de bonne gouvernance. On aspire ce faisant à conduire le pays sur le chemin d'une profonde transformation, le potentiel complet du secteur forestier étant mis en valeur en termes de moyens de subsistance, de richesse économique, de services écosystémiques, de biodiversité et d'atténuation des changements climatiques.

(source : programme REDD de l'ONU).



INTERVIEW



« Si nous pouvons protéger les gorilles,
nous pouvons protéger la forêt »

Dr. Melanie Stiassny

Curatrice de l'American Museum of Natural History,
New York

J'étudie les poissons et le fleuve Congo est le milieu le plus riche en poissons de toute l'Afrique ; et je mène mes études dans un tronçon particulier du fleuve – le Congo inférieur entre le pool Malebo jusqu'à l'océan Atlantique, une région où les rapides ont créé la diversité d'espèces la plus extraordinaire qui soit. Dans cette partie du Congo, il n'y a jamais eu de gorilles, et il n'y en aura certainement jamais, mais les poissons dépendent totalement des gorilles, d'une façon très surprenante, car les poissons dépendent de la forêt... Tout ce qui arrive sur la terre finit tôt ou tard dans la rivière, et puis dans la mer. Il y a donc une grande chaîne qui relie les grandes forêts d'Afrique centrale, où vivent les gorilles, et

les rivières africaines, et pour finir les côtes et la vie sous-marine des côtes d'Afrique, là où les pêcheries côtières sont si importantes pour la nourriture des populations. Nous allons perdre cela également. Donc pour moi les gorilles, mis à part le fait que ce sont des animaux magnifiques, merveilleux et de très proches parents, protègent la forêt, si vous voulez. Si nous pouvons protéger les gorilles, nous pouvons protéger la forêt. Si nous protégeons la forêt, nous pouvons protéger les poissons. Et si nous protégeons tout cela, nous protégeons les gens. Donc tout est lié d'une certaine façon et en tant qu'ichtyologue, je soutiens totalement le sauvetage des gorilles, pour les poissons, pour les gens, pour tout.

L'EXTRACTION MINIÈRE DANS LES FORÊTS À GORILLES – COLTAN, CASSITÉRITE, DIAMANTS, OR, COBALT ET URANIUM

Le principal impact des camps de mineurs sur les gorilles provient des activités de déboisement et de chasse de la viande de brousse pour approvisionner les travailleurs, ou parfois les esclaves, en nourriture. Une ONG, Global Witness, a accusé plusieurs sociétés comme THAISARCO, le cinquième producteur mondial d'étain, en mains du géant britannique de la métallurgie, AMC, d'avoir acheté des minerais en pleine zone de conflit. Le principal fournisseur de THAISARCO, la société congolaise Panju, vend de la cassitérite et du coltan provenant de mines contrôlées par le FDLR, selon Global Witness. Une autre société, Afrimex, basée au Royaume-Uni, a été surprise par le gouvernement britannique en 2008 en pleine violation des Lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales : elle achetait à des fournisseurs qui versaient sans doute possible de l'argent à un groupe rebelle.



Des mines dans la forêt

- Forêts
- Terres cultivées ou non forestières
- Gisements d'or connus
- Parc national des Virunga
- Déforestation suivie par satellite entre 2000 et 2007

Source: IES, Mining, forest change and conflict in the Kivus, eastern Democratic Republic of Congo, 2008.

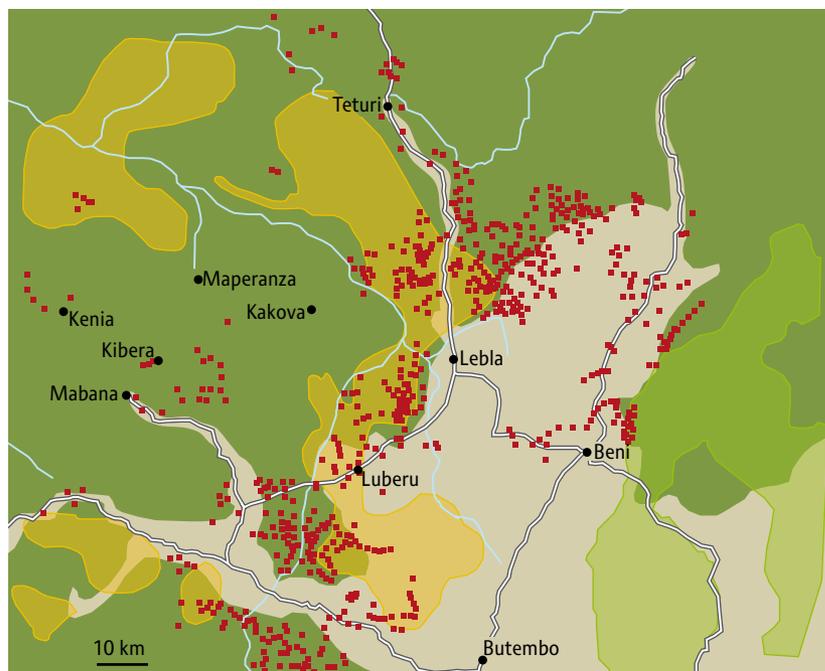
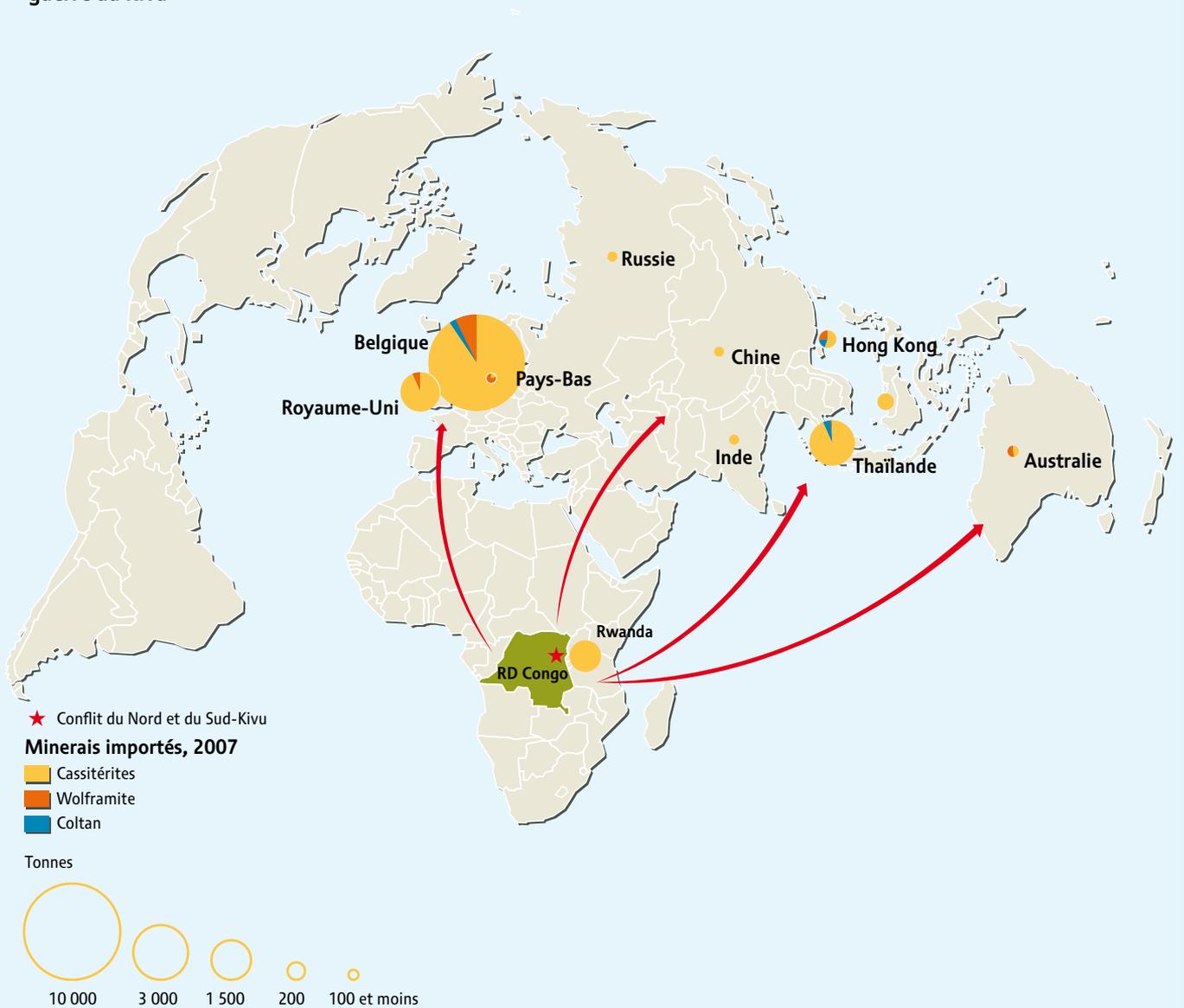


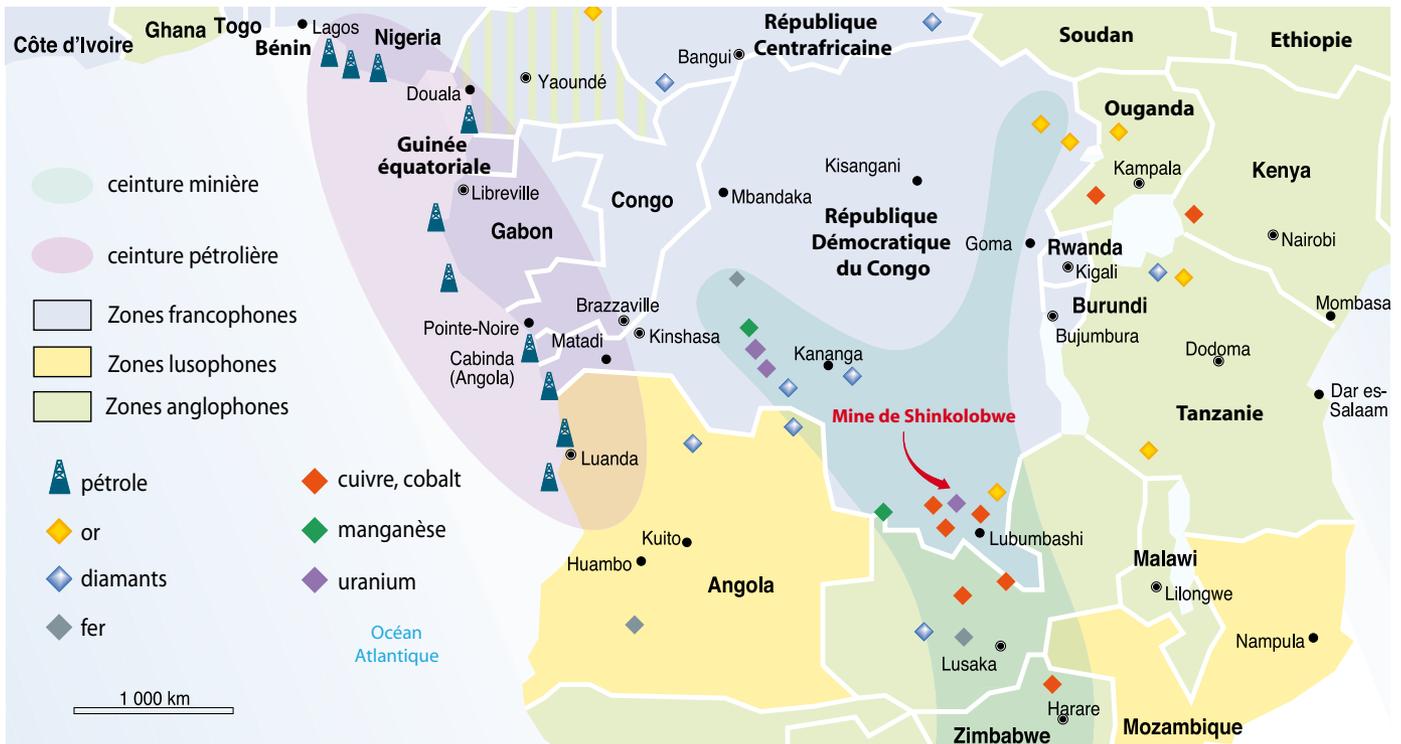
Figure 10 : Les mines et la déforestation.

Des mines de guerre

Importations en provenance de la zone en guerre du Kivu



Sources: Faced with a gun, what can you do? War and the Militarisation of Mining in Eastern Congo, 2009.



← Figure 11 : L'accès aux gisements de minerai et l'exploitation illégale constituent le socle du conflit et financent la poursuite des hostilités en RDC.

Figure 12 : Les gisements de minerais dans l'est du Congo sont au coeur du conflit. Les convois transfrontaliers sont quotidiens et les fonds de sociétés basées dans l'UE et en Asie sont la clé de voûte de la poursuite de la criminalité environnementale, de la destruction de l'habitat des gorilles et des atrocités.

BRACONNAGE ET TRAFIC DE VIANDE DE BROUSSE

LA VIANDE DE BROUSSE

Le trafic de viande de brousse est l'une des principales causes du déclin des populations de gorilles. Si les gorilles sont parfois les cibles de choix des chasseurs de viande de brousse, ils représentent aussi parfois simplement un grand animal commode à chasser, ou les victimes involontaires de pièges visant d'autres animaux tels que les antilopes ou les buffles.

Au Congo, dans les années 1980, la chasse destinée à nourrir les ouvriers travaillant dans les camps de bûcherons était considérée comme la principale cause du problème. Selon le Département des forêts, on dénombrait alors 500 chasseurs, chacun ayant la responsabilité de nourrir dix personnes. Par conséquent, la chasse de la faune sauvage faisait vivre 5'000 travailleurs des zones d'exploitation forestière. Dans certaines régions du Congo, il a été rapporté que les gens préféraient la viande de gorille à toute autre viande et que s'ils le pouvaient, ils ne mangeraient « que des gorilles, allant même jusqu'à tuer dix gorilles par battue » (rapporté par Redmond, 1989).

La viande de gorille a toujours fait partie du régime alimentaire de nombreuses tribus partageant la forêt avec les grands singes. Par exemple, la tribu Fang, en Guinée-Équatoriale, mange de nombreux grands primates (Sabater Pi et Groves, 1972) et cela semble être le cas de la plupart des peuples habitant les forêts et vivant de chasse. Les coutumes traditionnelles des populations à faible densité ne débouchent habituellement pas sur des problèmes de conservation. De fait, le nombre de primates décline lorsque leurs populations sont fragmentées du fait du défrichage des forêts et du développement, et quand la chasse devient une activité commerciale visant à livrer des produits (habituellement la viande) aux principales zones d'habitation humaine, accédant ainsi à un marché pratiquement illimité. Au Gabon, où on mange aussi de la viande de gorille, les ouvriers d'une petite mine de fer de Bellinga auraient consommé 24 tonnes de viande provenant des forêts chaque année (Harcourt et Stewart, 1980). Ce chiffre paraissait important à l'époque, mais depuis ces premières études, la quantité de viande de brousse enregistrée dans les marchés urbains le long du bassin du Congo a atteint des niveaux stupéfiants ; en effet, des chercheurs ont estimé que plus de cinq millions de tonnes de viande de brousse sont vendues chaque année (Wilkie et Carpenter, 1999; Fa et al., 2002). De nombreux facteurs ont une influence sur le trafic de la viande de brousse, parmi lesquels la topographie, les infrastructures, l'accès au marché, les tabous, les religions, la facilité d'accès aux armes et les saisons de chasse (Bowen-Jones & Pendry, 1999).



Il est essentiel que les gens qui ont grandi en pensant qu'il était tout à fait normal de manger des morceaux de gorille, de chimpanzé ou de bonobo ne soient pas diabolisés par ceux que l'idée dégoûte. Mais réciproquement, les personnes qui mangent des grands singes doivent réaliser qu'ils devront arrêter bientôt. Au rythme actuel, il n'y en aura simplement plus du tout en l'espace d'une vie humaine. Il vaut clairement mieux arrêter volontairement aujourd'hui plutôt que demain après l'extinction.

Ape Alliance, 2006.



Pierre et le gorille

Pierre Kabi est un ancien chasseur et a admis de lui-même avoir tué un gorille de Cross River :

C'était il y a deux ans, à 8h30 du matin. Je passais par notre bananeraie familiale en allant chasser en forêt. C'est là que j'ai vu un dos argenté un train de manger nos plants de bananes et j'ai tiré. Le gorille s'est mis à crier et à courir. J'ai couru pendant près d'une demi-heure, mais quand je l'ai rattrapé, il était mort. Ma famille était vraiment contente. Non seulement le gorille ne mangerait plus nos plantations, mais nous avions suffisamment de viande pour nous-mêmes et pour en vendre aux automobilistes passant par la route principale en direction de Calabar.

Mais aujourd'hui, j'ai accepté de ne plus chasser et la Société pour la Conservation de la Faune m'aide à monter cet élevage d'escargots qui me permet de gagner ma vie différemment.

Adapté de

<http://gorilla.wildlifedirect.org/2009/09/22/ian-redmond-peter-and-the-gorilla/>

Cependant, comme il est illégal de vendre de la viande de gorille, il est difficile de compiler des données précises sur le nombre de gorilles tués chaque année. Les enquêtes réalisées sur les marchés de viande de brousse dont la zone d'approvisionnement comprend l'habitat de grands singes montrent que la proportion de carcasses de grands singes y est habituellement restreinte (de 0,5 à 2% du trafic (Stein *et al.*, 2002), le reste étant constitué majoritairement de mammifères ongulés, de grands rongeurs, de singes et de grands reptiles). Toutefois, l'impact de ce trafic sur les grands singes est beaucoup plus important. En effet, les gorilles ont un taux de reproduction très faible (une gestation de neuf mois, habituellement un petit à la fois, environ quatre ans entre chaque naissance et une arrivée à maturité à environ dix ans pour les femelles et jusqu'à 15 ans pour les mâles). Par conséquent, même une mortalité relativement basse peut entraîner un déclin de la population. De plus, la mort d'un mâle adulte (dos argenté) dominant peut entraîner des perturbations sociales débouchant parfois sur des infanticides lorsque les femelles rejoignent un nouveau groupe.

Au cours de leur étude de la chasse aux grands singes le long de la rivière Motaba au nord-est du Congo, Kano et Asato (1994) sont parvenus à la conclusion que 62 gorilles étaient tués chaque année (environ 5% de la population locale). Un tel taux est clairement incompatible avec la survie de ce groupe de gorilles. Par ailleurs, les estimations régionales du nombre de gorilles tués vont de 400 à 600 au nord du Congo (Redmond, 1989) à 800 au Cameroun (Pearce et Ammann, 1995) et une estimation pour le bassin de Congo dans son ensemble établit le chiffre de 4 500 prises par an (Marshall *et al.*, 2000).

Une enquête menée au Congo par Endangered Species International en 2009 a montré que dans la région de Kouilou, jusqu'à deux gorilles sont tués chaque semaine afin d'alimenter le marché de viande de brousse de Pointe Noire (situé à environ 100 km). Pendant toute une année, des enquêteurs ont visité les marchés deux fois par semaine, prenant note de la quantité de viande de brousse en vente. Ainsi, le président de Endangered Species International (ESI), Pierre Fidenci, affirma au micro de la BBC : « La viande de brousse est vendue pré-coupée et fumée pour un prix de 6\$ pour un morceau de la taille d'une main. D'ailleurs, les mains des gorilles sont aussi en vente... D'après les entretiens et les études de terrain que nous avons menés, nous pensons qu'il pourrait rester environ 200 gorilles dans la région. Mais nous estimons que 4% de la population sont tués chaque mois, ce qui fait 50% par an. C'est considérable. » ESI estime ainsi que 300 gorilles sont tués chaque année à travers tout le Congo afin d'approvisionner les marchés de

viande de brousse (http://www.endangeredspeciesinternational.org/bushmeatz_gallery.html et l'article sur http://news.bbc.co.uk/earth/hi/earth_news/newsid_8256000/8256464.stm).

Le danger que représentent ces chasses commerciales est grand dans la mesure où, lorsque les grands mammifères (dont les gorilles) ont disparu d'une région, les chasseurs se déplacent simplement vers une nouvelle zone. Pour finir, à moins qu'une répression plus efficace ne soit mise en place ainsi qu'une meilleure éducation et des moyens d'existence alternatifs, seules les populations de grands mammifères vivant dans les régions les plus reculées et les plus difficiles d'accès survivront.

LA MÉDECINE TRADITIONNELLE AFRICAINE (MTA)

Du fait de sa puissance, le gorille fait l'objet de nombreuses superstitions et croyances. Différentes parties de l'anatomie du

gorille, comme les doigts, la fourrure et les testicules sont utilisées pour soigner certaines maladies, renforcer un enfant chétif ou accroître le pouvoir d'un chef ou d'un meneur. Il y a un chevauchement des objectifs entre ceux qui utilisent la médecine traditionnelle africaine basée sur le gorille et ceux qui, par pression culturelle, sont obligés de nourrir leur enfant avec de la viande de gorille afin de le rendre plus fort ou de servir de la viande de gorille à leurs invités, car la viande, en elle-même, est censée avoir des propriétés allant bien au-delà de sa stricte valeur alimentaire. Dans les régions où les gorilles sont chassés pour leur viande de brousse, il semble probable que les parties non-comestibles dédiées à la MTA sont un sous-produit. Mais si ces parties ne sont pas disponibles, comme c'est le cas au Rwanda où les gorilles ne sont pas consommés, il est arrivé que des gorilles soient tués et que seule une petite partie du corps soit utilisée (Fossey, 1984).



LE CONTRÔLE DES NUISIBLES

Dans un certain nombre de régions, les gorilles sont considérés comme une espèce nuisible aux cultures. Les plantations de bananes sont particulièrement vulnérables - bien que les gorilles n'en consomment que rarement. Au lieu de cela, ils déchirent le plant entier et ne mangent que la moelle, plus nutritive. Sans surprise, les agriculteurs ne les aiment pas vraiment, et si l'agriculteur a accès à une arme à feu, il pourrait tout à fait tirer sur ces ravageurs de cultures. Dans les régions où la viande de gorille est consommée, cela procure le double avantage de non seulement protéger l'approvisionnement de la famille en bananes (ou le revenu provenant de la vente de celles-ci) mais aussi de fournir jusqu'à 200 kg de viande qui peut alors être consommée fraîche ou fumée, et partagée ou vendue (*voir encadré*). Les protéines ainsi obtenues sont la plupart du temps considérées comme une compensation naturelle à la perte encourue.

Il est probable que les abattages de gorilles à des fins de contrôles des nuisibles augmentent lorsque des zones où ils vivent à l'état

sauvage deviennent terres agricoles. Ce phénomène n'est pas nouveau.

L'agriculture de défrichage par le feu et la hache (aussi connue sous les noms de cultures itinérantes ou cultures sur brûlis, au cours desquelles un morceau de terrain est dégagé, exploité durant quelques années puis abandonné de nouveau à la forêt) est pratiquée depuis des millénaires en Afrique centrale. En présence de faibles densités humaines, et associée à un cycle de rotation assez long, ce type d'agriculture modèle le terrain en une mosaïque de forêt primaire, de clairières d'élevage, de terres en jachère caractérisées par une forte croissance des plantes herbacées, et de morceaux de forêts secondaires recolonisés. Tout cela forme un paysage dont la biodiversité peut entretenir une saine population de gorilles. Par le passé, les pertes engendrées lorsque les gorilles traversaient les cultures et se servaient étaient compensées par la grande disponibilité de fourrages de haute qualité. Maintenant que la concurrence pour le partage de la terre entre les hommes est dev-

Chimpanzés et bonobos

Le braconnage des grands singes dans le but de fournir les marchés urbains en viande devient de plus en plus fréquent et concerne toutes les espèces. Bien qu'aucune recherche systématique et interspécifique n'ait été entreprise pour mesurer cette augmentation, ni aucune évaluation de la quantité de viande de brousse à travers toute la gamme d'une seule espèce de grands singes, la collection d'anecdotes et d'études de cas ci-dessous nous donne une idée de l'étendue et de la gravité de la situation.

Nous avons rencontré Ashley Vosper, qui a recensé les grands mammifères dans la région de Maringa Lopori (Province équatoriale). Il était frappé de voir que la forêt était étrangement vide de grande faune sauvage, mais conservait une population importante de bonobos (*Pan paniscus*). Il nous demanda « Est-ce en raison des tabous entourant la chasse? Si c'est le cas, combien de temps dureront-ils encore ? ». Plus à l'est, la situation était moins réjouissante.

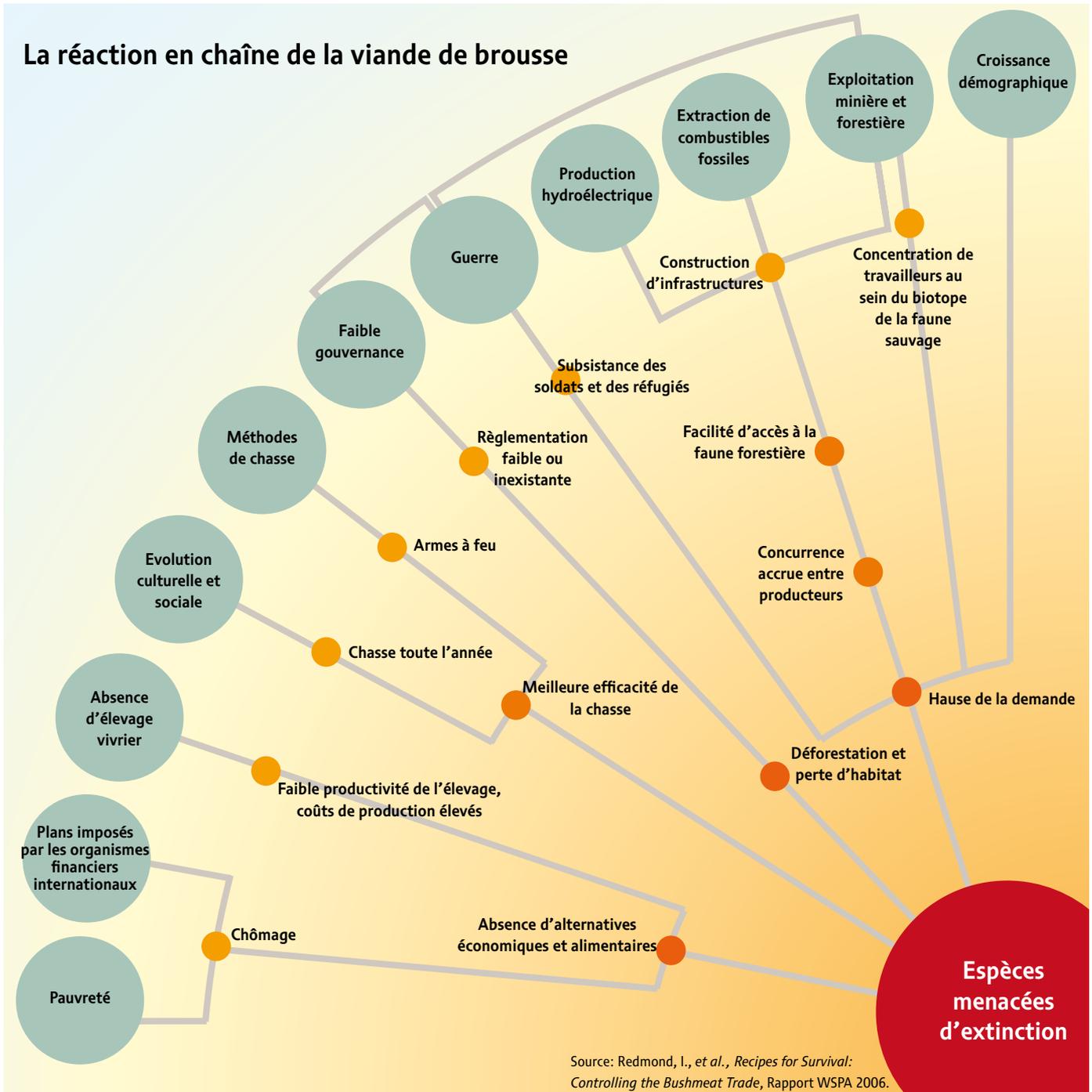
Avant la guerre, Lingomo Bongoli, habitant du village de l'Yondje, avait travaillé sur les bonobos avec le chercheur japonais Daji Kimura. Durant les dix ans de conflit, il a récolté des informations sur le tabou de la consommation de bonobo chez son peuple, les Bongando. Il s'aperçut que ce tabou s'estompait peu à peu sous l'influence des bandes successives de militaires et de miliciens qui n'hésitaient pas, eux, à tuer et à manger les bonobos. Extrapolant à partir des trois mois d'observation réalisées le long des points de passage, on peut estimer que chaque année, 76 000 animaux étaient alors acheminés vers Kindu, la plupart séchés et fumés puis entassés sur des vélos (jusqu'à 50 kg de viande par vélo). Cette quantité de viande était extraite d'une zone for-

estière d'env. 6 000 km² et chaque année, plus de 225 carcasses de bonobo arrivaient sur le marché à viande de Kindu. Ce rythme de chasse n'est en aucun cas durable pour les bonobos ou tout autre grand mammifère vivant en forêt.

Le long du fleuve Congo, les bonobos cèdent la place aux chimpanzés. Ainsi, une étude menée sur plusieurs années dans le nord de la RDC par Thurston Hicks et al. (Soumis à *African Primates*, 2010) documente la rupture des tabous entourant l'alimentation à base de viande de chimpanzés. Avec le développement du secteur minier informel (principalement d'or et de diamants), la chasse à la viande de brousse et le massacre des chimpanzés dans le but de les vendre sur les marchés à viande des villages miniers ont conduit les chimpanzés orphelins au centre de ce commerce. Sur 18 mois, Hicks et ses collègues enregistrent 42 orphelins à vendre ou détenus comme animaux de compagnie.

Après la fin des tabous, la principale cause de la baisse de la quantité de viande de brousse se trouve être le déclin de la population de grands singes à un niveau si bas que la chasse n'est plus profitable, voire plus viable. C'est le cas dans de grandes régions peuplées de bonobos au sud de Kisangani, au nord du Kasai-Oriental et dans les provinces situées au sud de l'équateur. Renforcer l'éducation de masse au sujet du statut d'espèces protégées dont bénéficient les grands singes est la meilleure façon d'infléchir tant soit peu cette tendance dramatique, en remplaçant ainsi les tabous par le respect du droit. La répression est nécessaire pour garantir un impact sur le long terme. De même, le renforcement des frontières des aires protégées est aussi essentiel et requiert, lui aussi, une certaine rigueur.

La réaction en chaîne de la viande de brousse



Source: Redmond, I., et al., *Recipes for Survival: Controlling the Bushmeat Trade*, Rapport WSPA 2006.

enue très tendue, les établissements humains permanents sont de plus en plus nombreux et les gorilles sont davantage susceptibles d'être exterminés par les agriculteurs défendant leurs cultures. Ce risque est particulièrement important pour les gorilles de Cross River pendant la saison sèche (de novembre à mars à Okwango, parc national de Cross River, Nigeria) lorsqu'ils sortent des forêts pour se nourrir de banane et de plantain (Norberg, 2009) et pour les gorilles occidentaux de plaine en Bas-Congo, RDC, aussi durant la saison sèche (de mai à octobre dans cette région), lorsqu'ils fourragent dans les champs situés en lisière de forêt (Redmond, 2006).

LA CHASSE SPORTIVE

La première description scientifique d'un gorille eut lieu en 1847, et déclencha un vif intérêt dans le public. Cet intérêt fut encore avivé par les récits de chasse aux gorilles de Paul du Chaillu en 1861. Ces récits ainsi que « Les chasseurs de gorilles » (un livre pour enfants de Ballantyne, 1861) firent du gorille le trophée de chasse le plus convoité des chasseurs sportifs fortunés et des naturalistes d'Europe et d'Amérique du Nord. Tout au long du siècle suivant, des centaines de spécimens furent amassés par des aventuriers, des scientifiques et des aristocrates, que ce soit pour des raisons scientifiques ou pour prouver leur courage face à un mâle adulte (dos argenté) en pleine charge. En 1921, par exemple, le prince Guillaume de Suède mena une expédition dans la région des volcans des Virunga pendant laquelle 14 gorilles furent tués. Quant à Fred Merfield, un homme d'origine anglaise vivant au Cameroun dans les années 1930, il tua 115 gorilles occidentaux de plaine en cinq ans.

La plupart des gens pensent que c'est un phénomène historique, mais il existe apparemment encore quelques chasseurs de trophées recherchant le plaisir d'abattre un gorille. Ainsi, en 1996, un journaliste d'investigation britannique du nom de Roger Cook révéla comment certains chasseurs professionnels basés sur la Costa del Sol en Espagne, offraient l'organisation de chasse aux gorilles au Cameroun : « Le visage intolérable de la chasse au gros gibier... des hommes moyens et sans scrupule... comme José Iglesias et Luiz Gomez, qui sous couvert de sport, vous arrangent en fait, contre une somme d'argent substantielle, la chasse que vous voulez, de la manière que vous souhaitez, où que se soit dans le monde et peu importe que l'espèce soit menacée. Après quelques minutes de discussion avec M. Gomez, l'équipe de Cook se voyait offrir une chasse illégale de gorilles, de tigres et de jaguars (de Bergh, 2000) ». Le prix comprenait le passage du trophée en contrebande jusqu'au Nigeria, d'où il serait expédié au domicile du chasseur.

← **Figure 13:** Alors que la plupart des parcs et des forêts avoisinantes ont perdu entre 50 et 80% de leurs espèces sauvages (typiquement les antilopes, buffles et autres mammifères ongulés), les braconniers s'attaquent de plus en plus aux primates tels que gorilles, bonobos et chimpanzés. Une partie significative de la demande provient des chasseurs de viande de brousse qui fournissent les milices, les camps de réfugiés, de mineurs et de bûcherons, où vit la majorité de la main-d'œuvre. Les 34 millions de personnes vivant dans les forêts d'Afrique centrale consomment approximativement 1,1 million de tonnes de viande de brousse par an – l'équivalent de quatre millions de bestiaux – correspondant ainsi aux taux de consommation de viande en Europe et en Amérique du Nord.

Les 34 millions de personnes vivant dans les forêts d'Afrique centrale consomment approximativement 1,1 million de tonnes de viande de brousse par an – l'équivalent de quatre millions de têtes de bétail – ce qui équivaut aux taux de consommation de viande en Europe et en Amérique du Nord (BCTF, 2000c). En Afrique de l'Ouest, la population est encore plus dense et la chasse a été ici si vaste qu'une dépendance alimentaire s'est fait jour vis-à-vis des rongeurs, le seul groupe encore abondant (BCTF, 2004). Actuellement, le taux de croissance annuelle de la population d'Afrique de l'Ouest est de 2,6%. Mais avec l'accroissement la population d'un côté et le déclin des zones forestières de l'autre, les pressions et les demandes sur la faune sauvage excéderont certainement ce taux (Barnes, 2002).

Ape Alliance/WSPA, 2006.

Selon des sources fiables, de telles demandes ont toujours cours aujourd'hui. Kai-Uwe Wollscheid, Directeur Général du Conseil international de la chasse et de la conservation du gibier (CIC), affirme que « sur le segment de la chasse haut de gamme en Afrique centrale, à savoir la chasse du bongo et du sitatunga, du buffle de forêt et de l'éléphant, le marché dominant reste les Etats-Unis, mais un intérêt croissant se dessine chez les chasseurs d'origine russe. A côté des nombreux chasseurs américains souscrivant aux principes de durabilité dans le domaine de la chasse, il semble cependant qu'il y en est quelques-uns pour qui le principal intérêt réside dans la quantité d'espèces amassée plutôt que dans l'expérience de la chasse en elle-même. Il n'est pas absolument pas question de chasse aux gorilles parmi les vrais chasseurs-naturalistes. Le sujet a toutefois été abordé parmi les chasseurs américains allant au Cameroun ». S'il est troublant de voir que cet intérêt perdure, aucun cas de gorilles tués par des chasseurs de trophées n'a été révélé ces dernières années.

LE BRACONNAGE DANS LES PARCS

Les parcs nationaux rwandais de Nyungwe, Akagera et des Volcans souffrent tous les trois du braconnage, de la collecte de bambou et de la production de charbon de bois. En RDC, en pleine raréfaction de la faune sauvage en raison des excès de la chasse, les braconniers et chasseurs de viande de brousse pourraient avoir tendance à se tourner vers les gros rongeurs et les primates, ciblant tout d'abord les petits singes mais touchant à terme les gorilles, bonobos et autres chimpanzés.

La majeure partie de la viande de brousse est traditionnellement constituée de mammifères ongulés. Des enquêtes réalisées sur les marchés africains ont montré que la viande de grands singes, bien que présente, ne représente qu'1 ou 2% du trafic (Stein, 2002b). Cependant, du fait de leur taux de reproduction extrêmement bas et du dérèglement social qu'entraîne la mort des individus importants, les populations de grands singes déclinent face à n'importe quel niveau de chasse, même minime.

Une enquête par photographies aériennes du parc Akagera a démontré qu'entre 1994 et 2002, la faune sauvage a décliné de 50 à 80 % du fait des activités humaines, parmi lesquelles l'agriculture, le pastoralisme et la chasse (Lamprey, 2002). L'arrivée d'environ 270 000 têtes de bétail dans la région entourant le parc est aussi un réel danger car il s'ensuit une tendance au surpâturage, à la production de charbon et au braconnage (Chemonics Intl Inc, 2003). Malgré tous leurs efforts, en l'absence de ressources suffisantes, les gardes forestiers ne disposent que d'une toute petite chance

de pouvoir mener à bien leur mission de protection sur les parcs.

Le braconnage dépasse souvent les frontières, dans cette région. Les braconniers, généralement d'anciens miliciens opérant au sein ou à proximité des camps de réfugiés (par exemple au Burundi), sont aussi impliqués dans le massacre d'éléphants et la contrebande d'ivoire. La traque de plusieurs braconniers à la suite de massacres d'éléphants en Tanzanie a ainsi retrouvé des restes de farine de maïs jaune autour des feux de camp montés par les braconniers en mouvement. Cette farine de maïs est principalement distribuée dans les camps de réfugiés situés au Burundi, et n'est pas utilisée dans cette région du nord-ouest de la Tanzanie (Nellemann et Malata, obs. pers.). L'utilisation de pisteurs et la formation des gardes forestiers aux opérations de traque sont des outils vitaux pour la poursuite des enquêtes face aux crimes contre la faune sauvage en dehors du système routier et dans toute la région, enquêtes pour lesquelles les tactiques militaires et policières traditionnelles sont souvent dépassées.

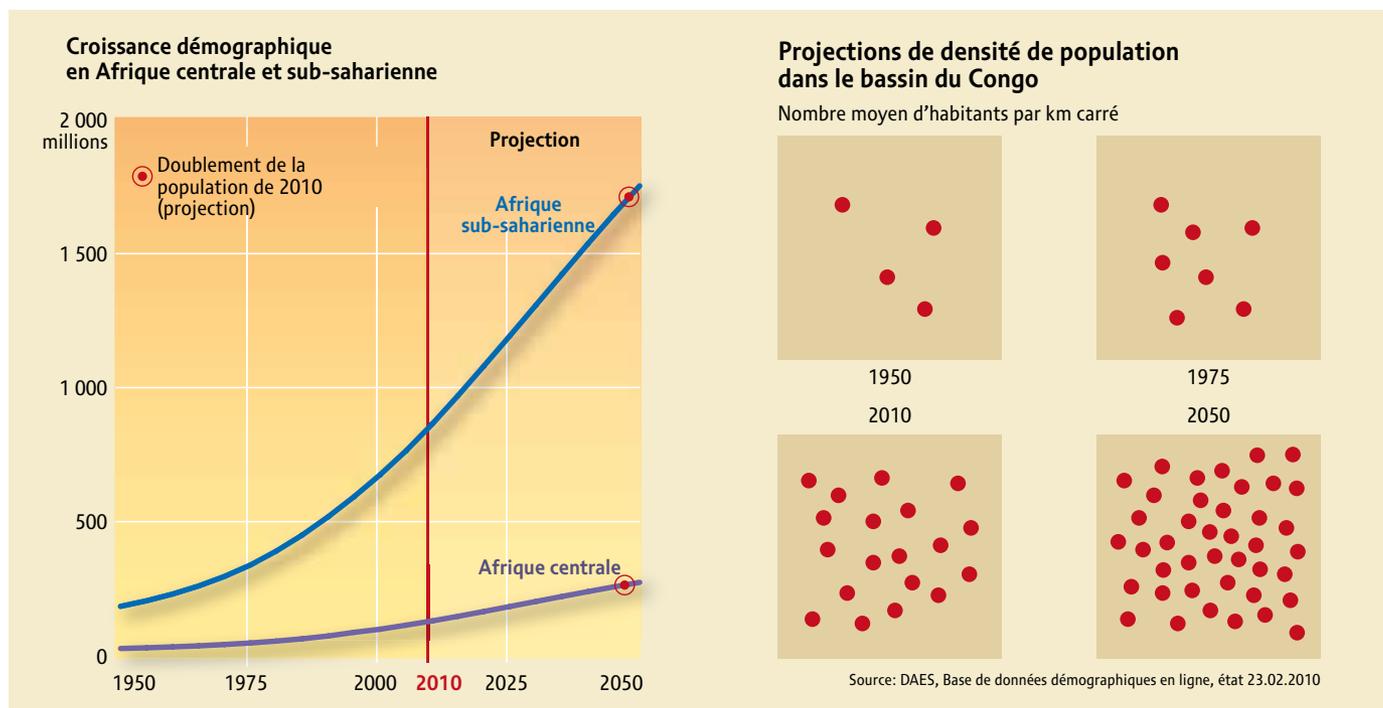
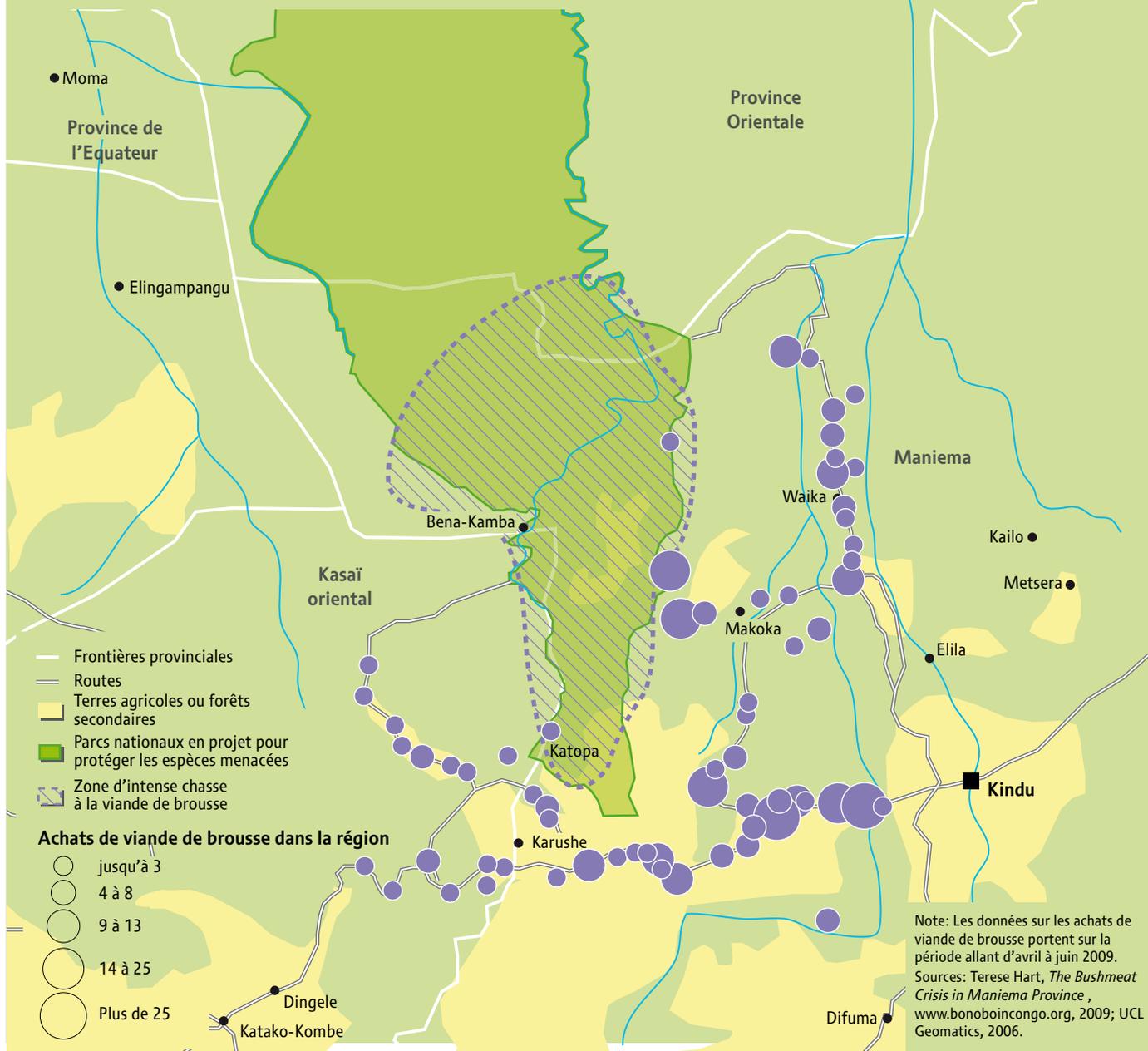


Figure 14: Le bassin du fleuve Congo connaît une forte croissance démographique. Il s'ensuit une pression accrue sur l'habitat des grands singes et davantage de gorilles tués pour répondre à la demande de viande de brousse. **→ Figure 15:** Dans de nombreuses régions, on chasse intensément au sein des aires protégées pour répondre à la demande de viande de brousse. La majorité de cette viande est transportée à bicyclette vers les plus grandes villes comme Kindu (v. p. 49). La viande de grands singes, parfois fumée, représente quelques pourcents du total, mais les impacts de ce trafic sur les grands singes, dont les taux de reproduction sont extrêmement bas et la structure sociale complexe, sont dévastateurs et hors de proportion.

Le trafic de viande de brousse dans la région de Tshuapa-Lomami-Lualaba, République démocratique du Congo



LE TRAFIC ILLÉGAL ORGANISÉ DE GORILLES VIVANTS

Les gorilles figurent en Annexe I de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). Il en découle que le trafic international de gorilles à des fins commerciales est totalement interdit. CITES est une convention liée au commerce, et en conséquence, n'aborde pas les nombreux dangers auxquels fait face cette espèce comme la perte d'habitat, les maladies, les conflits avec les hommes ou encore la consommation de leur viande. Le rôle principal que joue la CITES en faveur de la conservation des gorilles se situe au niveau de la lutte contre les mouvements transfrontaliers illégaux d'animaux vivants, de certaines parties de leur corps, ou de produits dérivés. Bien qu'on soupçonne l'existence d'un trafic international de viande et de morceaux de gorille, il semble très limité et cantonné aux Etats limitrophes de ceux où vivent des gorilles. Le gorille n'est donc pas victime du trafic intercontinental comme c'est le cas pour de nombreuses espèces listées auprès de la CITES.

Un grand nombre de primates capturés pour alimenter le trafic meurent, même s'ils sont remis en liberté. Les estimations suggèrent que pour chaque chimpanzé, gorille ou bonobo entrant sur le marché des animaux de compagnie, 10 à 50 d'entre eux auront préalablement péri dans les camps de chasse ou sur le chemin des villes (IFAW & BCTF, 2003).

Redmond (2002a) utilise un multiplicateur de 15 gorilles arrachés à leur population pour chaque jeune gorille qui arrive à un endroit où on peut le traiter convenablement, en se basant sur les 80% de mortalité des jeunes gorilles arrivant à l'orphelinat pour gorilles de Brazzaville avant 1989, lorsque de nouvelles techniques vétérinaires abaissèrent ce taux à deux adultes par jeune gorille. Ce qui donne : (1 jeune gorille + 2 adultes) x 5 = 15 gorilles, un vivant et 14 morts. Cela signifie que les six gorilles qui, selon des informations rapportées, ont été détenus au zoo d'Ibadan avant leur chargement sur le Taiping Four représentaient probablement 84 gorilles morts et 90 perdus pour la population sauvage (Ape Alliance, SMPA, 2006.)

Au niveau international, le commerce de gorilles est principalement tiré par les zoos ou les installations se décrivant elles-mêmes comme telles et par les personnes possédant des collections privées d'espèces rares. L'Asie du Sud-Est et le Moyen Orient font partie des destinations favorites de ce type de commerce. La contrebande de gorilles, du fait de leur taille, de leur poids et de leur violence face aux hommes, est difficile à mettre en place. Ainsi, la contrebande concerne le plus souvent des juvéniles. Cependant, retirer de jeunes gorilles de la nature nécessite invariablement le massacre de leurs mères, et parfois même d'autres membres du groupe familial. C'est donc un acte particulièrement destructeur pour l'espèce dans son ensemble. Par exemple, plusieurs jeunes gorilles de plaine, non originaires des Virunga, ont été retirés de leur population locale et retenus dans un sanctuaire d'urgence construit au siège du parc national des Volcans, laissant à penser que ce trafic est bien réel. Malheureusement, certains des cas de contrebande de gorilles qui ont attiré l'attention du public impliquent le contournement délibéré des contrôles de la CITES par les instituts zoologiques et la corruption des fonctionnaires nationaux de la CITES ; c'est-à-dire les institutions et personnes mêmes qui devraient au contraire travailler à la protection de ces animaux.

Fin 2006, la CITES a créé le « Great Ape Enforcement Task Force » (Groupe de travail pour la répression concernant les grands singes) de la CITES. Elle réunit les représentants des Etats d'Afrique et d'Asie où vivent les gorilles, des secrétariats du GRASP et de la CITES, INTERPOL, du Groupe de travail sur l'Accord de Lusaka et de l'Organisation mondiale des douanes (OMD). Le Groupe de travail a échangé des informations sur le trafic illégal et s'est engagé à en obtenir davantage.

À la suite de recoupement d'informations relatives au commerce illicite de grands singes, le secrétariat de la CITES a consacré l'une de ses alertes à cette problématique. Les alertes de la CITES sont distribuées à travers la communauté du maintien de l'ordre et fournissent des renseignements afin d'aider à cibler les contrebandiers. Elles fournissent aussi des informations concernant les techniques de dissimulation, les routes de contrebande, les négociants illégaux, etc. Le Groupe de Travail a reconnu que, dès lors que la possession de primates comme animal de compagnie est assez répandue dans certaines régions du monde, les grands singes

pourraient être amenés à traverser les frontières à la vue des agents de contrôle aux frontières et des agents des douanes, qui n'y voient rien d'illégal. Avec l'aide d'ONG travaillant dans le domaine de la conservation des primates, le Groupe de travail a distribué des affiches destinées à être exposées aux frontières et dans les bureaux de police et des douanes. Celles-ci attiraient l'attention sur la contrebande de grands singes et, ce qui est très important, contenaient des photos de jeunes individus de chaque espèce. Ces affiches ont été traduites en arabe, bahasa indonésien, en anglais et en fran-

çais. Des cartes au format de poche contenant des informations similaires et destinées aux officiers du maintien de l'ordre furent aussi produites en anglais et en français.

La 15^e Session de la Conférence des Parties à la CITES s'est tenue au Qatar du 13 au 25 mars 2010. Les délégués ont approuvé une recommandation des Secrétariats de la CITES et du GRASP visant à étendre de telles missions aux gorilles et à inclure en leur sein des représentants d'INTERPOL et de l'OMD.

TÉMOIGNAGE DE L'ANNÉE DU GORILLE



« Nous devons faire quelque chose pour protéger les gorilles. »

Radar Nishuli

Gardien- chef, Parc national de Kahuzi-Biega, RDC

Je suis le Gardien en chef du parc national de Kahuzi-Biega. Cela fait maintenant vingt-cinq ans que je travaille dans le parc. Pour moi, l'année du gorille promulguée par l'ONU fut une très bonne chose, car vous savez, partout dans le monde, chaque jour est dédié à une personne ou à un groupe de personnes, mais pour les gorilles, les Nations Unies ont décidé de dédier une année, une année entière pour les gorilles. Pour moi, ça a été quelque chose que d'inexprimable. Ça m'a réchauffé le cœur de savoir que les gorilles pouvaient avoir une année pour eux. Je pense que c'est comme une leçon. Je pense que les Nations Unies veulent montrer aux gens que nous avons quelque chose à apprendre des gorilles. Si vous voyez comment les gorilles vivent dans les forêts, les gens ont beaucoup à

apprendre de ce style de vie et doivent essayer de faire le maximum d'efforts afin de les protéger.

La plupart des gens ont quelqu'un qui peut les protéger, mais les gorilles n'ont personne. Nous avons donc décidé de devenir leurs protecteurs. C'est la raison pour laquelle nous sommes là. Malgré la guerre et d'autres problèmes, nous devons faire quelque chose pour les protéger. Mon souhait est de pouvoir être là tous les matins, d'envoyer les gardes dans la forêt pour les contrôler, et de les voir sains et saufs chaque jour. Une dernière chose – J'appelle le monde entier à appuyer cette action. Même les moyens, comme les moyens financiers pour voir si nous pouvons, ensemble, protéger les gorilles.

GERMES PATHOGÈNES NUISIBLES À LA CONSERVATION DES GORILLES

Comme tous les organismes vivants, les gorilles sont menacés par des germes pathogènes et des parasites. Certains germes pathogènes sont spécifiques tandis que d'autres sont communs à d'autres espèces. Paradoxalement, les espèces chassées pour de la viande de brousse semblent moins touchées par le virus Ebola que les populations de grands singes les plus denses (et donc plus enclines à attirer l'attention des conservateurs). En effet, ces derniers présentent davantage de risques d'être touchées par une épidémie. Des baisses spectaculaires de plusieurs populations de grands singes étant attribuées à des foyers de fièvre hémorragique Ebola, des efforts sont actuellement entrepris afin de développer une méthode de vaccination des populations de grands singes les plus exposées.

La proximité de la relation phylogénétique qui lie les êtres humains et les grands singes implique un potentiel exceptionnellement important de transmission des agents pathogènes. Cette proximité a conduit à l'apparition de maladies chez l'homme, conséquence involontaire de la chasse et de la mise en boucherie des grands singes d'Afrique, responsable des foyers humains du virus Ebola et de la pandémie mondiale du VIH (Hahn *et al.*, 2000; Leroy *et al.*, 2004; Plantier *et al.*, 2009) ainsi que d'une forte mortalité chez les populations de chimpanzés sauvages (*Pan troglodytes*) associé à une transmission anthroppo-zoonotique des virus respiratoires humains (Köndgen *et al.*, 2008; Kaur *et al.*, 2008). En plus des cas pour lesquels la responsabilité des agents pathogènes est confirmée dans la propagation d'épidémies, on soupçonne une origine humaine à des épidémies d'une étiologie semblable à la poliomyélite touchant les chimpanzés (Goodall 1986) et d'une étiologie semblable à la rougeole touchant les gorilles de montagne (Feber 2000).

Certes moins visibles que les épidémies de maladies aiguës, les agents pathogènes chroniques n'en sont pas moins des facteurs de risque tout aussi importants pour la conservation des grands singes. En effet, ces agents peuvent mettre en péril leur système immunitaire et réduire leur capacité de reproduction. Il a été démontré que la proximité des grands singes sauvages et des hommes favorise la transmission d'une bactérie gastro-intestinale commune, *Escherichia coli*. De plus, il a été prouvé que les gorilles et les chimpanzés vivant à proximité des hommes hébergent une bactérie *E. Coli* résistant à de multiples antibiotiques utilisés par les habitants de la région, indiquant par là même que les microbes ou leurs gènes peuvent « se propager » des humains vers les grands singes et ce même dans les meilleures circonstances de conservation (Goldberg *et al.*, 2007; Rwego *et al.*, 2008). Ces études

soulignent en outre qu'un contact direct entre les espèces n'est pas nécessaire pour que s'effectue une transmission interspécifique de la maladie. En effet, la plupart des transmissions d'agents pathogènes gastro-intestinaux entre les hommes, le bétail et les grands singes sauvages se font probablement de manière indirecte et environnementale. Ainsi, des agents pathogènes tel que le *Cryptosporidium*, les *Giardia* et les bactéries entériques (i.e., shigelles, salmonellose, *E. coli*, etc.) contaminent aisément l'eau et le sol et peuvent persister dans les zones humides (Gillespie *et al.*, 2008).

Ces exemples, qui démontrent l'impact négatif que peuvent avoir certains germes pathogènes humains sur les grands singes sauvages, ont déclenché un débat considérable au sujet des coûts et bénéfiques de la recherche scientifique, de l'écotourisme et des paradigmes de gestion et de conservation actuels sur les populations de grands singes (débat résumé dans un numéro spécial de l'*American Journal of Primatology*, Garber 2008). Cependant, malgré les risques liés aux transmissions de maladies, la recherche et le tourisme, en augmentant respectivement la valeur scientifique et économique du gorille et des grands singes, sont considérés comme ayant largement contribué à la conservation des grands singes, améliorant leur survie à long terme. Néanmoins, de telles activités ainsi que les chevauchements des habitats des hommes et des grands singes peuvent avoir des conséquences imprévues sur la santé et la survie des populations de grands singes.

En août 2009, plus de 80 experts provenant de 17 pays et comprenant des chercheurs en laboratoire et de terrain, des vétérinaires de la faune sauvage, des virologistes et des biologistes de la conservation se retrouvèrent à Entebbe, en Ouganda, dans le cadre d'un Atelier sur la santé et les grands singes. Le but de cet atelier était de développer des lignes directrices visant à élaborer de meilleures pratiques dans le domaine de la santé des grands singes. Un consensus s'est formé autour du fait que des « normes minimales de prévention » devraient être exigées de toute personne pénétrant dans le biotope des grands singes, que ce soit à des fins touristiques, scientifiques, ou pour toute autre raison. Vu que la majorité des maladies d'origine humaine possibles ou prouvées qu'on a observées chez les grands singes sont de nature respiratoire, on a proposé les mesures suivantes : port d'un masque à proximité des grands singes, maintien d'une distance minimale de sept mètres avec les grands singes, mise en place d'une politique de tolérance zéro envers les personnes visiblement malades et visitant les grands singes, désinfection des mains et des bottes avant de visiter les grands singes, et preuve des vaccinations à jour pour tous les visiteurs. D'autres mesures spécifiques à certains sites et



« Nous nous situons à l'orée d'une nouvelle ère pour la conservation des grands singes »

Dr. Peter Walsh

VACCINAPE

Nous savions depuis longtemps que le braconnage et la réduction de l'habitat des grands singes entraînaient un déclin important de leur nombre, mais nous avons découvert récemment que les maladies infectieuses sont aussi responsables du déclin de nombreuses populations.

Nous pouvons distinguer deux sortes de maladies responsables de ce déclin. Il y a tout d'abord ce que l'on pourrait appeler les maladies naturelles, tel le virus Ebola, qui a tué environ un tiers des gorilles dans le monde lors des quinze dernières années. Mais il existe aussi des maladies transmises aux gorilles et aux chimpanzés par l'homme. Ces dernières années par exemple, nous avons recensé une série de foyers de maladies respiratoires sur les sites touristiques et les stations de recherche. Ces maladies ont entraîné la mort de nombreux gorilles et chimpanzés. Cette réalité, et tout particulièrement le fait que ces maladies proviennent de l'homme, nous oblige à agir. Si nous n'agissons pas, les gorilles, tout comme les chimpanzés, ne disparaîtront pas demain mais au cours des vingt, trente ou quarante prochaines années, nous aurons perdu la majeure partie de la population, ou nous n'aurons plus affaire qu'à une poignée d'entre eux.

Ce que d'autres personnes et moi-même avons donc cherché à faire, c'est étudier les options permettant de prévenir les décès d'animaux dus à

ces maladies. Nous étudions en particulier la vaccination ; nous essayons d'adapter des vaccins destinés aux humains pour les grands singes sauvages. Cela n'avait été réalisé qu'une ou deux fois jusqu'alors et nous sommes donc à l'orée d'une nouvelle ère pour la conservation des grands singes. Nous essayons d'aborder ce processus avec une approche très scientifique, une prudence extrême, et de faire en sorte que les bénéfices de la vaccination soient plus importants que ses coûts. Nous entreprenons actuellement une série de tests et d'essais impliquant de nombreux experts de différents domaines (virologistes, primatologues et vétérinaires) et nous tentons d'aboutir à un plan qui permette d'utiliser sur les grands singes dans la nature les nombreux vaccins destinés aux humains disponibles actuellement ou en développement.

En ce moment, nous avons deux projets pilotes : nous adaptons un vaccin contre le virus Ebola et un vaccin contre la rougeole. Le vaccin contre la rougeole est très sûr et a été injecté à des centaines de millions d'enfants. Nous l'utilisons ainsi pour établir le principe et dans les deux années qui viennent, nous tenterons d'avancer sur l'utilisation d'un vaccin contre le virus Ebola. Si vous voulez en savoir plus à ce sujet, visitez le site internet www.vaccinape.org.

plus complexes pourraient être aussi mises en œuvre. Cet atelier a envisagé un autre aspect important du problème: le rôle capital des programmes de santé communautaire dans la réduction des risques infectieux en provenance de l'extérieur de la zone protégée et dans la fourniture de prestations nécessaires aux communautés vivant à proximité de l'habitat des grands singes. Les directives développées à partir de ce processus consensuel seront publiées par l'UICN dans le cadre d'une série de lignes directrices visant à de meilleures pratiques en matière de conservation des grands singes (Leenderts 2010).

Il est aussi vital de reconnaître le danger potentiel que représentent les agents pathogènes naturels pour la conservation des grands singes africains. Ainsi, des études menées récemment suggèrent que le virus Ebola contribuerait de façon significative au déclin des grands singes d'Afrique centrale (voir le chapitre dédié au virus Ebola ; Leroy *et al.*, 2004). De plus, la découverte d'une mortalité supérieure à la normale et d'un taux de reproduction plus bas chez les chimpanzés infectés par le virus de l'immunodéficience du singe (VIS) par rapport aux espèces non infectées, alors qu'on pensait jusqu'alors que ce virus n'affectait pas les grands singes, pose des questions troublantes (Keele *et al.*, 2009). Enfin, en de multiples endroits, des gorilles et chimpanzés sauvages ont été

Ebola

Dix ans d'épidémie en Afrique centrale (1994-2003)



0 25 50 75 km

- Forêts
- Parcs nationaux
- Parcs nationaux dont la faune est affectée par le virus Ebola

- Foyers d'épidémie Ebola (humains et grands singes confondus)
- Mortalité animale (prouvée ou probable) liée à Ebola

2005 Propagation chronologique du virus Ebola dans la région

Sources: Lahm, S., A., *Morbidity and Mortality of Wild Animals in Relation to Outbreaks of Ebola Haemorrhagic Fever in Gabon, 1994—2003*, Elsevier, 2006; Bermejo, M., *Ebola Outbreak Killed 5000 Gorillas*, *Science*, 2006; Global Forest Watch.

tués par infection d'anthrax, et ce sans liens établis avec des êtres humains ou du bétail (Leendertz *et al.*, 2006).

Ce n'est qu'en formant effectivement des équipes pluridisciplinaires rapprochant spécialistes en conservation et chercheurs que nous pourrions comprendre comment s'articulent les pressions anthropogéniques et la sélection naturelle sur les populations de primates sauvages. Ces équipes doivent pouvoir répondre de manière satisfaisante au développement de théories intégrées et de méthodes et de technologies de nouvelle génération, le tout en maintenant une standardisation permettant des méta-analyses pertinentes et la formulation de modèles intégrant les questions de santé animale, de santé humaine et de santé environnementale (Leendertz *et al.*, 2006; Gillespie *et al.*, 2008).

EBOLA, MENACE MAJEURE POUR LES GRANDS SINGES

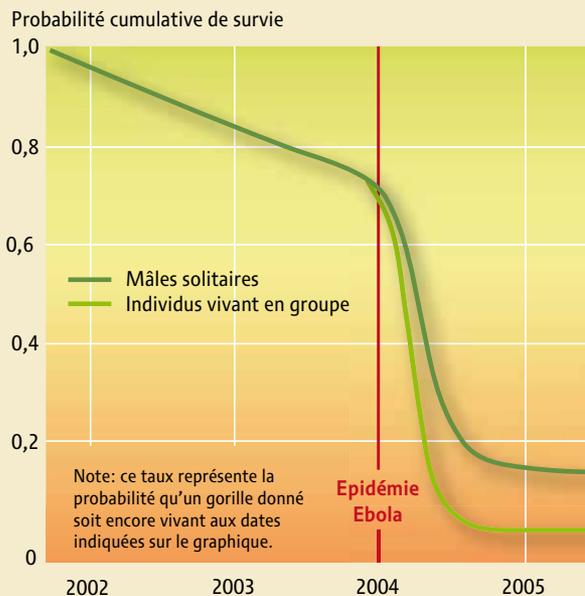
Les liens entre santé et préservation de la biodiversité sont de plus en plus reconnus. Dans le domaine de la conservation des grands singes, les dangers liés aux maladies sont aujourd'hui au centre de l'agenda. Ainsi, la fièvre hémorragique à virus Ebola (FHE) est considérée comme une des causes majeures du déclin des populations et l'une des principales menaces pour la survie des gorilles et des chimpanzés en Afrique, rivalisant avec la chasse et la perte



← Figure 16: Les foyers de virus Ebola à travers le bassin du Congo sont une menace de premier plan pour les gorilles et touchent particulièrement les quelques petites populations qui sont les moins exposées au braconnage et à la perte de leur habitat.

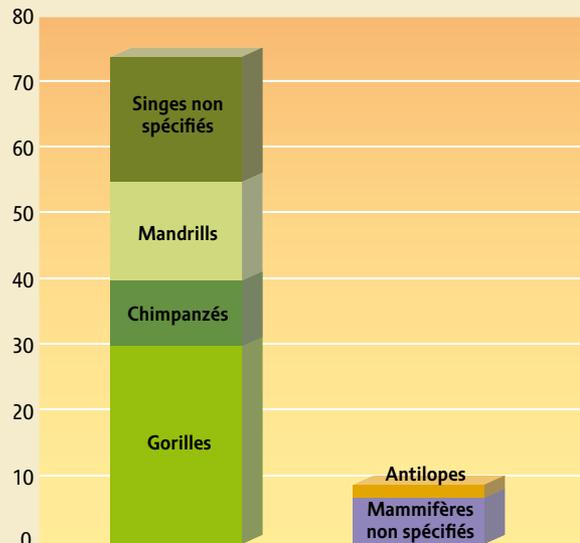
→ Figure 17: le virus Ebola est particulièrement dangereux pour les gorilles dont la population a connu des pertes sévères à la suite d'apparitions de foyer du virus. Sachant que ces pertes s'ajoutent à celles qui sont imputables aux braconniers et à la perte de leur habitat, les foyers de virus Ebola peuvent devenir extrêmement préjudiciables aux gorilles.

Espérance de vie dans le Parc national Odzala-Kokoua



Victimes du virus Ebola parmi les animaux sauvages

Pourcentages sur un échantillon de 500 individus déclarés au Gabon et au Congo



Source: Caillaud, D., et al., 2006; Lahm, S., A., 2006.

de leur habitat. La crise sanitaire touchant ces espèces menacées souligne le besoin de mieux connaître cette maladie, de découvrir de quelle manière elle affecte les grands singes et ce qui peut être entrepris pour y remédier.

La fièvre hémorragique est causée par le virus Ebola (EBOV), un virus à ARN et à polarité négative de la famille des filovirus. Bien qu'ils y ait cinq souches reconnues de EBOV, deux d'entre elles seulement ont été impliquées dans des décès de grands singes : le virus de l'Ebola-Zaïre (ZEBOV) en République démocratique du Congo, en République populaire du Congo et au Gabon, et le virus Ebola-Côte d'Ivoire (CIEBOV) en Côte d'Ivoire. Les taux précis de mortalité des grands singes font défaut, mais pourraient, selon des observations effectuées sur le terrain, approcher les 90% (Formenty *et al.*, 1998; Walsh *et al.*, 2003; Caillaud *et al.*, 2006; Bermejo *et al.*, 2006). Il faut savoir que l'EBOV est transmis par contact direct avec les fluides corporels de personnes ou d'animaux contaminés (Jaax *et al.*, 1995; Leroy *et al.*, 2004; Pourrut *et al.*, 2005).

Par conséquent, tout comme chez les humains, l'infection des grands singes se fait vraisemblablement soit par contact direct avec le réservoir du virus EBOV (ce dernier comprenant probablement différentes espèces de chauves-souris) (Leroy *et al.*, 2004; Caillaud *et al.*, 2006), par contact avec d'autres animaux infectés (Caillaud *et al.*, 2006; Walsh *et al.*, 2007) ou par contact avec des fluides corporels de cohortes infectées (Rouquet *et al.*, 2005; Caillaud *et al.*, 2006; Walsh *et al.*, 2007).

Il est difficile d'évaluer la morbidité et la mortalité totales des grands singes causées par la FHE. Les enquêtes réalisées auprès des populations de grands singes révèlent une baisse de leur nombre de 95 à 98% dans le Parc National de Minkébé (Gabon) et dans le Sanctuaire de gorilles de Lossi et Lokoué Bai (République du Congo) entre 1994 et 2004. En outre, Walsh *et al.* ont comparé le nombre de familles de grands singes et sont arrivés à la conclusion que la population de grands singes avait décliné de 50% en deux décennies (Walsh *et al.*, 2003). Si l'on considère la densité de population des grands singes, et en présumant que certaines épidémies n'aient pas été remarquées, il n'est pas irréaliste d'imaginer que des dizaines de milliers de grands singes aient disparu ces dernières années. Et selon ces calculs, il semble probable que l'EBOV soit la raison première de ce brutal déclin (Huijbregts *et al.*, 2003; Walsh *et al.*, 2003; Bermejo *et al.*, 2006; Devos *et al.*, 2008). Cependant, les données chiffrées disponibles sont rares et les hypothèses sont principalement basées sur le fait que le déclin des grands singes est lié temporellement et spatialement aux quelques foyers confirmés d'EBOV dans la nature et/ou chez l'homme (Huijbregts *et al.*, 2003; Walsh *et al.*, 2003; Bermejo *et al.*, 2006; Wittmann *et al.*, 2007; Devos *et al.*, 2008). Prenant note de cette tendance alarmante, l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) a réévalué la situation du gorille de plaine de l'ouest

(*Gorilla gorilla gorilla*) en le classant dans la catégorie des espèces en « danger critique d'extinction » (UICN, 2008). L'UICN a listé par la même occasion les maladies infectieuses comme l'une des menaces principales pour l'espèce.

Pour conclure, alors qu'il semble vraisemblable que l'EBOV soit impliqué dans le déclin massif des grands singes, nous manquons clairement de données de base concernant la mortalité due à d'autres agents pathogènes.

Jusqu'à présent, la présence d'EBOV n'a été confirmée que dans les carcasses de 16 grands singes sauvages (Wittmann *et al.*, 2007); un bien petit nombre au regard des milliers d'animaux présumés morts de la FHE. De fait, il est extrêmement compliqué de produire de solides preuves biologiques confirmant que l'EBOV est la cause du brutal déclin des populations de grands singes. Du fait de l'étendue et de l'isolement des régions en question et de la rapide décomposition des carcasses, il est difficile d'acquérir des échantillons diagnostiques. En effet, les échantillons prélevés sur les carcasses sont souvent de piètre qualité, et les analyses fondées sur ces échantillons peuvent à tort les déclarer négatifs (Rouquet *et al.*, 2005).

La détection précoce des événements conduisant à la mortalité de la faune sauvage combinée à un échantillonnage rapide et à des tests diagnostiques constituent la clé de voûte de notre appréhension des menaces touchant la faune sauvage. Leur mise en œuvre est donc absolument nécessaire (Gillespie *et al.*, 2008; Gillespies et Chapman, 2008). Le renforcement des systèmes de surveillance des maladies qui affectent la faune sauvage dans les États où vivent les grands singes, avec la participation des communautés locales, sera une étape importante pour rassembler davantage de données. De plus, l'amélioration des capacités des laboratoires et l'emploi des techniques de diagnostic de terrain permettront d'établir les causes de cette mortalité. Les futures recherches réalisées sur l'EBOV devraient s'efforcer de mieux comprendre l'écologie naturelle et la distribution géographique du virus. Ces informations, combinées à une connaissance approfondie des facteurs de risque d'infection et de la durée d'immunité des grands singes pourraient apporter des indices quant à savoir quelles populations de grands singes sont les plus à risque dans l'hypothèse de futures infections. Elles pourraient être ainsi utilisées afin de développer des stratégies prophylactiques opportunes, sûres et éthiques ainsi que des traitements réduisant les dangers sanitaires touchant les grands singes. Par exemple, des stratégies de vaccination sont recommandées pour de réduire les taux d'infection des grands singes, quand ces taux sont considérés comme critiques pour leur survie. Plusieurs vaccins contre l'EBOV ont été développés pour l'homme, mais il n'est pas simple d'identifier ceux qui seront idéaux pour les grands singes. Des vaccins oraux très efficaces pourraient mettre en danger des espèces non visées alors que les vaccins injectables

posent des défis logistiques énormes s'il s'agit de piquer une foule de grands singes insaisissables. Il est essentiel de s'assurer que l'initiative est appliquée en toute sécurité et en accord avec les buts et principes de la conservation.

La recherche médicale appliquée aux grands singes doit adopter une approche épidémiologique large. De récentes études médi-

cales ont identifié d'autres germes pathogènes pouvant menacer la santé des populations de grands singes de plus en plus vulnérables (Leendertz *et al.*, 2006; Köndgen *et al.*, 2008). Voilà qui nous enjoint à la prudence afin d'éviter de passer à côté de décès dus à un « nouveau » germe pathogène en marchant sur les traces du germe que nous connaissons le mieux. En conclusion, le futur de la santé des grands singes doit être proactif plutôt que réactif.

INTERVIEW



« Redoubler d'efforts pour sauver les gorilles. »

Dr. Gladys Kalema-Zikusoka

Vétérinaire de la faune sauvage, fondatrice et PDG, Conservation through Public Health, Ouganda

J'étais étudiante vétérinaire et je faisais des recherches à Bwindi quand j'ai aperçu un gorille de montagne pour la première fois. J'ai eu l'impression de rencontrer un parent très proche. Je pense que c'est primordial que nous redoublions d'efforts pour sauver les gorilles. Ils sont touchés par de nombreux problèmes tels que la croissance démographique humaine, les maladies, le braconnage, la perte de leur habitat... Nous devrions aller au-delà des gens qui connaissent la problématique et nous adresser aux personnes qui ne s'intéressent pas à la conservation des animaux et les amener à commencer à s'intéresser aux gorilles. Car aussi longtemps que nous aurons des familles nombreuses, une démographie en croissance et un système de santé défaillant, les gens iront toujours braconner et récupérer du bois de chauffage dans la forêt, et seront même tentés de braconner les gorilles. Je lance donc un appel au monde entier à considérer sérieusement la question de la préservation des gorilles car cela nous touche tous.

La première fois que j'ai soigné un gorille, ce fut une expérience émouvante et très intense, car une fois que nous avons lancé la flèche sur le gorille, nous avons dû poursuivre le dos argenté. Tout le monde avait très peur car c'était la première fois qu'on faisait cela en Ouganda. Nous n'avions donc pas de traqueurs expérimentés comme au Rwanda, où cette pratique existe depuis des années. Par chance, j'étais en compagnie d'un vétérinaire expérimenté qui

venait du « Kenya Wildlife Service », le Dr Richard Koch. Mais comme le docteur était en train de travailler sur le gorille, ce fut à moi de poursuivre le dos argenté !

C'était pendant l'épidémie de gale. Il y avait une femelle adulte, un jeune et un nourrisson. Pendant que Richard travaillait sur le jeune, le seul que nous avons réussi à piquer, je suis allé vers le dos argenté en criant « woo, woo ». Il s'est tourné vers moi sans me prendre au sérieux. J'ai continué à crier et il s'est éloigné de quelques mètres, s'est assis et nous a regardé ; il ne s'est pas enfui, il s'est juste éloigné un peu et a regardé toute la procédure.

Une fois que le mâle s'est éloigné et qu'il n'y avait donc plus de danger, je suis revenue travailler sur le gorille avec Richard. Nous l'avons traité avec de l'Ivermectine et il a récupéré ; le reste du groupe a récupéré aussi, sauf le nourrisson qui est mort, malheureusement... Nous l'avons traité trop tard. Nous nous sommes demandé où ils avaient bien pu attraper la gale car c'était la première fois que cette maladie était observée chez les gorilles de montagne. Finalement, nous avons compris que la maladie avait été transmise par l'homme et nous avons réalisé que le système de santé publique devait être grandement amélioré si nous voulions protéger efficacement les gorilles de montagne ainsi que tous les gorilles d'Afrique.



SCÉNARIOS POUR LES GORILLES LE DERNIER CARRÉ

Des scénarios développés en 2002 autour des conséquences du développement des infrastructures sur l'extraction des matières premières et du braconnage ont indiqué qu'en 2032, l'habitat et par conséquent les populations de grands singes du bassin du Congo ne représenteraient plus que 10% de leur ampleur originelle. Depuis, cependant, des rapports et interviews conduits dans la région, bien que difficiles à quantifier, laissent à penser que le braconnage pour la viande de brousse ainsi que l'exploitation forestière et la coupe du bois pour le charbon connaissent une considérable augmentation. Plusieurs zones giboyeuses ont été décimées et les braconniers se déplacent même à bicyclette pour transporter la viande le long de pistes et de mauvaises routes, bien loin du système routier principal.

Les morceaux de carcasses de gorilles et les carcasses entières de chimpanzés sont vendus pour 20 à 30 dollars américains sur les marchés. Dans certaines régions, de la viande de gorille grillée a même été vendue pour une somme aussi dérisoire que 25 cents la livre (Raffaele, 1005; Ape Alliance, 2006). À la fin des années 1990, on estimait qu'environ 4 500 gorilles étaient tués chaque année (Marshall *et al.*, 2000).

Les estimations présentées précédemment suggéraient qu'environ 76 000 animaux, dont 225 carcasses de bonobo, étaient tués chaque année dans une zone forestière d'environ 6 000 km² située autour de la ville de Kindu. Une récente enquête (2006) réalisée par Ape Alliance laisse supposer que les grands singes représentent aujourd'hui entre 0,5 et 2% de toute la viande de brousse, ce qui représenterait l'équivalent de dizaines de milliers de chimpanzés, gorilles et bonobos tués chaque année. Une grande incertitude règne autour de ces estimations, mais il est clair que la viande de brousse est en progression dans certaines des plus importantes des dix zones où vivent des gorilles, et ce alors même que la viande des grands singes est encore taboue dans certaines régions.

En 2002, des estimations basées sur une modélisation de la perte d'habitat causée par l'expansion agricole et l'exploitation forestière autour du réseau routier en expansion, et portant sur des projections allant jusqu'en 2050, ont suggéré que moins de 10% de l'habitat des gorilles subsisterait en 2032 (PNUE, 2002 - *v. fig. 18*). Or ces estima-

tions ne prenaient pas en considération l'expansion de l'exploitation forestière et le charbonnage à grande échelle que les milices ont lancés au sein même des parcs nationaux, l'éruption du virus Ebola et la plus que probable augmentation du trafic de viande de brousse qui comprendrait une proportion significative de grands singes afin de nourrir la population croissante du bassin du Congo (Wilkie et Carpenter, 1999; Fa *et al.*, 2000; Brashares *et al.*, 2004; Ryan et Bell, 2005; Poulsen *et al.*, 2009). Ces anciennes estimations ne comprennent pas non plus l'extraction minière et l'exploitation forestière à grande échelle, phénomènes qui s'accompagnent d'une importante main-d'œuvre qu'il est nécessaire de nourrir avec de la viande de brousse, particulièrement dans les camps de bûcherons (Brashares *et al.*, 2004; Poulsen *et al.*, 2009). De nombreux chasseurs professionnels de viande de brousse bénéficient aussi largement du système routier mis en place par les bûcherons pour exploiter la forêt. En effet, le réseau routier leur permet de pénétrer beaucoup plus facilement dans la forêt et de massacrer les grands singes, devenus des proies faciles.

Par conséquent, même en prenant en compte l'incertitude qui entoure tout chiffre absolu, il est fort probable que l'estimation établie en 2002 selon laquelle l'habitat et la population des gorilles seraient réduits à 10% de leur taille originelle était bien trop optimiste. À moins que des actions d'envergure ne soient entreprises dès aujourd'hui, ce chiffre pourrait être atteint dans une petite décennie, à savoir autour de 2020-2025.



« Je pense
qu'il y a encore de l'espoir. »

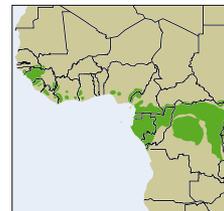
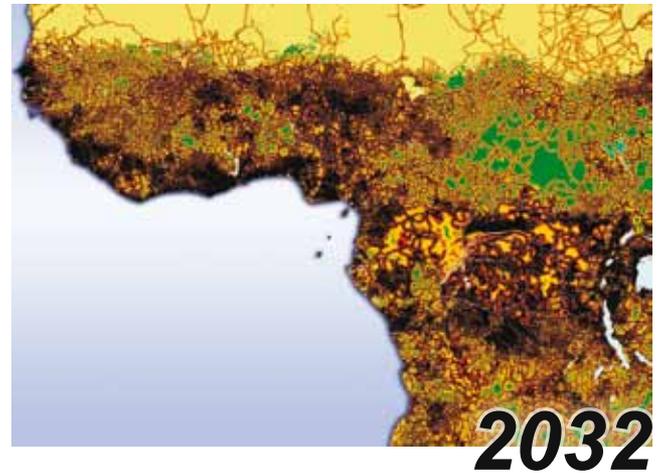
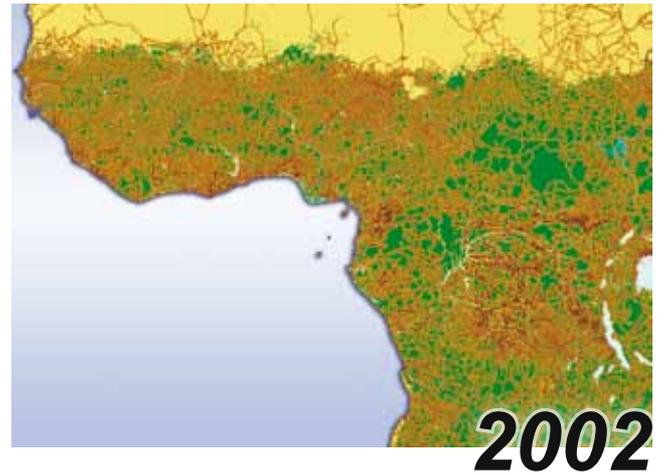
Dr. Inogwabini Bila Isia

Conservateur congolais, WWF RDC

Je travaille dans le domaine de la conservation depuis 1993 et j'ai commencé à m'occuper des gorilles dans la région orientale de la République Démocratique du Congo (RDC). En 1993, je suis allé à Kahuzi-Biega afin de réaliser une enquête sur les gorilles de plaine de l'Est et c'est à cette occasion que j'ai rencontré des gorilles pour la première fois. Puissants mais en même temps tellement paisibles, ils sont devenus ma meilleure excuse pour poursuivre mes études. Depuis lors, j'ai travaillé sur tous les types de gorilles, de la RDC jusqu'au Gabon, et l'espèce est devenue l'une des espèces les plus charismatiques de la conservation animale. La raison en est (hormis le fait que ce sont nos frères génétiques) que les gorilles sont une espèce qui joue un rôle primordial pour leur environnement, le maintenant en bon état et dispersant les graines. En 1993, alors que nous travaillions sur les

gorilles, nous en avons répertorié 14 000 à Kahuzi-Biega et dans les forêts environnantes. Mais un vrai désastre a eu lieu depuis, ce qui fait qu'aujourd'hui, nous ne savons même pas combien d'entre eux sont toujours dans la nature. Nous savons toutefois que leur nombre a décliné à cause de la guerre qui fait rage dans l'est de la RDC. J'espère que l'Année du Gorille, lancée par les Nations Unies, sera le début... le début d'une option pour les gens qui tentent de sauver ces gorilles avec lesquels j'ai travaillé depuis 1993. Bien que leurs populations connaissent un déclin, je pense qu'il y a encore de l'espoir. Si nous pouvons unir nos efforts, si nous parvenons à insuffler un peu de volonté à travers toute la communauté internationale, je pense alors que les gorilles peuvent s'en sortir.





- Impact sévère
- Impact moyen à sévère
- Impact faible à moyen

Source: The Great Apes - the Road Ahead. PNUE 2002.

Répartition actuelle des grands singes africains (chimpanzés, bonobos et gorilles).

Figure 18 : En 2002, sur la base d'un modèle, des estimations et des projections jusqu'en 2050 ont été faites sur la destruction du biotope des gorilles (causée par l'expansion agricole et l'exploitation forestière autour du réseau routier, lui-même en expansion). Ces estimations indiquaient qu'il serait réduit à 10% de son étendue originelle en 2032.



LA LUTTE CONTRE LE BÛCHERONNAGE, LE BRACONNAGE ET LE TRAFIC ILLICITES

DEVELOPPEMENT DES CAPACITÉS DE RÉPRESSION LÉGALE

INTERPOL s'est engagé dans le développement de programmes de soutien aux opérations de répression face aux atteintes que subit la faune sauvage. Le projet OASIS (Assistance opérationnelle, services et soutien en matière d'infrastructure) représente une nouvelle vision et un prolongement logique du rôle d'INTERPOL dans l'établissement d'une plateforme mondiale de coopération policière.

Le projet se concentre sur l'assistance aux régions du monde qui manquent cruellement de ressources afin de faire face aux défis posés par le crime transnational. OASIS est entièrement consacrée au renforcement de la police à travers trois niveaux principaux :

- Amélioration de la capacité organisationnelle: fournir la meilleure formation possible à la police, à tous les niveaux, dans le but d'établir une main d'œuvre hautement qualifiée et dynamique.
- Infrastructure: s'assurer que les forces de police disposent de tous les outils et technologies nécessaires afin de communiquer de manière sécurisée et en temps réel via le réseau d'INTERPOL et d'accéder à ses bases de données.
- Opérations: appuyer les opérations régionales d'envergure et fournir des formations analytiques dans des domaines de la criminalité spécialisée. Le support sera ciblé et tangible et les résultats de longue durée.

Cette offre de services est conçue comme une approche par niveau permettant aux régions de développer leur propre façon de travailler durablement. C'est le concept d'INTERPOL pour le maintien de l'ordre au XXI^{ème} siècle, et en tant que stratégie intégrée, celle-ci est conçue pour déployer des initiatives de lutte contre la criminalité mondiale dans les 186 Etats membres, complétant ainsi leurs efforts nationaux et régionaux.

Le projet OASIS a été mis en place par INTERPOL sous la forme d'un programme pilote en Afrique sub-saharienne depuis le début

2008. Le programme devrait se dérouler sur une période de quatre ans et se conclure en décembre 2011. Les financements nécessaires au projet ont été apportés par le Ministère des Affaires étrangères de l'Allemagne.

Reconnaissant le fait que ce sont des agences de maintien de l'ordre qui ne sont pas associées aux agences de police nationales qui assurent la majeure partie de la répression de la criminalité contre la faune sauvage, les trois principaux niveaux du programme sont étendus à ces agences.

Comme mentionné ci-dessus, le projet OASIS pour l'Afrique a été mis en place dans le but d'assister les polices de la région en raison de la prédominance des atteintes contre la faune sauvage et de ses effets sur la région. Au niveau mondial, une importante partie du programme traite exclusivement des questions de criminalité touchant la faune sauvage, tout particulièrement dans les domaines du renforcement des capacités et du support opérationnel. Cet effort nécessaire implique la collaboration étroite des agences chargées de la répression mais « non policières » telles que :

- Les services de la faune
- Les organes de gestion de la CITES
- Les douanes
- Les gardes forestiers
- Les services de l'immigration et/ou de sécurité
- Les organisations non gouvernementales (ONG), particulièrement concernant les initiatives de support ou de renforcement des capacités.

Les organisations ci-dessus sont souvent les principales organisations responsables du maintien de l'ordre dans les zones où sévit la criminalité environnementale. L'expérience montre que le modèle OASIS pourrait facilement s'adapter à d'autres régions, soit dans son ensemble, soit en étant spécifiquement taillé pour un type de criminalité spécifique (faune) et/ou pour des agences de pro-



tection de la faune non policières, les principales différences se situant alors dans le nombre d'employés, l'expertise et les besoins budgétaires.

Si l'on considère l'adaptation du modèle OASIS dans le but de traiter exclusivement de la criminalité environnementale ou contre la faune sauvage, il est tout à fait essentiel de reconnaître que d'autres types de criminalité, plus « courants », y sont inextricablement liés et nécessitent un niveau d'expertise dont les services de police nationale disposent plus facilement. Pour cette raison, dans n'importe quelle région, il est grandement recommandé que tout modèle de maintien de l'ordre adopté implique les agences de police nationale.

Au moment de considérer l'adéquation d'un modèle OASIS exclusivement dédié à la criminalité contre la faune, la première étape du processus doit être de déterminer si le modèle se focalisera sur une région (p. ex. l'Asie du Sud) ou sur une espèce en danger (p. ex. les tigres). Cela déterminera la structure, la taille et l'étendue du modèle à mettre en place. Enfin, l'élaboration d'une « voie à suivre » définira inévitablement les besoins budgétaires.

Il est grandement recommandé que toute initiative en vue de la répression de la criminalité environnementale soit réalisée sur une base régionale plutôt que sur une espèce spécifique. En effet, les gains en termes de capacité durable et de présence réelle sur le terrain seront vraisemblablement bien meilleurs dans le cadre d'une réponse holistique aux crimes contre la faune sauvage.





LA FORMATION DES GARDES AU MAINTIEN DE L'ORDRE

Situé à Mweka, le Collège africain pour la Gestion de la Faune (CAWM) fut créé en 1963 à la suite de la Déclaration d'Arusha de 1961. Proclamé par Julius K. Nyerere, le premier président de la Tanzanie, la Déclaration souligne, parmi d'autres engagements en faveur de la conservation de la faune sauvage, le besoin de disposer d'une main-d'œuvre qualifiée afin de protéger et gérer l'héritage naturel africain. Le mandat du Collège est inscrit dans la loi du Parlement de Tanzanie n°8 promulguée en 1964. Le collège était alors une institution pionnière dans le domaine de la formation à la gestion de la faune en Afrique et en 47 ans d'existence, il a acquis un rôle directeur.

Le collège a été fondé dans le but de former des professionnels de la faune dans les pays d'Afrique anglophones et des experts aptes à conduire des recherches et à fournir des services de conseil dans les domaines de la gestion et de la conservation de la faune africaine. La mission du collège est d'être un centre d'excellence de formation à la recherche et au conseil dans le domaine de la gestion de la faune africaine. Le Collège offre une formation de haute qualité dans la gestion de la faune et de la conservation dans le but de satisfaire la demande des organisations de conservation de la faune africaine.

LES PROGRAMMES DE FORMATION

Le Collège Africain pour la Gestion de la Faune, sis à Mweka, offre

des programmes diversifiés afin de répondre aux divers besoins du secteur de la conservation en Afrique. Le collège offre à la fois des programmes de formation de longue durée et des cours de courte durée, allant du programme de 3 ans et des cursus postgrades en gestion de la faune aux cours de plus courte durée se focalisant sur quelques enjeux ainsi que des cours sur mesure dans le domaine de la gestion de la faune. Les thèmes des cours de courte durée incluent la planification et la gestion de zones protégées, la gestion et la planification de l'écotourisme, l'application des lois relatives à la protection de la faune, et le renseignement et l'enquête sur la criminalité contre la faune. Certains cours sont donnés en partenariat avec d'autres organisations comme le Groupe de travail sur l'Accord de Lusaka, les forces de police tanzanienne, l'UICN et Conservation International.

La demande de formation à la conservation de la faune s'est considérablement accrue et englobe aujourd'hui des pays africains francophones et lusophones. Un exemple récent de programme de sensibilisation nous provient d'Angola où les gardes forestiers ont été formés à la planification de la conservation, à l'inventaire des ressources et aux tactiques de lutte contre le braconnage.

Récemment, une évaluation des besoins en formation (EBF) des organismes de conservation de la faune fut entreprise dans les

pays de la vallée du rift Albertin. Ce programme permet, entre autres, de former des personnes originaires de la région des Grands lacs, du Rwanda, du Burundi, de la République Démocratique du Congo, d'Ouganda et de Zambie. Le collège est conscient qu'avec l'émergence de nouvelles problématiques, le domaine de la conservation est en pleine mutation. Les programmes de cours répondent donc à ces nouvelles problématiques de la conservation en Afrique en transmettant aux futures équipes de gestionnaires les outils nécessaires afin de s'y attaquer efficacement. Récemment, une EBF permit l'introduction de nouveaux curricula afin d'inclure des cours dans le domaine de la conservation forestière et de la conservation de primates, permettant ainsi de répondre aux demandes d'autres pays et d'initiatives de conservation.

PERFORMANCES PASSES ET PLANS POUR L'AVENIR

Au cours de son histoire, le Collège a reçu plusieurs récompenses dont le prix Sasakawa du PNUE. De plus, il est reconnu par la Communauté d'Afrique de l'Est (EAC) et la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC) comme centre d'excellence en formation en gestion technique et professionnelle de la faune africaine.

Au cours de ses 47 années d'existence, le Collège africain pour la Gestion de la faune a formé plus de 4 511 étudiants et professionnels originaires de pays africains et d'ailleurs. Les étudiants sont venus de 57 pays du globe. Répondant à la demande croissante de professionnels en gestion de la faune dans de nombreux pays, le Collège a élargi le portefeuille de ses programmes et planifie actuellement la création de licences en gestion de la faune et en tourisme focalisé sur les animaux sauvages. Récemment, le Collège a accueilli des étudiants originaires du Mozambique et du Soudan afin de répondre à la demande de ces pays en professionnels de la faune sauvage, après des décennies de guerre civile.

Le Collège a introduit des cours de courte durée comme le renseignement dans le domaine de la faune sauvage, dans le but d'aider les officiers chargés de la répression à freiner le récent boom du braconnage et de la viande de brousse dans des pays gangrenés par une pauvreté rampante et par le trafic illégal d'armes, à la suite de décennies de guerres civiles. Durant l'année académique 2008/2009, le Collège a ainsi offert un programme postgrade spécifiquement axé sur la problématique de la viande de brousse. Ce programme, financé par le Service de la Faune et de la Pêche des Etats-Unis (USFWS) à travers le Groupe de Collaboration de Biodiversité de l'Afrique (ABCG) a formé des personnes originaires du Kenya, d'Ouganda, du Soudan et de Tanzanie aux problèmes d'identification, d'enquête et de techniques de lutte contre le trafic de viande de brousse.

La majorité des atteintes contre la faune sauvage ne sont pas poursuivies en justice en raison de l'absence de pièces à conviction suffisamment solides. Par conséquent, le Collège envisage l'établissement



d'un laboratoire médico-légal de la faune. Ce dernier permettra la formation des gestionnaires de la faune et des gardes forestiers aux technologies ADN les plus simples. En 2009 déjà, le Collège a offert avec succès un cours d'une semaine sur l'identification de la viande de brousse grâce aux techniques médico-légales. Lorsque le Collège sera équipé d'un laboratoire d'analyse médico-légale, il sera en mesure d'offrir des formations spécifiques sur cette technique, cruciale pour les services de répression du braconnage

DEFIS

L'un des défis majeurs se trouve être la réduction des bourses allouées aux étudiants du fait de la crise économique mondiale. Cette réduction rend l'accès aux formations dispensées par ce Collège de plus en plus difficile pour les étudiants locaux et étrangers. Un autre défi concerne les équipements. Bien que le Collège soit doté d'équipements de pointe dans certains domaines, il reste déficient dans d'autres, tels les domaines de la technologie moléculaire et des lunettes de vision nocturne. De même, des ordinateurs et un accès internet de mauvaise qualité limitent les possibilités d'apprentissage des étudiants. Enfin, le manque d'infrastructures dédiées à la formation entrave la capacité du collège à ouvrir ses services à davantage de personnes susceptibles d'utiliser ces compétences.

LE RÔLE DES ORGANISMES D'INVESTIGATION TRANSFRONTIÈRE

Lorsque la criminalité environnementale sévit à travers les frontières, elle ne peut être réprimée efficacement que par la coopération internationale et un partage des responsabilités. Les services et agents de maintien de l'ordre éprouvent souvent des difficultés à mener des enquêtes transfrontalières. L'établissement de mécanismes formels de coopération peut les y aider.

Les organisations internationales et les organes de soutien et d'échange de renseignements relatifs aux enquêtes transfrontalières tels qu'INTERPOL et l'Organisation mondiale des Douanes (OMD) jouent un rôle essentiel dans l'application effective des lois nationales et internationales lorsque les enquêtes et la nature de la criminalité environnementale franchissent les frontières nationales.

Lorsque des problèmes spécifiques liés à des infractions transfrontalières sont identifiés, les autorités chargées de la répression cherchent souvent à établir des accords de collaboration.

En Afrique, où des groupements régionaux formels ont été créés, les groupes régionaux de coordination et d'action ont montré un fort potentiel dans le développement de liens entre agences de répression existantes et les structures de conservation. Par exemple, l'Accord de Lusaka sur les Opérations concertées de Coercition visant le commerce illicite de la Faune et de la Flore sauvages est le seul instrument de coercition concertée orienté sur la mise en application de la CITES et des autres accords liés à la biodiversité en Afrique au niveau régional. Institution multinationale unique, le Groupe de travail de l'Accord de Lusaka a été mis en place afin d'entreprendre des opérations d'infiltration dans le but de freiner et finalement de mettre un terme à ce commerce illicite.

Par le biais de concepts innovants tel que OASIS (assistance opérationnelle, services et soutien en matière d'infrastructure), les organisations internationales gouvernementales et les organes de soutien et d'échange de renseignement sur les enquêtes transfrontalières tels qu'INTERPOL et l'OMD sont dans une position unique pour fournir un appui opérationnel sur le long terme aux groupes régionaux tels que le Groupe de travail de l'Accord de Lusaka et élargir les instruments auxquels ils ont accès. Par exemple, deux des fonctions principales d'INTERPOL sont de fournir aux autorités de police chargées de l'environnement, dans tous les pays membres, l'accès aux services des données opérationnelles et aux bases de données ainsi que des services de communication sécurisés au niveau mondial du maintien de l'ordre afin d'échanger des informations rapidement et en toute sécurité.

L'accès aux services et bases de données comme I-24/7 assurent aux autorités chargées du maintien de l'ordre l'information et l'assistance nécessaire afin de prévenir et d'enquêter sur la criminalité environnementale. INTERPOL a développé le système mondial de communication policière I-24/7 dans le but de mettre en réseau les agents chargés de la répression au sein de ses pays membres, permettant ainsi aux utilisateurs autorisés de mettre en commun des informations policières capitales et d'accéder aux bases de données et aux services de l'Organisation 24 heures sur 24. Les services opérationnels de soutien au maintien de l'ordre, comme la fourniture de capacités médico-légales internationales, soutiennent les enquêteurs et gardes forestiers sur le terrain pendant leurs activités opérationnelles. Un centre de commandement et de coordination opère 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et il est essentiel pour l'aide d'urgence.

La détection de la criminalité transfrontière découle souvent d'indices fournis par des informateurs. Le recours à des informateurs locaux et le partage de leurs informations entre les autorités voisines chargées du maintien de l'ordre est également essentiel pour une mise en œuvre efficace. I-24/7 permet aux utilisateurs autorisés tels qu'enquêteurs et gardes forestiers de relier des informations qui étaient à priori indépendantes les unes des autres, facilitant ainsi les enquêtes et les poursuites. La possibilité de se connecter aux services d'INTERPOL sur le terrain peut grandement assister les autorités chargées du maintien de l'ordre dans leurs activités journalières de lutte contre la criminalité.

OASIS est un concept innovant d'INTERPOL destiné à la police mondiale au XXI^{ème} siècle. En tant que stratégie intégrée, il permettra le déploiement d'initiatives globales de lutte contre la criminalité dans ses 188 Etats membres en complément de leurs efforts nationaux et régionaux. La vision d'INTERPOL se base sur la création d'un réseau de structures techniques et opérationnelles solide et pleinement international, équipant ainsi les polices de compétences et de systèmes de pointe. Un seul maillon faible pouvant compromettre la sécurité d'autres pays, il est indispensable que les pays riches soutiennent les pays plus vulnérables en investissant dans le renforcement des capacités, l'infrastructure et les opérations de police, renforçant ainsi la sécurité globale de toutes les régions.

OASIS est fondée sur la conviction que la coopération de l'ensemble de la communauté internationale, des secteurs public et privé, afin de gérer la complexité croissante de la criminalité transnationale



sont primordiales. INTERPOL a débuté la mise en œuvre d'OASIS en Afrique et s'est engagé à adapter et développer le programme afin de répondre aux besoins d'autres régions à travers le monde. INTERPOL est historiquement présent en Afrique et a remarqué la nécessité de fournir un soutien optimal à cette région. Alors que les types d'infractions commises sont communs à d'autres régions du monde - comme le trafic de drogue, d'êtres humains, d'armes et

INTERPOL, avec 188 pays membres, est la plus grande organisation internationale de police au monde. Fondé en 1923, il facilite la coopération transfrontalière entre les polices, et apporte appui et assistance à tous les services, organisations et autorités ayant pour mission de prévenir et de combattre la criminalité. Le Secrétariat général se trouve à Lyon (France) et INTERPOL compte aussi six bureaux régionaux à travers le globe ainsi que d'une représentation auprès des Nations Unies, à New York, et auprès de l'Union européenne, à Bruxelles. Chaque Etat membre dispose d'un Bureau central national dont l'effectif se compose de fonctionnaires chargés de l'application de la loi.

de véhicules – les ressources policières de nombreux pays africains nécessitent d'urgence un renforcement.

Le principe sous-jacent d'OASIS est qu'aucun pays ne peut être laissé pour compte. Les régions riches du globe ont la responsabilité d'aider les régions plus vulnérables à renforcer leurs capacités policières. Par exemple, le commerce illégal de produits issus de la faune sauvage en Afrique est un commerce lucratif et préoccupant pour l'environnement et qui est souvent connecté à d'autres crimes et dont l'impact se fait donc ressentir dans d'autres régions du monde.

INTERPOL travaille en collaboration avec des Etats africains et des entreprises du secteur privé afin d'évaluer l'ampleur du problème et de concevoir des plans d'action. Le besoin d'un renforcement de la sécurité aux frontières est un aspect commun à tous ces problèmes (nécessité d'empêcher les criminels de circuler librement et nécessité d'endiguer le flot de produits illégaux entre les pays et entre les continents). Ceci ne peut être réalisé que si un solide cadre mondial est en place, éliminant tous les points faibles potentiellement exploitables par les criminels.



L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) est à la tête de la lutte mondiale contre les drogues illicites et la criminalité internationale et est en outre chargé d'appliquer le programme phare des Nations Unies contre le terrorisme. Créé en 1997, l'ONUDC, dont le siège se trouve à Vienne, emploie quelque 500 fonctionnaires de par le monde et gère 20 bureaux extérieurs ainsi que des bureaux de liaison à New York et à Bruxelles.

L'ONUDC agit pour sensibiliser le public aux dangers de la consommation de drogue et renforcer l'action internationale contre la production et le trafic illicites de drogue ainsi que la criminalité qui y est liée. À cette fin, l'ONUDC a lancé toute une série d'initiatives, portant notamment sur les alternatives possibles à la culture illicite de drogues, le contrôle des cultures illicites de drogues et la mise en place de projets contre le blanchiment d'argent. L'ONUDC s'emploie également à améliorer la prévention du crime et à contribuer à la réforme du système pénal dans un certain nombre de pays. De plus, en 2002, l'Assemblée générale a adopté un programme élargi d'activités pour le Service de la prévention du terrorisme de l'ONUDC. Ce programme vise surtout à aider les États qui en font la demande à ratifier et appliquer les douze instruments juridiques universels contre le terrorisme.

Les trois piliers du programme de travail de l'ONUDC sont :

- La recherche et le travail analytique pour améliorer la connaissance et la compréhension des phénomènes liés à la drogue et aux questions de crime et d'élargir la base de données probantes pour les décisions stratégiques et opérationnelles,
- Un travail normatif pour aider les États dans la ratification et la mise en œuvre des traités internationaux, le développement de la législation interne relative aux drogues, au crime et au terrorisme, et la fourniture de services substantiels et de secrétariat aux organes de traités et de gouvernance
- Des projets techniques de coopération pour augmenter la capacité des États membres à lutter contre les drogues, le crime et le terrorisme.

Avec la montée de la criminalité environnementale et transnationale, l'ONUDC accroit sa collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), le Département des Opérations de Maintenance de la Paix (DOMP), la CITES et INTERPOL sur ces questions.

LA CONSERVATION DES GORILLES AU NIVEAU INTERGOUVERNEMENTAL

De nombreuses populations de gorilles sont transfrontalières par nature. Pour cette raison, la Convention du PNUE sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CEM) comprend les gorilles.

Afin d'aider à préserver les populations de gorilles restantes, la CEM, en accord avec le partenariat pour la survie des grands singes (GRASP), a développé un accord contraignant, négocié en 2007 et entré en force en 2008. Celui-ci assure un cadre légal qui renforcera et intégrera les efforts en faveur de la conservation des gorilles.

En novembre 2008, lors de la première rencontre des parties de l'accord sur la conservation des gorilles et de leurs habitats, les Plans d'action pour les quatre sous-espèces de gorilles et leurs habitats ont été acceptés.

L'Accord vise à consolider les efforts entrepris par les organisations nationales et internationales, gouvernementales et non-gouvernementales travaillant à la conservation des gorilles.

Les actions comprennent :

- Renforts au maintien de l'ordre relatif à la faune sauvage
- Campagnes anti-braconnage
- Reforestation
- Développement de l'écotourisme
- Projets de développement communautaire dans les régions voisines des zones protégées aux fins de conservation du gorille
- Programmes de réintroduction de gorilles orphelins dans la nature.

La Convention pour la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage est un partenaire en soi du partenariat GRASP et sa principale contribution dans les années à venir sera de faciliter la mise en œuvre de l'Accord et des Plans d'action.

L'Accord sur le gorille, ainsi que les activités dérivées de ses Plans d'action, contribueront à promouvoir la survie des gorilles à long terme ainsi que leur habitat forestier et les populations humaines qui en dépendent. En retour, cela devrait aider les États concernés à combiner conservation et développement économique durable.



INTERVIEW



« *Nous sommes tous responsables de la conservation des gorilles.* »

Rosette Chantal Rugamba

Ancienne directrice adjointe du Conseil de développement du Rwanda, chargée du tourisme et de la conservation.

Quand nous avons appris que 2009 allait être l'Année du gorille, nous nous sommes énormément réjouis. Cela convergeait parfaitement avec la stratégie et la politique du Rwanda. Oui, le Gorille est en danger, mais nous voulons affirmer haut et fort qu'il y a de fragiles succès au Rwanda, que tout n'est pas sombre et qu'il y a une lumière à la sortie du tunnel avec ce que nous entreprenons ici. La population de gorilles est en augmentation, nous avons vu des changements dans les habitudes, nous avons vu l'engagement des communautés (toutes aidées par l'engagement du gouvernement qui a créé un environnement propice) non seulement en faveur des gens vivant au Rwanda, mais aussi en faveur de la faune sauvage et de l'habitat naturel. Et vous ne pouvez pas discuter de la conservation du gorille sans parler de son habitat.

Kwita Izina signifie « nom » en Kinyarwanda et lors des cinq dernières années, nous avons choisi d'utiliser cette plateforme pour baptiser des gorilles et d'en faire un évènement public destiné à mettre en évidence au niveau mondial, que, oui, la conservation du gorille est de la responsabilité de tout le monde. Le Rwanda et d'autres pays comme la RDC ont le privilège d'être les gardiens de ces créatures merveilleuses, mais la responsabilité de les protéger est de la responsabilité de tout le monde.

Depuis que nous avons lancé l'écotourisme basé sur les gorilles, des gens de plus de 95 nationalités différentes ont visité le Rwanda pour

voir les gorilles. Il va sans dire que les gorilles transcendent les frontières. C'est une espèce qui est non seulement magnifique, mais aussi une espèce que nous pouvons utiliser pour favoriser la paix et la stabilité dans le monde et pour protéger notre environnement. Prenez le cas d'école des gorilles de montagne au sein de l'écosystème des Virunga (les gorilles n'ont pas de passeport et ne connaissent pas les frontières, donc les trois pays, l'Ouganda, la RDC et le Rwanda décidèrent de travailler ensemble, unis par le gorille). Nous avons élaboré une collaboration transfrontalière, qui a été un véritable succès, en parti dû à son approche ascendante ("bottom-up"). Notre personnel de terrain collaborait déjà, partageait le système de surveillance, et avait compris qu'aucun pays ne pouvait réussir seul. Vous ne pouvez pas parler de conservation réussie au Rwanda sans penser à ce qu'il se passe dans les autres endroits.

Les gouvernements ont endossé cette collaboration, nos ministres ont signé un protocole d'accord et nous disposons aujourd'hui d'un Bureau de Collaboration transfrontalière basé à Kigali. C'était une zone ravagée par les guerres, mais même au milieu des conflits, nous nous sommes tous mis d'accord sur un principe : cette espèce étendard et son habitat devaient être protégés (et si nous y parvenons, alors tout le monde peut réussir).

LA COLLABORATION TRANSFRONTALIÈRE: UN OUTIL DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET DE PROMOTION DE LA PAIX ?



Les résultats de l'expérience des Virunga sont largement positifs comme le démontre l'augmentation du nombre de gorilles de montagne au cours des quinze dernières années, malgré la guerre civile qui touche la région, et alors que les populations d'autres mammifères ont diminué. Ce succès peut être attribué en partie à la collaboration transfrontalière renforcée mise en place par les trois pays et le potentiel des gorilles comme source de revenus pour la région (Lanjouw et al 2001, Plumptre, 2007). Mais cette coopération a d'autres retombées positives : lorsque les relations politiques entre les trois pays étaient difficiles, la coopération technique entre les trois autorités de la zone protégée ne s'est pas arrêtée. En fait, en parvenant à faire collaborer des Etats dont les relations sont difficiles, la conservation des gorilles fait souvent office d'objectif commun de coopération et de consolidation de la paix sur lequel il est plus facile de s'accorder. En 2002, l'éruption du volcan Nyiragongo, situé près de Goma en République Démocratique du Congo, nous en fournit un autre exemple. Lorsqu'une grande partie de la ville de Goma fut détruite par la lave, la collaboration entre les différents partenaires de conservation à l'intérieur et à l'extérieur de la RDC contribua à diffuser rapidement l'aide humanitaire.

L'expérience satisfaisante du travail transfrontalier effectué dans les Virunga encouragea les trois gouvernements à étendre leur collaboration dans le domaine de la conservation des gorilles de mon-

tagne à toute la région des Virunga, incluant un certain nombre de parcs nationaux et de réserves dans les trois pays. Afin de faciliter la mise en œuvre du plan transfrontalier, y compris la création d'un réseau transfrontalier de zones protégées, un Secrétariat fut établi à Kigali, Rwanda, en 2008.

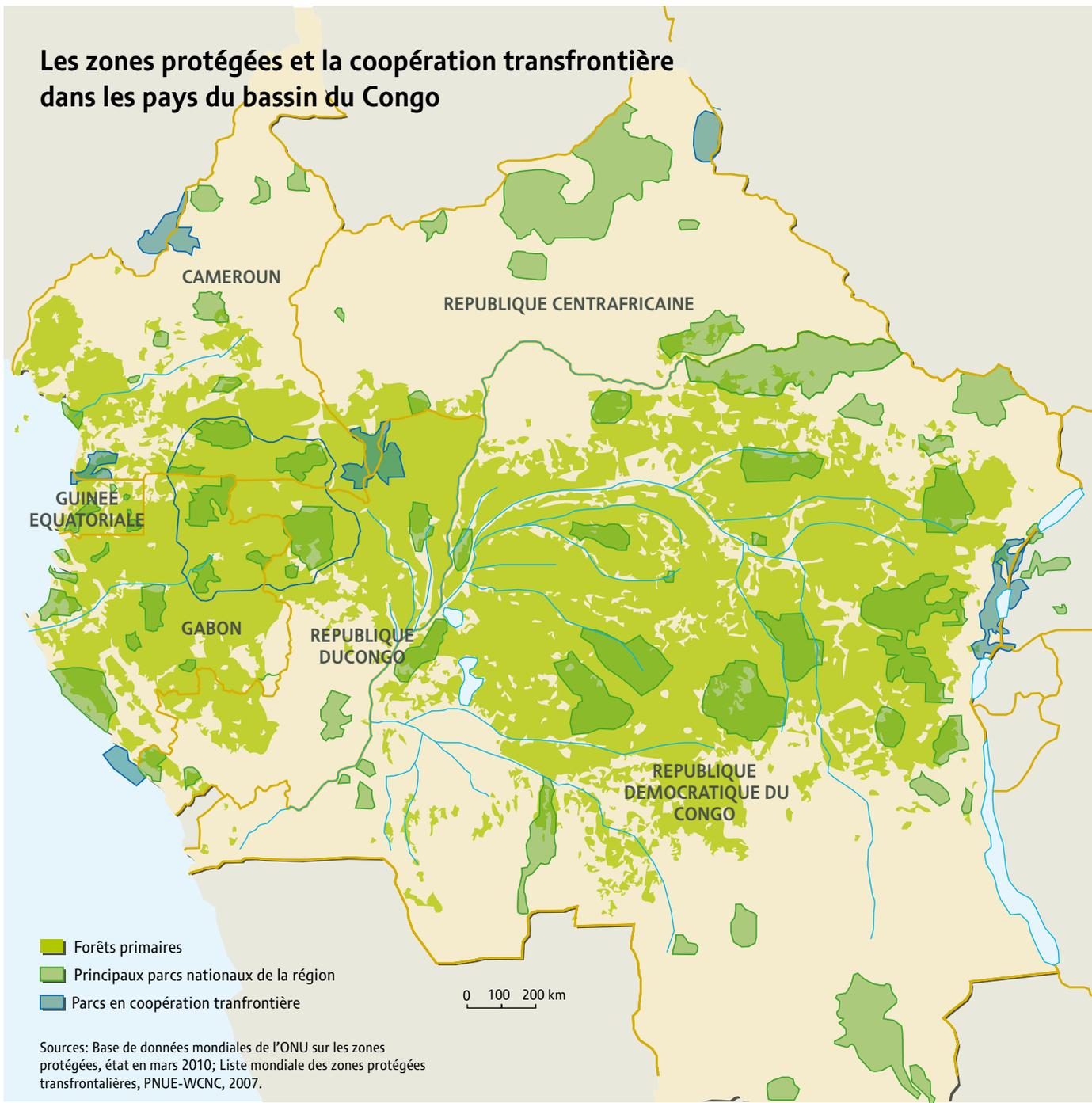
Le Paysage trinational de la Sangha est un autre exemple de premier plan de collaboration transfrontalière et est tout aussi important pour la conservation des gorilles. Ce paysage comprend trois parcs nationaux : Lobéké au Cameroun, Dzanga Ndoki en République Centrafricaine et Nouabalé Ndoki en République du Congo. Le Paysage trinational de la Sangha a été formalisé en 2000 lorsque les trois gouvernements s'accordèrent pour gérer ensemble le paysage. En y incluant les zones tampons environnantes, ce paysage accueille les plus importantes populations d'éléphants de forêt et de gorilles d'Afrique. Lors du Sommet des chefs d'Etat organisé à Brazzaville en février 2005, les trois gouvernements sont parvenus à un accord visant à faciliter les opérations transfrontières de lutte contre le braconnage. En mars 2007, une nouvelle étape a été franchie avec la constitution d'un fonds d'affectation spécial destiné à assurer le financement des activités de conservation sur le long terme.

Le Paysage trinational de Dja-Minkebe-Odzala (TRIDOM) comprend quatre parcs nationaux, une réserve de faune et un parc national en instance d'officialisation. Les quatre parcs nationaux sont le parc national de Minkebe, le parc national de l'Ivindo et le parc national de Mwagna situés au Gabon et le parc national d'Odzala-Kokoua au Congo, la réserve de faune du Dja et le parc national en instance d'officialisation de Boumba Bek-Nki se trouvant quant à eux au Cameroun. La région accueille de nombreuses espèces de grands mammifères parmi lesquelles l'éléphant de forêt d'Afrique, le gorille des plaines de l'ouest et le chimpanzé. En 2005, un accord de coopération transfrontalière TRIDOM a été finalisé entre le Cameroun, le Gabon et la République du Congo.

Le gorille de Cross River est la sous-espèce de gorille la plus menacée. La création du parc national de Takamanda au Cameroun représente l'aboutissement de nombreuses années de travail mené par la Société de Conservation de la Faune et de la Flore et le Ministère des Forêts et de la Faune camerounais. Le nouveau parc forme ainsi une importante zone transfrontalière protégée avec le parc national de la rivière Cross au Nigéria, protégeant ainsi en-



Les zones protégées et la coopération transfrontière dans les pays du bassin du Congo



Les Réserves communautaires – une nouvelle approche de la conservation des gorilles

La réserve communautaire des gorilles de Walikale, située dans l'est de la RDC et forte de 70 000 hectares, a été créée en 2001 par les villageois locaux et leurs chefs (mwamis) dans le but d'obtenir des compensations en échange de leur protection des populations de gorilles voisines. A l'époque, selon les mwamis, les villageois vivant à proximité des parcs nationaux des Virunga et de Kahuzi-Biega paraissaient bénéficier des projets de l'Institut congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) et des ONG du fait de leur proximité avec les gorilles, alors que les Walikale étaient oubliés car situés en dehors du système des parcs nationaux.

L'année suivante, le comité Walikale, nouvellement créé, invita la Gorilla Organization à soutenir leur initiative visant à protéger la zone, recenser les populations de gorilles et développer des initiatives communautaires. Un accord fut trouvé avec le comité et le travail débuta en mars 2003.

Initialement, le projet engagea et forma des gardes forestiers afin de conduire des sondages de base de la population de gorilles de plaine orientale (*Gorilla beringei graueri*) connue pour habiter dans la région. A ce jour, les éléments de preuve rassemblés montrent qu'il pourrait y avoir jusqu'à 750 gorilles vivant au sein de 80 familles, rien que dans la région immédiatement accessible de la réserve. La difficulté d'accès des zones les plus reculées (la réserve est à quatre jours de marche de Pinga, la ville la plus proche) couplée à l'insécurité due aux activités incessantes des rebelles Mai-Mai et Interhamwe et au manque de ressources financières impliquent que seules les parties immédiatement accessibles de la réserve ont été sondées. Les indicateurs laissent à penser que cette région pourrait abriter l'une des plus im-

portantes populations de gorilles de plaine orientale au monde. Le projet emploie actuellement 34 gardes forestiers qui surveillent les gorilles, collectent les données GPS afin de réaliser une carte de base de la zone et, en association avec l'Institut Max Planck, collectent des échantillons de selles afin de réaliser des analyses ADN dans les laboratoires de l'Institut en Allemagne. De plus, à travers son organisation partenaire locale PROMID-OWAL, le projet a construit des écoles élémentaires dans deux villages et assuré la fourniture du matériel d'enseignement ainsi que les salaires des enseignants. Enfin, le projet appuie également le comité Walikale dans la gestion de ses affaires.

Dès le départ, l'Organisation des Gorilles encouragea les autorités de RDC à obtenir une meilleure reconnaissance officielle de la réserve, en particulier à travers le réseau mondial de réserves de biosphère dans le cadre du Programme de l'UNESCO sur l'homme et la biosphère (MAB) qui semblait bien plus approprié pour la zone que son classement en Parc national. Couvrant une superficie relativement importante, Walikale comprend les villages et les fermes existants ainsi que les exploitations minières artisanales d'or, de cassitérite et de coltan. En tant que processus de dialogue et de négociation, le Programme sur l'homme et la biosphère intègre de telles considérations et permet la protection de l'environnement à côté de la protection des moyens de subsistance, au moyen d'un zonage négocié. Toutefois, en raison de l'insécurité qui prévaut dans la région, le processus de candidature au MAB est suspendu. Mais quand le moment sera venu, il pourrait contribuer à alimenter cette initiative de conservation communautaires novatrice.

Jillian Miller, Directrice de la Gorilla Organization, septembre 2009

viron 115 gorilles (représentant 1/3 de la population de gorille de Cross River) ainsi que d'autres espèces rares.

L'initiative de la forêt du Mayombe est la plus récente des initiatives transfrontalières engageant des Etats abritant des gorilles. En 2009, avec l'appui du Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Angola, la République Démocratique du Congo et la République Populaire du Congo signèrent une déclaration tripartite qui confirme leur engagement en faveur de l'établissement d'une aire protégée transfrontalière comprenant d'importants bio-

topes de gorille au Cabinda et dans les forêts adjacentes des deux autres pays.

Ces initiatives s'insèrent dans une tendance mondiale d'accroissement des zones protégées transfrontalières. Alors qu'il existait 59 aires protégées transfrontalières en 1990, on en recensait 227 en 2007 (PNUE-WCMC, 2007). Une grande partie de l'expérience plus technique des initiatives transfrontalières précédentes comme celle des Virunga est reprise dans le plan technique de mise en œuvre de l'accord CEM pour la protection des gorilles (voir p. 74).

← **Figure 19: collaborations transfrontalières dans les parcs du bassin du Congo.**



CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Malgré les nombreux défis à relever, les collaborations transfrontières continues et axées sur la répression se sont révélées efficaces pour inverser le déclin des populations de gorilles de montagne et d'autres espèces en grand danger dans les parcs. La promotion et le développement substantiel de ces formations, soutiens et coordinations transfrontalières, en faisant appel aux forces onusiennes là où c'est nécessaire afin de contrôler le transport transfrontalier en dehors des aires protégées, représenterait une part importante du succès de la conservation. Car si les gardes forestiers disposent du savoir-faire et de l'expérience des tâches à exécuter hors du réseau routier à l'intérieur des parcs, ils sont souvent démunis une fois que les ressources naturelles ont été extraites et emportées hors des zones protégées. Ainsi, il est vital, pour réduire la pression sur les parcs nationaux, d'exercer un contrôle solide du système routier et en particulier des postes frontières ainsi que de l'extraction, l'allocation et l'exportation des ressources entreprises sous la direction des sociétés multinationales présentes dans la région.

Afin de mettre un terme à cette pression, il est essentiel que la répression, les moyens et la formation des gardes forestiers soient considérablement renforcés. Ceci englobe un soutien direct aux organismes internationaux agissant dans le domaine du maintien de l'ordre tel qu'INTERPOL et l'élargissement du mandat de la MONUC dans le but d'empêcher le transport illégal de ressources à travers les frontières. À moins de mettre un terme aux financements et aux motivations premières des milices et des compagnies impliquées dans le conflit, il est peu probable que ce dernier et par conséquent la destruction des parcs nationaux et des gorilles s'arrêtent. Il est aussi tout à fait essentiel de renforcer le maintien de l'ordre afin de contrôler le commerce de la viande de brousse à travers les dix États où vivent les gorilles et de répondre rapidement à l'enjeu croissant de la sécurité alimentaire.

En outre, il est absolument vital que les organes d'investigation soient véritablement transfrontaliers et impliquent la totalité de la chaîne, de l'enquête sur la complicité des compagnies minières et

forestières se procurant les ressources (souvent basées en Asie, en Europe et en Amérique du Nord) avec leurs filiales ou « cabinets de conseil » basés dans le bassin du Congo, jusqu'à la coordination rapprochée avec les agences de répression dans les parcs et les forces onusiennes en présence. Résoudre les problèmes de financement des milices et de corruption des agents du service public est essentiel à la stabilisation de la région. Pour y parvenir, l'implication des agences traditionnelles d'investigation et de répression, mais aussi des agences spécialisées dans la criminalité environnementale et la contrebande telles que le PNUE, INTERPOL, la CITES, l'ONUSDC et l'OMD sera indispensable. Les entreprises qui extraient des ressources naturelles telles que le bois, le charbon ou les minéraux illégalement ou en contrebande ne sont pas seulement concernées par des questions relatives à la responsabilité des entreprises, la transparence ou les questions éthiques mais deviennent complices de crimes transnationaux et risquent du même coup d'être poursuivies en justice.

RECOMMANDATIONS

- 1 Renforcer** la MONUC en élargissant son mandat à la prise de contrôle de tous les points de franchissement des frontières, par tous moyens utiles, afin de faire cesser l'exploitation illégale de ressources naturelles qui financent le conflit, en pleine collaboration et assistance avec les autorités douanières nationales afin d'intervenir et de mettre un coup d'arrêt à la criminalité environnementale transnationale, en étroite coordination avec les organismes nationaux et internationaux compétents.
- 2 Améliorer** l'appui à la coordination et à la collaboration transfrontière étroite entre les parcs de RDC, du Burundi, du Rwanda, de Tanzanie, d'Ouganda et du Kenya, y compris la coordination avec la MONUC, le Groupe de travail sur l'Accord de Lusaka et les agences de maintien de l'ordre compétentes.
- 3 Mobiliser** des ressources pour la coordination et la collaboration transfrontière dans toutes les dimensions de la criminalité environnementale transnationale, et pour mener des enquêtes allant de la source à l'utilisateur final se trouvant en dehors de la région – ce qui comprend des enquêtes sur les sociétés qui se rendent coupables de complicité dans les pays de destination, y compris sans y être limité à l'UE, aux Etats-Unis, à la République populaire de Chine et au reste de l'Asie – afin de tracer l'origine illicite des minéraux et du bois de construction issus de la contrebande dans le bassin du Congo, et de cesser d'en acheter.
- 4 Mobiliser** les fonds nécessaires à la formation judiciaire et à la formation transfrontière des officiers judiciaires dans les Etats qui se partagent l'aire de répartition des gorilles, afin que les poursuites portent leurs fruits.
- 5 Renforcer** les programmes de formation sur le long terme en maintien de l'ordre pour les gardes forestiers et les gestionnaires de la faune à travers la région, y compris pour ceux qui travaillent en dehors des parcs, par exemple dans les réserves communautaires, un accent particulier étant mis sur la lutte contre le braconnage, sur le suivi, sur les enquêtes menées sur le théâtre du crime et sur la récolte de renseignements.
- 6 Promouvoir** le rôle essentiel que jouent les efforts de répression et de lutte contre la corruption au niveau local, national et international pour protéger efficacement les forêts pluviales et pour atténuer les changements climatiques sous le régime de REDD+ ; trouver des sources de financement spécifique pour ces mesures via le PNUE, l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDDC), le GTAL et INTERPOL.
- 7 Etablir** un fonds de soutien aux enquêtes transfrontières et à la collaboration sur la criminalité environnementale transnationale.
- 8 Renforcer** la collaboration entre PNUE, ONUDDC, Département des Opérations de maintien de la paix des Nations Unies (DOMP), CITES, Organisation mondiale des douanes (OMD) et INTERPOL sur la criminalité environnementale transnationale – ce qui comprend le trafic illicite de ressources naturelles précieuses tels les minerais, les produits forestiers et la faune sauvage – par exemple en détachant des officiers de police expérimentés pour contribuer aux enquêtes et faire aboutir les poursuites.
- 9 Répondre** aux besoins croissants de financement pour rassembler des données et mener des études sur les gorilles. Le présent rapport, qui compile des données et des informations parmi les plus récentes et de plusieurs sources différentes, souligne clairement le manque de données d'enquêtes précises dans certaines parties de la région, au sein des dix Etats où vivent des gorilles.



RÉFÉRENCES

- Ape Alliance. 2006. (Redmond et al.). Recipes for survival: Controlling the bushmeat trade. WSPA, Londres.
- Baumgartel, W. 1976 *Up among the mountain gorillas*. Hawthorn Books, New York.
- Bermejo, M. et al. 2006. Ebola outbreak killed 5000 gorillas. *Science* 314, 1564 (2006).
- Blake, S., et al., 2008. Roadless wilderness area determines forest elephant movements in the Congo Basin. *PLOS ONE* 3: 10, sur internet
- Brugiere, D. and Magassouba, B. 2009. Pattern and sustainability of the bushmeat trade in the Haut Niger National Park, Republic of Guinea. *African journal of ecology* 47: 630-639.
- Bowen-Jones, E. and Pendry, S. 1999. The threat to primates and other mammals from the bushmeat trade in Africa, and how this threat could be diminished. *Oryx* 33: 233 – 246.
- Brashares, J. S. et al. 2004. Bushmeat hunting, wildlife declines, and fish supply in West Africa. *Science* 206: 1180-1183.
- Butynski, T. 2001 Africa's Great Apes. In *Great Apes and Humans, the Ethics of Co-existence*. Beck, B., Stoinski, T.S., Hutchins, M., Maple, T.L., Norton, B., Rowan, A., Stevens, B.F. and Arluke, A. (Eds). Smithsonian Institution Press, Washington DC, Pp. 3-56.
- Caillaud, D. et al. 2006. Gorilla susceptibility to Ebola virus : The cost of sociality. *Curr. Biol.* 16 (13), R489.
- Conseil de sécurité (CSNU), 2001. Rapport du Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo. Nations Unies, S/2001/357. <http://daccess-ods.un.org/TMP/530551.373958588.html>
- Conseil de sécurité (CSNU), 2008. Lettre datée du 10 décembre 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo. S/2008/773. Nations Unies, S/2008/773. <http://www.un.org/Docs/journal/asp/ws.asp?m=s/2008/773>
- de Burgh, Hugo (Ed.) 2000. *Investigative Journalism, context and practice*. Routledge, Londres et New York.
- Fa, J. E., Yuste, J. E. G., and Castelo, R. 2000. Bushmeat markets on Bioko Island as a measure of hunting pressure. *Conservation Biology* 14: 1602-1613.
- Fa, J.E., Peres, C.A. and Meeuwig, J. 2002. Bushmeat exploitation in tropical forests: an intercontinental comparison. *Conservation Biology* 16: 1232 – 1237.
- Fossey, D. 1984. *Gorillas in the mist*. Houghton Mifflin Company, 1984.
- Formenty, P. et al. 1999. *Journal of Infectious Diseases* 179 (Suppl 1), S120.
- Garber, PA (ed). 2008. Disease transmission from humans to wild apes: perspectives on the costs and benefits of research and conservation. *Am J Primatol* 70:715-754.
- Gillespie, T. R. and Chapman, C. A. 2008. *Am. J. Primatol.* 70 (3), 222.
- Gillespie, T. R., Nunn, C. L., Leendertz, F. H. 2008. Integrative approaches to the study of primate infectious disease: implications for biodiversity conservation and global health. *Yrbk Phys Anth* 51:53-69.
- Goldberg, T. L., T.R. Gillespie, et al. 2007. Patterns of gastrointestinal bacterial exchange between chimpanzees and humans involved in research and tourism in western Uganda. *Biological Conservation*. 135:527-533.
- Goodall, J. 1986. *The Chimpanzee of Gombe: Patterns of Behavior*. Cambridge, USA: Harvard University Press.
- Groves, C. 2002. *Primate Taxonomy*. Smithsonian Inst. Press, Washington et Londres.
- Hammill, A., and Crawford, A. 2008. *Gorillas in the Midst: Assessing the Peace and Conflict impacts of International Gorilla Conservation Programme (IGCP) activities*.
- Harcourt, A. H. and Stewart, K. J. 1980. Gorilla eaters of Gabon. *Oryx* 15, 248-252
- Hahn, B. H., Shaw, G. M., De Cock, K. M., Sharp, P. M. 2000. AIDS as a zoonosis: scientific and public health implications. *Science* 287: 607–14.
- Hilborn, R. et al. 2006. Effective enforcement in a conservation area. *Science* 314: 1266.
- Huijbregts, B. et al. 2003. Ebola and the decline of gorilla. *Oryx* 37 (4), 437.
- ICCN, 2009. Congo Mountain Gorilla Population Up By 12.5% In Last 16 Months Press Release, <http://gorillacd.org/files/2009/01/mountain-gorilla-census-press-release-jan-092.pdf>
- UICN, <http://www.iucnredlist.org/details/9404> (2008).
- Jaax, N. et al.. 1995. Transmission of the Ebola virus (Zaire strain) to uninfected control monkeys in a biocontainment laboratory. *Lancet* 346, 1669
- Kano, T. and R Asato. 1994. Hunting pressure on chimpanzees and gorillas in the Motaba River area, northeastern Congo. *African Study Monographs* 15: 143-162
- Kaur, T. et al. 2008. Descriptive epidemiology of fatal respiratory outbreaks and detection of a human-related metapneumovirus in wild chimpanzees (*Pan troglodytes*) at Mahale Mountains National Park, Western Tanzania. *Am J Primatol* 70:755–765.
- Keele, B. F. et al. 2009. Increased mortality and AIDS-like immunopathology in wild chimpanzees infected with SIVcpz. *Nature* 460:515-519.
- Köndgen, S. et al. 2008. Pandemic human viruses cause decline of endangered great apes. *Curr Biol* 18:260–264.
- Leendertz, F. H. et al. 2006. Pathogens as drivers of population declines: the importance of systematic monitoring in great apes and other threatened mammals. *Biol Conservat* 131:325–337.
- Lamprey, R.H. 2002. *Akagera-Mutara Aerial Survey, Rwanda. Rapport final*, juin 2002.
- Lanjouw, A. et al. 2001. Beyond boundaries: Trans-boundary Natural Re-

source . Management for Mountain Gorillas in the Virunga-Bwindi region. Washington DC, USA: Biodiversity Support Program.

Leendertz FH (ed). 2010. Best practice guidelines for great ape health. Gland, Switzerland: IUCN/SSC Primate Specialist Group (PSG).

Leroy, E. M. et al., 2004. Multiple Ebola virus transmission events and rapid decline of central African wildlife. *Science* 303:387–390.

Marshall, A.J., Holland-Jones, J. and Wrangham, R.W. 2000. The Plight of the Apes: A Global survey of great ape populations. Harvard University, Massachusetts, E.-U..

McNeilage, A. Et al. 2006. Census of the mountain gorilla *Gorilla beringei* beringei population in Bwindi Impenetrable National Park, Uganda. *Oryx* 40(4):419-427 Cambridge University Press

Norberg, J.E.P. 2009 Cross River Crop-Raiding Survey in Okwangwo. *Gorilla Journal* 38: 24.

Oates, J.F. et al. 2007. Regional Action Plan for the Conservation of the Cross River Gorilla (*Gorilla gorilla diehli*). IUCN/SSC Primate Specialist Group and Conservation International, Arlington, VA, E.-U. 30 pp. <http://www.primatesg.org/action.plans.htm>

Pearce, J. and Ammann, K. 1995 Slaughter of the apes: how the tropical timber industry is devouring Africa's great apes. World Society for the Protection of Animals, Londres.

Poulsen et al., 2009. Bushmeat supply and consumption in a tropical logging concession in Northern Congo. *Conservation Biology* 23: 1597-1608.

Plumptre, A., Amsini, F., Shamavu, P. and Kujirakwinja, D. 2009 Surveys for Itombwe and Protection of Great Apes. *Gorilla Journal* 39: 4-5.

Lanjouw, A. et al. 2001. Beyond boundaries: Trans-boundary Natural Resource. Management for Mountain Gorillas in the Virunga-Bwindi region. Washington DC, USA: Biodiversity Support Program.

PNUE-WCMC. (2007) Global List of Trans-boundary Protected Areas. http://www.tbpa.net/docs/pdfs/2007_UNEP-WCMC_Global_List_of_Trans-boundary_Protected%20Areas.pdf. Accessed November 10, 2008.

PNUE 2002. The great apes – the road ahead. A GLOBIO-perspective of the impacts of infrastructural development on the great apes. Programme des Nations Unies pour l'environnement, UNEP-World Conservation Monitoring Centre, Cambridge, 36 p., www.globio.info.

PNUE, 2007. The last stand of the orangutan. A UNEP Rapid response assessment, www.grida.no, Nairobi, Kenya.

Pourrut, X. et al., 2005. The natural history of Ebola virus in Africa. *Microbes and Infection* 7 (8-Jul), 1005.

Rainey, H. J. et al. 2010. Survey of Raphia swamp forest, Republic of Congo, indicates high densities of Critically Endangered western lowland gorillas *Gorilla gorilla gorilla* *Oryx* 44(1): 124-132

Redmond, I. 1989 Trade in gorillas and other primates in the People's Republic of Congo. An investigation for International Primate Protection

League, 42 pages, plus les annexes et les photos.

Redmond, I. 2001 Coltan Boom, Gorilla Bust: The Impact of Coltan Mining on Gorillas and other Wildlife in Eastern DRC. A Report for the Dian Fossey Gorilla Fund Europe and the Born Free Foundation, version PDF avec les annexes sous <http://www.bornfree.org.uk/animals/gorillas/conservation-research/> (Version courte in *Gorilla Journal* 22: 13 – 16).

Redmond, I. 2006 Presence of Great Apes in Bas Congo. *Gorilla Journal* 33, <http://www.berggorilla.de/english/gjournal/texte/33bas-congo.html>

Rouquet, P. et al., Wild animal mortality monitoring and human Ebola outbreaks, Gabon and Republic of Congo, 2001-2003. *Emerging Infectious Diseases* 11 (2), 283 (2005).

Rubasha, H. 2008. A Report on Conflict, Peacebuilding and the Environment. Genève: PNUE.

Rwego, I.B., G. Isabirye-Basuta, T.R. Gillespie, and T.L. Goldberg. (2008) Gastrointestinal bacterial transmission among humans, mountain gorillas, and domestic livestock in Bwindi Impenetrable National Park, Uganda. *Conservation Biology*. 22:1600-1607.

Sabater Pi and Groves, C. 1972. The importance of the higher primates in the diet of the fang of Rio Muni. *Man*, 7 (2): 239-243.

Savage, T. S. 1847 Communication describing the external character and habits of a new species of Troglodytes (*T. gorillae*). *Proceedings of the Boston Society for Natural History*, 245-247.

Sarmiento and Oates, 2000. Cross-river gorillas. A distinct sub-species. *American Museum Novitates* 3304: 1-55.

Schroeder-Wildberg, E., and Carius, A. (2003). Illegal Logging, Conflict and the Business Sector in Indonesia. Berlin: InWent-Capacity Building International. Sur internet: www.adelphi-research.de/projektberichte/Logging_final.pdf.

Stein, J.T., Bailey, N.D., Wade, D.L. and BCTF 2002 BCTF Fact Sheet: African great apes and the bushmeat trade. Bushmeat Crisis Task Force, Washington, DC.

Stokes, E., Malonga, R., Rainey, H., and Strindberg, S. 2008 Western Lowland Gorilla Surveys in northern Republic of Congo 2006-2007. Summary Scientific Report, WCS Global Conservation

Walsh, P.D. et al. 2003. Catastrophic ape decline in western equatorial Africa. *Nature* 422, 611-614.

Walsh, P. D. et al. 2007. Potential for Ebola transmission between gorilla and chimpanzee social groups. *The American Naturalist* 169.

Wilkie, D.S. and Carpenter, J.F. 1999. Bushmeat hunting in the Congo Basin: an assessment of impacts and options for mitigation. *Biodiversity and Conservation* 8: 927 – 955.

Wilkie, D. S. et al. 2000. Roads, development and conservation in the Congo Basin. *Conservation Biology* 14: 1614-1622.

AUTEURS ET RÉVISEURS

EDITEURS

Christian Nellemann, Ian Redmond et Johannes Refisch

CARTOGRAPHIE

Riccardo Pravettoni, Hugo Ahlenius (figures 5, 9 et 18) et Emmanuelle Bournay (figure 12)

COMMENTATEURS ET RÉVISEURS

Ian Redmond

GRASP-UNEP/UNESCO Great Ape Survival Partnership, Stroud, Royaume-Uni

Christian Nellemann, Emily Corcoran, Janet Skaalvik

GRID-Arendal, Teaterplassen 3, 4836 Arendal, Norvège

John Sellar

Secrétariat CITES, Maison internationale de l'Environnement, 11 ch. des Anémones, Genève, Suisse, www.cites.org

Alex Wilbard Kisingo, Pius Malata

College of African Wildlife Management, Mweka, Tanzanie

Johannes Refisch, Frank Turyatunga

Programme des Nations unies pour l'environnement, Nairobi, Kenya

Anne-Cécile Vialle; David Jensen

Programme des Nations unies pour l'environnement; Post-Conflict and Disaster Management Branch; Genève, Suisse

David Higgins, Peter Younger

Environmental Crime Programme, Secrétariat général d'INTERPOL, 200, quai Charles de Gaulle, 69006 Lyon, France

Jillian Miller

Directrice, The Gorilla Organization, 110 Gloucester Avenue, Londres, Royaume-Uni www.gorillas.org

Fabian Leendertz

Instituts Robert-Koch et Max-Planck pour l'Anthropologie évolutive, Allemagne

Thomas R. Gillespie

Department of Environmental Studies and Program in Population Biology, Ecology and Evolution; Department of Environmental and Occupational Health, Rollins School of Public Health, Emory University, Atlanta, Georgie, Etats-Unis

Melanie Virtue

Secrétariat PNUE/CEM, Herrman-Ehlers-Str. 10, 53113 Bonn, Allemagne

Trish Reed, Ken Cameron

Wildlife Conservation Society, Global Health Program, Brazzaville, Congo

Terese B Hart

Directrice du projet TL2, R.D. Congo

John A Hart

Directeur scientifique, projet TL2, R.D. Congo

Thibault Le Pichon

Studies and Threat Section, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Vienne, Autriche

Wahida Shah

PNUE, ONU-REDD, Nairobi

Ingunn Vistnes

Institut Nordique de recherche, Alta, Norvège

Liz Williamson (révision)

UICN, Présidente du Primate Specialist Group section on great apes, basé au Royaume-Uni

Fiona Maisels (révision)

Administratrice régionale de suivi, au Congo/Gabon et R.-U.

Serge Wich (régision)

Chair GRASP SciCom, PanEco, Indonésie

William Olupot (révision)

GRASP SciCom, WCS, Ouganda

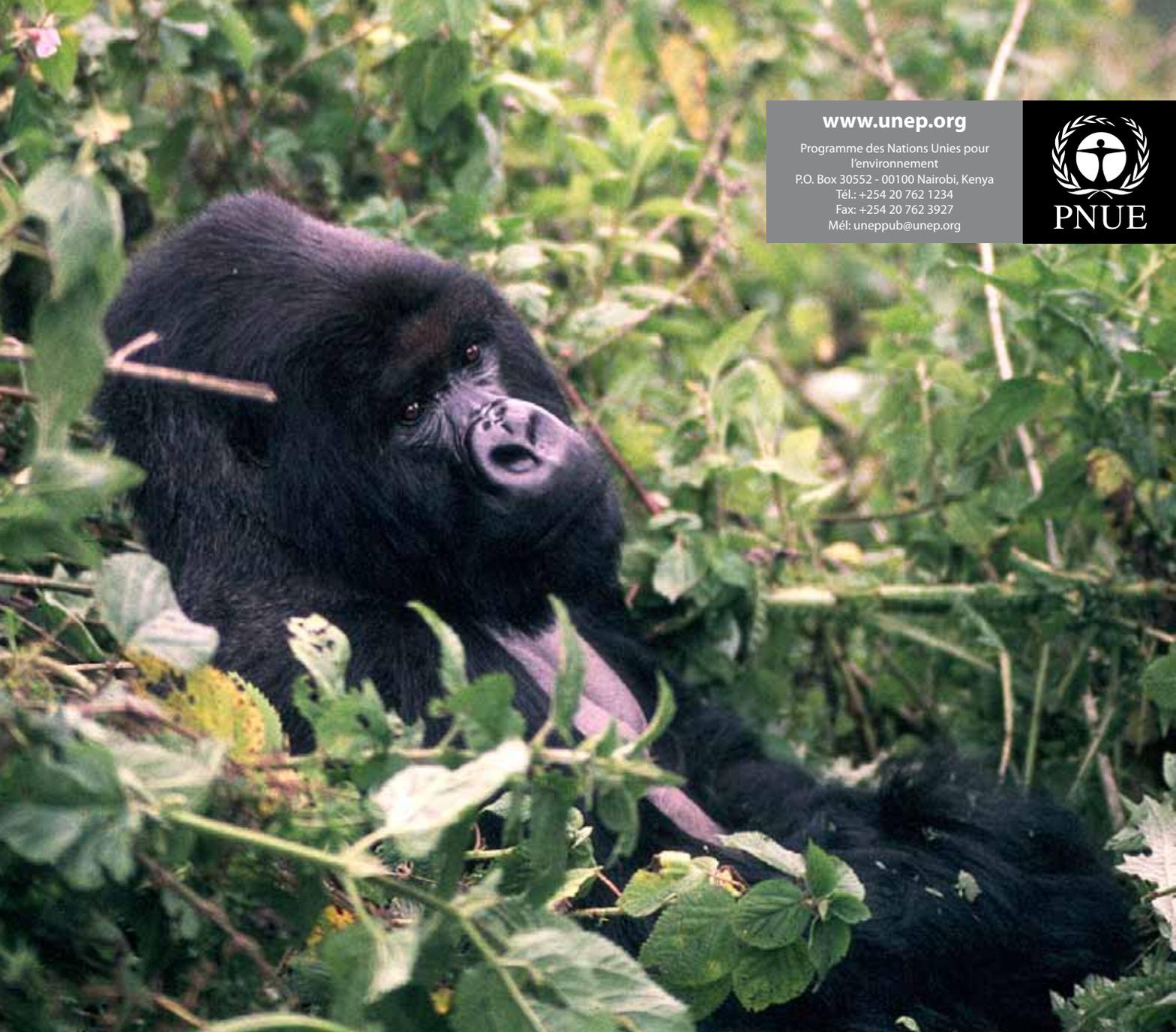
Un certain nombre d'autres personnes ont participé à l'élaboration de cette publication, apportant commentaires et révisions aux différentes parties. Bien qu'elles ne soient pas citées ici non citées ci-dessus, leurs contributions furent ont été extrêmement importantes et largement grandement appréciées.

MAQUETTE

GRID-Arendal

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

1 iStockphoto/Stefan Ekernas 1 iStockphoto/Mark Atkins 4 Ian Redmond 9 iStockphoto/Stephanie Kuwasaki 10 iStockphoto/Guenter Guni 12 iStockphoto/Eric Isselée 14 iStockphoto 14 Julie Langford/www.limbewildlife.org 15 Ian Redmond 15 iStockphoto/Guenter Guni 16 Ian Redmond 18 iStockphoto/Mark Atkins 22-23 iStockphoto/Warwick Lister-Kaye 25 Ian Redmond 27 iStockphoto/Jonathan Heger 33 Ian Redmond 37 Ian Redmond 39 Ian Redmond 40 Ian Redmond 42 iStockphoto/Achim Prill 42 Ian Redmond 43 Ian Redmond 45 iStockphoto/Achim Prill 45 Ian Redmond 46 INTERPOL 46 Ian Redmond 47 Ian Redmond 48 Ian Redmond 55 Ian Redmond 57 Ian Redmond 59 iStockphoto/Carolina Garcia Aranda 61 Ian Redmond 62 Topham Picturepoint/UNEP 64 Ian Redmond 65 Ian Redmond 66 Ian Redmond 68 Ian Redmond 69 Christian Nellemann 70 Christian Nellemann 72 INTERPOL 73 INTERPOL 74 Ian Redmond 75 Ian Redmond 76 Ian Redmond 77 Ian Redmond 80 iStockphoto/Eric Isselée 83 Stephen Roberts 87 iStockphoto/Haim Hirsch 88 Ian Redmond



www.unep.org

Programme des Nations Unies pour
l'environnement
P.O. Box 30552 - 00100 Nairobi, Kenya
Tél.: +254 20 762 1234
Fax: +254 20 762 3927
Mél: unepub@unep.org

